J
103
H43
1951
(2e)

CANADA. PARLEMENT. SENAT.

Procès-verbaux.

58408
183

N° 1

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mardi 9 octobre 1951

Le Sénat se réunit aujourd'hui à trois heures de l'après-midi, pour la cinquième session du vingt et unième Parlement du Canada, convoqué par Proclamation.

L'honorable ÉLIE BEAUREGARD, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Doone,	Hardy,	McGuire,
Baird,	Duff,	Hawkins,	McLean,
Barbour,	Dupuis,	Hayden,	Paterson,
Basha,	DuTremblay,	Howard,	Petten,
Beaubien,	Euler,	Howden,	Quinn,
Beauregard,	Fafard,	Hugessen,	Raymond,
Bishop,	Fallis,	Hurtubise,	Reid,
Blais,	Farquhar,	Isnor,	Robertson,
Bouchard,	Fogo,	King,	Roebuck,
Bouffard,	Fraser,	Kinley,	Ross,
Burchill,	Gershaw,	Lacasse,	Stevenson,
Burke,	Godbout,	Lambert,	Taylor,
Campbell,	Golding,	MacKinnon,	Turgeon,
Daigle,	Gouin,	MacLennan,	Vaillancourt,
Davis,	Grant,	Marcotte,	Veniot,
Dessureault,	Haig,	McDonald,	Vien.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du Secrétaire du Gouverneur général, comme suit:

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

CANADA

OTTAWA, le 21 septembre 1951.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général arrivera à la porte principale du Parlement à trois heures de l'après-midi, le mardi, 9 octobre 1951, et que, lorsqu'on aura avisé Son Excellence que tout est prêt, il se rendra à la Chambre du Sénat pour ouvrir la cinquième session de la vingt et unième Législature du Canada.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

H. F. G. LETSON,
Secrétaire du Gouverneur général.

L'honorable
Président du Sénat,
Ottawa.

Ordonné: Que ladite communication soit déposée sur la Table.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, Son Excellence le Gouverneur général du Canada étant venu et ayant pris place au Trône,

L'honorable Président ordonne au Gentilhomme huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des communes et d'informer cette Chambre que—

C'est le plaisir de Son Excellence le Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.

La Chambre des communes étant venue,

Il plaît à Son Excellence le Gouverneur général d'ouvrir la session par le gracieux discours suivant aux deux Chambres:—

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Au moment où vous reprenez vos travaux, notre pays a l'honneur de recevoir la visite de Leurs Altesses royales la princesse Élisabeth et le duc

d'Édimbourg. Le plaisir manifeste que cause à la population du Canada la guérison rapide de Sa Majesté le Roi, laquelle a permis de reprendre les préparatifs de cette visite, témoigne hautement de son profond attachement à la Couronne.

Si vous avez été convoqués cette année à une seconde session, c'est surtout afin de vous inviter à étudier une mesure tendant à assurer plus de sécurité aux personnes âgées à la faveur de pensions ne comportant pas l'évaluation des ressources, que toucheront, de plein droit, tous les Canadiens âgés de plus de soixante-dix ans admissibles au chapitre de la résidence, et à créer une caisse constituée de cotisations prélevées à cette fin.

L'inscription de toutes les personnes âgées de soixante-dix ans ou plus a été entreprise avec succès, et les préparatifs administratifs sont déjà en bonne voie afin d'assurer, une fois approuvée la mesure législative nécessaire, le prompt versement de la pension à tous les admissibles à compter de janvier 1952. On estime que, durant la première année de son application, plus de 700,000 personnes seront admissibles.

Cette mesure, visant au bien-être de notre population âgée, a pour objet de compléter le programme de sécurité du vieil âge que mon Gouvernement a annoncé à la session du début de cette année, alors qu'ont été adoptées des mesures législatives prévoyant la participation du pouvoir central à l'aide aux personnes âgées de soixante-cinq à soixante-dix ans.

Mes Ministres continuent à accorder une attention constante à l'effort national en vue d'assurer, en collaboration avec les autres pays soucieux de la paix, la sécurité de notre pays.

Les troupes canadiennes reçoivent un plein appui en Corée, où elles secondent de façon remarquable l'intervention des Nations Unies en vue de faire échec à l'agression.

Les pays de l'Atlantique-Nord ne cessent d'accroître leur force conjuguée, dans leur détermination à maintenir la paix en assurant un préventif efficace à l'agression en Europe. A cette fin une armée intégrée est en voie d'être établie sous le commandement du général Eisenhower.

Lors de la dernière session on a annoncé le projet d'envoyer en Europe des éléments de l'Armée de terre et de l'Aviation qui feront partie de l'armée intégrée. On vous fera part incessamment des dispositions que le Gouvernement entend prendre maintenant pour donner suite à ce projet.

Vous serez invités à approuver la ratification d'un protocole en vue de permettre que soit adressée à la Grèce et à la Turquie une invitation à faire partie de l'Alliance de l'Atlantique-Nord, ainsi qu'à étudier un projet de loi relatif aux troupes canadiennes.

Le Gouvernement partage entièrement l'inquiétude de notre population à l'égard de la hausse du coût de la vie attribuable aux poussées inflationnistes qui se font sentir sur les plans national et international. Mes Ministres prendront toutes les mesures qu'ils estimeront efficaces pour enrayer l'inflation tout en protégeant la liberté de nos institutions. Les mesures anti-inflationnistes déjà en vigueur ont enrayé la montée des prix des biens de consommation et des services sur lesquels s'exerçait leur action.

Le Gouvernement a reçu, de la Commission chargée d'étudier la loi relative aux coalitions, un rapport intérimaire recommandant l'interdiction aux fournisseurs de marchandises d'obliger ou d'induire les distributeurs à revendre ces marchandises à des prix de revente fixes ou minimums.

Vous serez priés de prendre des dispositions découlant du rapport intérimaire de la Commission.

Mon premier ministre a récemment conféré avec le Président des États-Unis sur l'importance vitale, pour la sécurité et l'économie des deux pays, de procéder le plus rapidement possible à l'aménagement du Saint-Laurent, du double point de vue de la canalisation et de la production d'énergie.

Le Président a déclaré qu'il appuierait, comme alternative, les mesures que prendrait le Canada pour aménager seul la voie fluviale si, sa mise en valeur conjointe dans un avenir prochain s'avérait impossible. On a arrêté avec le gouvernement ontarien les conditions de la participation de la Commission d'énergie hydro-électrique de l'Ontario avec les autorités compétentes des États-Unis, fédérales ou d'État, à l'aménagement hydro-électrique de la partie internationale du Saint-Laurent, et de la répartition des frais entre l'énergie et la navigation. Vous serez priés d'adopter une loi tendant à constituer un organisme approprié du gouvernement fédéral chargé de l'entreprise de canalisation du Saint-Laurent. L'organisme prévu serait autorisé à réaliser soit la partie canadienne d'une entreprise internationale, soit une entreprise entièrement canadienne, dès que des accords internationaux appropriés auront été conclus quant à la partie de l'entreprise qui a trait à la production d'énergie dans les deux pays.

On a constitué la Commission chargée de déterminer si les avantages d'ordre économique et social que vaudrait à la population du Canada l'aménagement envisagé de la Saskatchewan-Sud seraient proportionnés au coût de l'entreprise et cet organisme poursuit actuellement ses travaux.

Le Gouvernement a décidé de procéder à la construction d'une chaussée en vue de faciliter le trafic ferroviaire et routier entre les deux rives du détroit de Canso, suivant la recommandation de la Comimssion d'ingénieurs; le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a accepté d'acquitter une partie du coût de l'entreprise.

Selon les recommandations de la Commission royale d'enquête sur les transports, on présentera des amendements à la Loi des chemins de fer, à la Loi du National-Canadien et du Pacifique-Canadien et à la Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes. La modification à la Loi des chemins de fer comprendra la disposition proposée par la Commission en vue de l'entretien, aux frais de la nation, des lignes qui relient l'Est à l'Ouest du Canada par le nord de l'Ontario.

Mes Ministres présenteront un projet de loi concernant la radiodiffusion et la télévision et donnant suite à des recommandations de la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, lettres et sciences, projet de loi qui comprendra des dispositions au sujet du financement de la Société Radio-Canada.

Vous serez priés d'étudier certains projets de modification à la loi des élections fédérales.

Vous serez saisis de projets de loi intéressant l'Office des produits agricoles, les levés topographiques du Canada et l'Accord financier canado-britannique.

Vous serez saisis d'amendements aux dispositions législatives touchant à la Galerie nationale du Canada, à la Loi des rentes de l'État, à la Loi des travaux publics, à la Loi du service civil, et à la Loi des impressions et de la papeterie publiques.

Membres de la Chambre des communes,

Le Gouvernement entend recommander la constitution immédiate du Comité des comptes publics et vous prier de lui déférer le projet de loi intéressant l'administration financière, dont vous serez saisis incessamment.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Puisse la divine Providence bénir vos délibérations.

Les Communes se retirent.

Il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Hugessen présente au Sénat un bill intitulé: "Loi concernant les chemins de fer".

Ledit bill est lu la première fois.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a en main une copie du discours de Son Excellence le Gouverneur général.

L'honorable Président en donne lecture.

Sur motion, il est—
Ordonné: Que le discours de Son Excellence le Gouverneur général soit pris en considération mardi prochain.

Avec la permission du Sénat, et—
Sur motion de l'honorable sénateur Hugessen, il est—
Ordonné: Que tous les sénateurs présents pendant la session forment un comité pour prendre en considération les us et coutumes du Sénat et les privilèges du Parlement, et qu'il soit permis audit comité de s'assembler dans la Chambre du Sénat, selon qu'il le jugera nécessaire.

Avec la permission du Sénat, et—
Sur motion de l'honorable sénateur Hugessen, il est—
Ordonné: Que, en conformité de la Règle 77, les sénateurs dont les noms suivent forment un comité de Sélection chargé de désigner les sénateurs devant composer les divers comités permanents de la présente session, à savoir: les honorables sénateurs Aseltine, Beaubien, Gouin, Haig, McDonald, Robertson, Taylor et l'auteur de la motion; ledit comité devant faire rapport, avec toute la diligence possible, des noms des sénateurs ainsi désignés.

L'honorable Président présente au Sénat un rapport des Bibliothécaires du Parlement pour l'année 1951.

Ordonné: Que ledit rapport soit déposé sur la Table.

Avec la permission du Sénat, et—
Sur motion de l'honorable sénateur Hugessen, il est—
Ordonné: Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeurera ajourné jusqu'à mardi prochain, à huit heures du soir.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mardi, 16 octobre 1951

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

ORDRE DU JOUR

Pour mardi, 16 octobre 1951

9 octobre—Prise en considération du Discours du Trône prononcé par Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la cinquième session du vingt et unième Parlement du Canada.—(L'honorable sénateur Hugessen.)

OTTAWA—EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1951.

N° 2

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mardi 16 octobre 1951

Huit heures du soir.

L'honorable ÉLIE BEAUREGARD, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Davis,	Howard,	Nicol,
Baird,	Doone,	Howden,	Petten,
Barbour,	Duff,	Hugessen,	Quinn,
Basha,	Emmerson,	Hushion,	Raymond,
Beaubien,	Euler,	Isnor,	Reid,
Beauregard,	Fafard,	King,	Robertson,
Bishop,	Fallis,	Kinley,	Stevenson,
Blais,	Gershaw,	MacKinnon,	Taylor,
Bouffard,	Godbout,	MacLennan,	Turgeon,
Burchill,	Golding,	Marcotte,	Vaillancourt,
Burke,	Gouin,	McDonald,	Veniot,
Comeau,	Grant,	McGuire,	Vien,
Daigle,	Haig,	McIntyre,	Wood.
David,	Hawkins,	McLean,	

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Robertson dépose sur la Table:—

Rapport des délibérations qui eurent lieu en vertu de la Loi favorisant et aidant la construction d'une Route transcanadienne, Chapitre 40, Statuts du Canada 1949 (Deuxième session), pour l'année financière terminée le 31 mars 1951.

Copie du rapport de la Commission sur la Conservation des forêts des Rocheuses orientales pour l'année financière terminée le 31 mars 1951.

Copie du rapport de l'Auditeur général sur la vérification des comptes de la Commission des Champs de batailles pour l'année financière terminée le 31 mars 1951.

Liste des répartitions et ajustements sur avances effectuées pour graines de semences, etc., effectuées au cours de la période s'étendant du 31 janvier 1951 au 24 septembre 1951, en vertu d'une Loi concernant certaines dettes dues à la Couronne, Chapitre 51 des Statuts du Canada, 1926-1927.

Arrêté en conseil C.P. 4216, en date du 22 août 1951 à l'effet de modifier les Règlements de 1951 sur les subventions à l'hygiène établis et édictés par l'arrêté en conseil C.P. 2518 du 22 mai 1951. (Anglais et français.)

Rapport sur l'administration de la Loi sur les pensions de vieillesse et des Pensions de cécité au Canada pour l'année financière terminée le 31 mars 1951.

Rapport sur les dépenses et l'administration de la Loi des Allocations familiales pour l'année financière terminée le 31 mars 1951. (Anglais et français.)

Rapport de la Commission du Service civil pour l'année civile 1950. (Version française.)

Copies de la *Gazette du Canada,* Partie II, Ordonnances et règlements statutaires, en date du 10 octobre 1951. (Anglais et français).

Rapport pour l'année financière terminée le 31 mars 1951, tel que requis par l'article 13 de la Loi de bienfaisance de l'armée canadienne, 1947.

Rapport du ministère du Revenu national contenant des relevés relatifs aux revenus des douanes et de l'accise et à d'autres services, par bureaux secondaires et principaux; accise et impôts sur le revenu du Dominion du Canada pour l'année financière terminée le 31 mars 1951. (Anglais et français.)

Modifications des Règles et ordonnances générales de la Cour de l'Échiquier du Canada, telles que contenues dans l'édition extra de la *Gazette du Canada* en date du 28 août 1951.

Rapport de l'Office des prix des produits de la pêche pour l'année financière terminée le 31 mars 1951. (Français.)

État concernant le remplacement de matériaux, 1er avril 1950—31 mars 1951, tel que requis par l'Article 11 (4) de la Loi de la Défense nationale.

État concernant des gratuités accordées, 1er avril 1950—31 mars 1951, et État du Compte des services permanents de pensions, 1er avril 1950—31 mars 1951, tel que requis par l'Article 57 (1) *a*) et *b*) de la Loi de pensions pour services militaires.

Avec la permission du Sénat, et—
Sur motion de l'honorable sénateur Robertson, il est—
Ordonné: Que si, pendant la présente session du Parlement, la nécessité se présente, au cours d'un ajournement du Sénat, et, de l'avis de l'honorable Président, justifie le Sénat de se réunir avant la date fixée dans la motion qui détermine cet ajournement, l'honorable Président soit autorisé à aviser les honorables sénateurs, à leurs adresses déposées chez le Greffier du Sénat, de se réunir à une date antérieure à celle qui est fixée dans la motion d'ajournement; et le défaut de réception, par un ou par plusieurs sénateurs, de cette notification, ne rendra pas cette notification insuffisante ou invalide.

L'honorable sénateur Vien propose, appuyé par l'honorable sénateur Wood:—

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada, afin de lui offrir les humbles remerciements de cette Chambre pour le gracieux discours qu'il a plu à Son Excellence de prononcer devant les deux Chambres du Parlement, savoir:

A Son Excellence le maréchal le très honorable vicomte Alexander of Tunis, Chevalier de l'Ordre très noble de la Jarretière, Chevalier grand-croix de l'Ordre très honorable du Bain, Chevalier grand-croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Compagnon de l'Ordre très élevé de l'Étoile des Indes, Compagnon de l'Ordre du Service distingué, décoré de la Croix militaire, Gouverneur général et commandant en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat, il est—
Ordonné: Que plus ample débat sur ladite motion soit ajourné à demain.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Robertson, appuyé par l'honorable sénateur Hugessen, propose:—
QUE les Règlements du Sénat soient modifiés en éliminant les paragraphes 5, 17 et 19 de la Règle 78 et en y substituant ce qui suit:—

"5. Le comité des Transports et des communications, composé de tout au plus dix-sept sénateurs.

17. Le comité des Finances, composé de tout au plus dix-sept sénateurs.

19. Le comité des Relations extérieures, composé de tout au plus dix-sept sénateurs."

ET en ajoutant une nouvelle Règle 78A, ainsi conçue:—

"78A. Les sénateurs occupant les postes de Leader du Gouvernement et le Leader de l'Opposition au Sénat seront *ex officio* membres de tous les comités permanents du Sénat."

Après débat, il est—
Ordonné: Que la suite du débat sur ladite motion soit différée à demain.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mercredi, 17 octobre 1951

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

ORDRE DU JOUR

Pour mercredi, 17 octobre 1951

N° 1.

16 octobre—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Vien, appuyée par l'honorable sénateur Wood:—Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour le gracieux discours qu'il a adressé aux deux Chambres du Parlement.—(L'honorable sénateur Haig.)

N° 2.

16 octobre—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Robertson, appuyée par l'honorable sénateur Hugessen:—

QUE les Règles du Sénat soient modifiées en retranchant les paragraphes 5, 17 et 19 de la Règle 78 et en y substituant ce qui suit:

"5. Comité du transport et des communications, composé d'au plus dix-sept sénateurs.

17. Comité des finances, composé d'au plus dix-sept sénateurs.

19. Comité des relations extérieures, composé d'au plus dix-sept sénateurs."

ET en ajoutant la nouvelle Règle 78A, comme suit:

"78A. Les sénateurs qui occupent les postes de Leader du Gouvernement et de Leader de l'Opposition au Sénat sont *ex officio* membres de tous les comités permanents du Sénat."

—(L'honorable sénateur King.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mercredi 17 octobre	
262	Sélection.....	11.00 a.m.

OTTAWA—EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1951.

N° 3

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mercredi 17 octobre 1951

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable ÉLIE BEAUREGARD, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	David,	Haig,	McGuire,
Baird,	Davis,	Hawkins,	McIntyre,
Barbour,	Dessureault,	Hayden,	McLean,
Basha,	Doone,	Howard,	Nicol,
Beaubien,	Duff,	Howden,	Petten,
Beauregard,	Dupuis,	Hugessen,	Quinn,
Bishop,	Emmerson,	Hushion,	Raymond,
Blais,	Euler,	Isnor,	Reid,
Bouffard,	Fafard,	King,	Robertson,
Bourque,	Fallis,	Kinley,	Stevenson,
Burchill,	Gershaw,	Lambert,	Taylor,
Burke,	Godbout,	MacKinnon,	Turgeon,
Calder,	Golding,	MacLennan,	Vaillancourt,
Comeau,	Gouin,	Marcotte,	Veniot,
Daigle,	Grant,	McDonald,	Vien,
			Wood.

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Hugessen du comité de Sélection chargé de désigner les sénateurs devant composer les divers comités permanents pour la présente session, soumet le premier rapport de ce comité.

Ledit rapport est lu par le Greffier, comme suit:

Le MERCREDI 17 octobre 1951.

Le comité de Sélection, chargé de désigner des sénateurs pour faire partie des divers comités permanents de la présente session, a l'honneur de soumettre la liste suivante des sénateurs qui ont été désignés pour composer les divers comités permanents ci-après mentionnés, à savoir:

Comité mixte de la Bibliothèque

L'honorable Président, les honorables sénateurs Aseltine, Aylesworth (Sir Allen), Blais, Burke, David, Fallis, Gershaw, Gouin, Lambert, MacLennan, McDonald, Reid, Vien et Wilson—(15).

Comité mixte des Travaux d'impression

Les honorables sénateurs Barbour, Blais, Bouffard, Burke, Comeau, Davies, Dennis, Euler, Fallis, Isnor, Lacasse, Nicol, Stambaugh, Stevenson, Turgeon et Wood—(16).

Comité mixte du Restaurant

L'honorable Président, les honorables sénateurs Beaubien, Doone, Fallis, Haig, Howard et McLean—(7).

Ordres permanents

Les honorables sénateurs Beaubien, Bishop, Bouchard, Duff, DuTremblay, Godbout, Hayden, Horner, Howden, Hurtubise, MacLennan, McLean, Pratt et Wood—(14).

Banques et commerce

Les honorables sénateurs Aseltine, Baird, Beaubien, Bouffard, Buchanan, Burchill, Campbell, Crerar, Daigle, David, Davies, Dessureault, Emmerson, Euler, Fallis, Farris, Fogo, Gershaw, Gouin, Hardy, Hawkins, Hayden, Horner, Howard, Howden, Hugessen, King, Kinley, Lambert, MacKinnon, MacLennan, Marcotte, McDonald, McGuire, McIntyre, McKeen, McLean, Nicol, Paterson, Pirie, Pratt, Quinn, Raymond, Roebuck, Taylor, Vaillancourt, Vien et Wilson—(48).

Bills d'intérêt privé

Les honorables sénateurs Baird, Beaubien, Bouffard, David, Duff, Duffus, Dupuis, Euler, Fafard, Fallis, Farris, Godbout, Hayden, Horner, Howard, Howden, Hugessen, Hushion, Lambert, MacLennan, McDonald, McIntyre, Nicol, Quinn, Quinton, Reid, Roebuck, Stambaugh et Taylor—(29).

Régie interne et comptabilité

Les honorables sénateurs Aseltine, Basha, Beaubien, Beauregard (*Président*), Bouffard, Campbell, Doone, Fafard, Fallis, Gouin, Hayden, Horner, Howard, Isnor, King, Lambert, MacLennan, Marcotte, McLean, Paterson, Quinn, Vaillancourt, Vien et Wilson—(24).

Trafic touristique

Les honorables sénateurs Baird, Beaubien, Bishop, Bouchard, Bouffard, Buchanan, Crerar, Daigle, Davies, Dennis, Duffus, Dupuis, DuTremblay, Fraser, Gershaw, Horner, Isnor, King, McLean, Pirie, Roebuck et Ross—(22).

Débats et comptes rendus

Les honorables sénateurs Aseltine, Bishop, DuTremblay, Fallis, Grant et Lacasse—(6).

Ressources naturelles

Les honorables sénateurs Aseltine, Barbour, Basha, Beaubien, Bouffard, Burchill, Comeau, Crerar, Davies, Dessureault, Duffus, Dupuis, Farquhar, Fraser, Hawkins, Hayden, Horner, Hurtubise, Kinley, MacKinnon, McDonald, McIntyre, McKeen, McLean, Nicol, Paterson, Petten, Pirie, Raymond, Ross, Stambaugh, Stevenson, Taylor, Turgeon, Vaillancourt et Wood—(36).

Immigration et travail

Les honorables sénateurs Aseltine, Beaubien, Blais, Bouchard, Bourque, Buchanan, Burchill, Burke, Calder, Campbell, Crerar, David, Davis, Dupuis, Euler, Fallis, Farquhar, Fogo, Gershaw, Hardy, Hawkins, Horner, Hushion, MacKinnon, McIntyre, Pirie, Reid, Roebuck, Taylor, Turgeon, Vaillancourt, Veniot, Wilson et Wood—(34).

Relations commerciales du Canada

Les honorables sénateurs Baird, Bishop, Blais, Buchanan, Burchill, Campbell, Crerar, Daigle, Davies, Dennis, Dessureault, Duffus, Euler, Fogo, Fraser, Gouin, Howard, Hushion, Kinley, Lambert, MacKinnon, MacLennan, McDonald, McKeen, McLean, Nicol, Paterson, Pirie, Turgeon et Vaillancourt—(30).

Santé nationale et bien-être social

Les honorables sénateurs Blais, Bouchard, Burchill, Burke, Comeau, David, Davis, Dupuis, Fallis, Farris, Gershaw, Golding, Grant, Hawkins, Howden, Hurtubise, Kinley, Lacasse, McGuire, McIntyre, Pratt, Roebuck, Stambaugh, Veniot et Wilson—(25).

Administration du service civil

Les honorables sénateurs Aseltine, Bishop, Bouchard, Calder, Davies, Doone, Dupuis, Emmerson, Fafard, Gouin, Hurtubise, Kinley, Marcotte, Pirie, Quinn, Roebuck, Taylor, Turgeon et Wilson—(19).

Édifices et terrains publics

Les honorables sénateurs Barbour, Dessureault, Fafard, Fallis, Fogo, Horner, Lambert, McGuire, Paterson, Quinn, Stevenson et Wilson—(12).

Le tout respectueusement soumis.

A. K. HUGESSEN,

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour considération demain.

Président.

Avec permission,
Le Sénat passe au second item de l'ordre du jour.

En conséquence, le Sénat reprend le débat différé sur la motion de l'honorable sénateur Robertson, appuyé par l'honorable sénateur Hugessen—

QUE les Règles du Sénat soient modifiées en retranchant les paragraphes 5, 17 et 19 de la Règle 78 et en y substituant ce qui suit:

"5. Comité des Transports et des communications, composé d'au plus dix-sept sénateurs.

17. Comité des Finances, composé d'au plus dix-sept sénateurs.

19. Comité des Relations extérieures, composé d'au plus dix-sept sénateurs."

ET en ajoutant la nouvelle Règle 78A, comme suit:

"78A. Les sénateurs qui occupent les postes de Leader du Gouvernement et de Leader de l'Opposition au Sénat sont *ex officio* membres de tous les comités permanents du Sénat."

Après plus ample débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est mise aux voix, et les noms étant appelés, ils sont inscrits comme suit:—

Ont voté pour:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Dessureault,	Hawkins,	Reid,
Basha,	Dupuis,	Howden,	Robertson,
Beaubien,	Emmerson,	Hugessen,	Stevenson,
Bishop,	Fafard,	Isnor,	Taylor,
Burchill,	Fallis,	McDonald,	Turgeon,
Burke,	Gershaw,	McIntyre,	Vaillancourt,
Calder,	Golding,	McLean,	Veniot,
Daigle,	Gouin,	Petten,	Wood—35.
Davis,	Haig,	Quinn,	

Ont voté contre:

Les honorables sénateurs

Blais,	Duff,	Hushion,	McGuire,
Bouffard,	Hayden,	Lambert,	Nicol—11.
David,	Howard,	Marcotte,	

Elle est donc résolue par l'affirmative, et—
Il est ordonné en conséquence.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur le discours prononcé du Trône par Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la présente session du Parlement et sur la motion de l'honorable sénateur Vien, appuyée par l'honorable sénateur Wood, demandant:

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada, afin de lui offrir les humbles remerciements de cette Chambre pour le gracieux discours qu'il a plu à Son Excellence de prononcer devant les deux Chambres du Parlement, savoir:

A Son Excellence le maréchal le très honorable vicomte Alexander of Tunis, Chevalier de l'Ordre très noble de la Jarretière, Chevalier grand-croix de l'Ordre très honorable du Bain, Chevalier grand-croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Compagnon de l'Ordre très élevé de l'Étoile des Indes, Compagnon de l'Ordre du Service distingué, décoré de la Croix militaire, Gouverneur général et commandant en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Il est ordonné: Que ledit Ordre du jour soit ajourné à demain.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Le Sénat reprend sa séance.

L'honorable sénateur Hugessen, du comité de Sélection chargé de désigner les sénateurs devant composer les divers comités permanents pour la présente session, soumet le deuxième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le Greffier, comme suit:—

Le MERCREDI 17 octobre 1951.

Le comité de Sélection, chargé de désigner des sénateurs pour faire partie des divers comités permanents de la présente session, a l'honneur de soumettre la liste suivante des sénateurs désignés pour composer les comités permanents ci-après mentionnés, à savoir:—

Transports et communications

Les honorables sénateurs Baird, Campbell, Daigle, Davis, Dessureault, Fallis, Gershaw, Grant, Hawkins, Hayden, Horner, Hugessen, Kinley, McLean, Paterson, Raymond et Reid—(17).

Relations extérieures

Les honorables sénateurs Beaubien, Buchanan, Burchill, Burke, David, Farquhar, Fogo, Gouin, Howard, Lambert, Marcotte, McGuire, McIntyre, MacLennan, Nicol, Turgeon et Veniot—(17).

Finances

Les honorables sénateurs Aseltine, Barbour, Crerar, Dupuis, Fafard, Fraser, Golding, Isnor, King, Lacasse, Petten, Pirie, Quinn, Stambaugh, Taylor, Vaillancourt et Vien—(17).

Le tout respectueusement soumis.

A. K. HUGESSEN,
Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit pris en considération demain.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Jeudi, 18 octobre 1951

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATION

Pour vendredi, 19 octobre 1951

Par l'honorable sénateur Duff:—

17 octobre—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Les navires suivants ont-ils été immatriculés au Canada durant un certain nombre d'années, savoir:
   Lumberman; Royal William;
   La Grande Hermine; La Petite Hermine;
   World Trotter; et *St. Malo*?
2. Quand, ou à quel port lesdits navires ont-ils été immatriculés, et quels étaient les noms des propriétaires-gérants ou des propriétaires?
3. Lesdits navires ont-ils été mis sous immatriculation britannique à Hambourg, Allemagne, durant la présente année ou peu auparavant?
4. Les officiers ainsi que les équipages canadiens à bord desdits navires ont-ils été payés à Hambourg?
5. Des capitaines et/ou autres officiers britanniques ont-ils été nommés subséquemment sur lesdits navires?
6. Des équipages canadiens ont-ils été remplacés, en totalité ou en partie, par des équipages allemands?
7. En quel nom lesdits navires sont-ils immatriculés actuellement?
8. Des capitaines et autres officiers sans certificats de capacité ont-ils été nommés pour manœuvrer lesdits navires?
9. Le Ministère des Transports du Canada est-il au courant des faits susmentionnés, et a-t-il protesté à cet égard?

ORDRE DU JOUR

Pour jeudi, 18 octobre 1951

N° 1.

16 octobre—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Vien, appuyée par l'honorable sénateur Wood:—Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour le gracieux discours qu'il a adressé aux deux Chambres du Parlement.—(L'honorable sénateur Haig.)

N° 2.

17 octobre—Prise en considération du premier rapport du Comité de Sélection, chargé de désigner des sénateurs pour faire partie des divers comités de la présente session.—(L'honorable sénateur Hugessen.)

N° 3.

17 octobre—Prise en considération du deuxième rapport du Comité de Sélection, chargé de désigner des sénateurs pour faire partie des divers comités de la présente session.—(L'honorable sénateur Hugessen.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le jeudi 18 octobre	
262	Organisation des comités.....	à l'ajournement du Sénat.

OTTAWA—EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1951.

N° 4

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le jeudi 18 octobre 1951

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable ÉLIE BEAUREGARD, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Davis,	Hayden,	McLean,
Baird,	Dessureault,	Howard,	Nicol,
Barbour,	Doone,	Howden,	Petten,
Basha,	Duff,	Hugessen,	Quinn,
Beaubien,	Dupuis,	Hushion,	Reid,
Beauregard,	Emmerson,	Isnor,	Robertson,
Bishop,	Euler,	King,	Roebuck,
Blais,	Fafard,	Kinley,	Stevenson,
Burchill,	Fallis,	Lambert,	Taylor,
Burke,	Gershaw,	MacKinnon,	Turgeon,
Calder,	Godbout,	MacLennan,	Vaillancourt,
Comeau,	Golding,	Marcotte,	Veniot,
Crerar,	Grant,	McDonald,	Wilson,
Daigle,	Haig,	McGuire,	Wood.
David,	Hawkins,	McIntyre,	

PRIÈRES.

L'honorable Président informe le Sénat que, pour répondre au désir des honorables sénateurs, il avait fait parvenir au Secrétaire particulier de Sa Majesté le Roi un câblogramme, exprimant à Sa Majesté, avec le témoignage de son attachement respectueux et de son fidèle dévouement, le plaisir qu'a éprouvé le Sénat d'apprendre qu'il se rétablit constamment, ainsi que ses vœux les plus sincères; et qu'il a maintenant reçu un câblogramme de Sa Majesté, lequel se lit comme suit:

"PALAIS DE BUCKINGHAM, LONDRES.

Président du Sénat du Canada,
Ottawa.

Veuillez transmettre au Sénat du Canada mes sincères remerciements pour leur aimable et loyal message de bons souhaits, que j'apprécie beaucoup.

GEORGE R"

L'honorable sénateur Robertson dépose sur la Table:—

Rapport du ministre de l'Agriculture pour l'année financière terminée le 31 mars 1951.

Rapport sur les opérations effectuées en vertu de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies pour l'année financière terminée le 31 mars 1951.

Rapport annuel des permis émis sous l'autorité de l'article 4, paragraphe 2, de la Loi de l'Immigration, pour la période s'étendant du 1er janvier 1951 au 30 septembre 1951, inclusivement.

Exemplaire de l'arrêté ministériel C.P. 5598, en date du 18 octobre 1951, adopté pour mettre en vigueur les obligations que le Canada a contractées en vertu du Pacte de l'Atlantique-Nord, autorisant le maintien en service actif d'officiers et d'hommes de l'armée canadienne et du Corps d'Aviation canadien, ne dépassant pas 12,000, faisant partie des Forces Intégrées sous le commandement allié suprême en Europe, ou stationnés au Royaume-Uni et prêts à faire partie desdites Forces.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur le discours prononcé du Trône par Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la présente session du Parlement et sur la motion de l'honorable sénateur Vien, appuyée par l'honorable sénateur Wood, demandant:

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada, afin de lui offrir les humbles remerciements de cette Chambre pour le gracieux discours qu'il a plu à Son Excellence de prononcer devant les deux Chambres du Parlement, savoir:

A Son Excellence le maréchal le très honorable vicomte Alexander of Tunis, Chevalier de l'Ordre très noble de la Jarretière, Chevalier grand-croix de l'Ordre très honorable du Bain, Chevalier grand-croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Compagnon de l'Ordre très élevé de l'Étoile des Indes, Compagnon de l'Ordre du Service distingué, décoré de la Croix militaire, Gouverneur général et commandant en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat, il est—
Ordonné: Que la suite du débat sur ladite motion soit ajournée à demain.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat prend en considération le premier rapport du Comité de Sélection chargé de nommer les sénateurs qui serviront sur les divers comités permanents durant la présente session.

Ledit rapport est adopté.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat prend en considération le deuxième rapport du Comité de Sélection chargé de nommer les sénateurs qui serviront sur les divers comités permanents durant la présente session et,

Ledit rapport étant mis aux voix,
L'honorable sénateur Burchill propose que ce rapport ne soit pas maintenant adopté, mais qu'il soit modifié par le retranchement du nom "Burchill" dans la liste des sénateurs qui serviront sur le Comité permanent des Relations extérieures, et par l'insertion dans ladite liste du nom "Emmerson".

La motion en amendement étant mise aux voix,
Elle est adoptée.

L'adoption du rapport, tel que modifié, étant mise aux voix,
Ledit rapport est adopté.

Avec la permission du Sénat, et—
Sur motion de l'honorable sénateur Robertson, il est—
Ordonné: Que les sénateurs désignés dans le rapport du comité de Sélection pour former les divers comités permanents au cours de la présente session, soient et sont, par la présente motion, nommés pour former et constituer les divers comités où leurs noms respectifs figurent dans ledit rapport, pour faire enquête et rapport sur les diverses questions qui peuvent de temps à autre leur être soumises; et que le comité des Ordres permanents soit autorisé à assigner des personnes et à faire produire des pièces et documents, lorsque requis; et que le comité de Régie interne et des dépenses imprévues ait le pouvoir, sans mandat spécial du Sénat, de prendre en considération toute question concernant la régie interne du Sénat, et que ce comité fasse rapport au Sénat du résultat de ses délibérations, pour qu'il y soit donné suite.

Avec la permission du Sénat, et—
Sur motion de l'honorable sénateur Robertson, il est—
Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes, par un des greffiers à la Table, pour l'informer que l'honorable Président et les honorables sénateurs Aseltine, Aylesworth (Sir Allen), Blais, Burke, David,

Fallis, Gershaw, Gouin, Lambert, MacLennan, McDonald, Reid, Vien et Wilson ont été constitués en un comité chargé d'aider l'honorable Président dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement, en tant que les intérêts du Sénat sont concernés, et pour agir au nom du Sénat, comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet de ladite Bibliothèque.

Avec la permission du Sénat, et—

Sur motion de l'honorable sénateur Robertson, il est—

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes, par un des greffiers à la Table, pour l'informer que les honorables sénateurs Barbour, Blais, Bouffard, Burke, Comeau, Davies, Dennis, Euler, Fallis, Isnor, Lacasse, Nicol, Stambaugh, Stevenson, Turgeon et Wood ont été constitués en un comité chargé de surveiller les travaux d'impression du Sénat, pendant la présente session, et d'agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet desdits travaux d'impression du Parlement.

Avec la permission du Sénat, et—

Sur motion de l'honorable sénateur Robertson, il est—

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes, par un des greffiers à la Table, pour l'informer que l'honorable Président et les honorables sénateurs Beaubien, Doone, Fallis, Haig, Howard et McLean ont été constitués en un comité chargé d'aider l'honorable Président dans l'administration du Restaurant du Parlement, en ce qui concerne les intérêts du Sénat et d'agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet dudit Restaurant.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Le Sénat reprend sa séance.

L'honorable sénateur Hugessen, du comité permanent des Transports et communications, présente le premier rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le Greffier, comme suit:—

Le JEUDI 18 octobre 1951.

Le comité permanent des Transports et communications demande la permission de présenter son premier rapport, comme suit:—

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à sept (7) membres.

Le tout respectueusement soumis.

A. K. HUGESSEN,
Président.

Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, présente le premier rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le Greffier, comme suit:—

Le JEUDI 18 octobre 1951.

Le comité permanent des Banques et du commerce a l'honneur de présenter son premier rapport, comme suit:—

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à neuf (9) membres.

Le tout respectueusement soumis.

SALTER A. HAYDEN,
Président.

Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Turgeon, pour l'honorable sénateur Gouin, du comité permanent des Relations extérieures, présente le premier rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le Greffier, comme suit:—

Le JEUDI 18 octobre 1951.

Le comité permanent des Relations extérieures a l'honneur de présenter son premier rapport, comme suit:—

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à sept (7) membres.

Le tout respectueusement soumis.

L. M. GOUIN,
Président.

Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Beaubien, pour l'honorable sénateur Fafard, du comité permanent des Édifices et des terrains publics, présente le premier rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le Greffier, comme suit:—

Le JEUDI 18 octobre 1951.

Le comité permanent des Édifices et des terrains publics demande la permission de présenter son premier rapport, comme suit:—

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à cinq (5) membres.

Le tout respectueusement soumis.

J.-FERNAND FAFARD,
Président.

Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Beaubien, pour l'honorable sénateur McDonald, du comité permanent des Ressources naturelles, présente le premier rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le Greffier, comme suit:—

Le JEUDI 18 octobre 1951.

Le comité permanent des Ressources naturelles demande la permission de présenter son premier rapport, comme suit:—

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à neuf (9) membres.

Le tout respectueusement soumis.

JOHN A. McDONALD,
Président.

Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Beaubien, pour l'honorable sénateur Marcotte, du comité permanent de l'Administration du service civil, présente le premier rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le Greffier, comme suit:—

Le JEUDI 18 octobre 1951.

Le comité permanent de l'Administration du service civil demande la permission de présenter son premier rapport, comme suit:—

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à sept (7) membres.

Le tout respectueusement soumis.

ARTHUR MARCOTTE,
Président.

Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Beaubien, pour l'honorable sénateur Crerar, du comité permanent des Finances, présente le premier rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le Greffier, comme suit:—

Le JEUDI 18 octobre 1951.

Le comité permanent des Finances a l'honneur de présenter son premier rapport comme suit:—

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à sept (7) membres.

Le tout respectueusement soumis.

T. A. CRERAR,
Président.

Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Beaubien, pour l'honorable sénateur Paterson, du comité permanent de la Régie interne et de la comptabilité, présente le premier rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le Greffier, comme suit:—

Le JEUDI 18 octobre 1951.

Le comité permanent de la Régie interne et des dépenses imprévues demande la permission de présenter son premier rapport, comme suit:—

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à sept (7) membres.

Le tout respectueusement soumis.

N. M. PATERSON,
Président.

Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Beaubien, pour l'honorable sénateur Lacasse, du comité permanent des Débats et des comptes rendus, présente le premier rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le Greffier, comme suit:—

Le JEUDI 18 octobre 1951.

Le comité permanent des Débats et des comptes rendus demande la permission de présenter son premier rapport, comme suit:—

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.

Le tout respectueusement soumis.

GUSTAVE LACASSE,
Président.

Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Beaubien, pour l'honorable sénateur Duff, du comité permanent des Ordres permanents, présente le premier rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le Greffier, comme suit:—

Le JEUDI 18 octobre 1951.

Le comité permanent des Ordres permanents a l'honneur de présenter son premier rapport, comme suit:—

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.

Le tout respectueusement soumis.

WILLIAM DUFF,
Président.

Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Beaubien, pour l'honorable sénateur Bouffard, du comité permanent des Bills d'intérêt privé, présente le premier rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le Greffier, comme suit:—

Le JEUDI 18 octobre 1951.

Le comité permanent des Bills d'intérêt privé a l'honneur de présenter son premier rapport, ainsi conçu:—

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à sept (7) membres.

Le tout respectueusement soumis.

PAUL H. BOUFFARD,
Président.

Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Beaubien, pour l'honorable sénateur Wilson, du comité permanent de l'Immigration et du travail, présente le premier rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le Greffier, comme suit:—

Le JEUDI 18 octobre 1951.

Le comité permanent de l'Immigration et du travail a l'honneur de présenter son premier rapport, comme suit:—

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à sept (7) membres.

Le tout respectueusement soumis.

CAIRINE R. WILSON,
Présidente.

Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Beaubien, pour l'honorable sénateur Buchanan, du comité du Tourisme, présente le premier rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le Greffier, comme suit:—

Le JEUDI 18 octobre 1951.

Le comité permanent du Tourisme a l'honneur de présenter son premier rapport, comme suit:

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à sept (7) membres.

Le tout respectueusement soumis.

W. A. BUCHANAN,
Président.

Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Beaubien, pour l'honorable sénateur Euler, du Comité permanent des Relations commerciales du Canada, présente le premier rapport de ce Comité.

Ledit rapport est alors lu par le Greffier, comme suit:

Le JEUDI 18 octobre 1951.

Le comité permanent des Relations commerciales du Canada a l'honneur de présenter son premier rapport, comme suit:—

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à sept (7) membres.

Le tout respectueusement soumis.

W. D. EULER,
Président.

Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Véniot, du comité permanent de la Santé nationale et du bien-être social, présente le premier rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le Greffier, comme suit:—

Le JEUDI 18 octobre 1951.

Le comité permanent de la Santé nationale et du bien-être social demande la permission de présenter son premier rapport, comme suit:—

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à sept (7) membres.

Le tout respectueusement soumis.

C. J. VÉNIOT,
Président.

Ledit rapport est adopté.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Vendredi, 19 octobre 1951

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATION

Pour vendredi, 19 octobre 1951

Par l'honorable sénateur Duff:—

17 octobre—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Les navires suivants ont-ils été immatriculés au Canada durant un certain nombre d'années, savoir:
   Lumberman; Royal William;
   La Grande Hermine; La Petite Hermine;
   World Trotter; et *St. Malo*?
2. Quand, ou à quel port lesdits navires ont-ils été immatriculés, et quels étaient les noms des propriétaires-gérants ou des propriétaires?
3. Lesdits navires ont-ils été mis sous immatriculation britannique à Hambourg, Allemagne, durant la présente année ou peu auparavant?
4. Les officiers ainsi que les équipages canadiens à bord desdits navires ont-ils été payés à Hambourg?
5. Des capitaines et/ou autres officiers britanniques ont-ils été nommés subséquemment sur lesdits navires?
6. Des équipages canadiens ont-ils été remplacés, en totalité ou en partie, par des équipages allemands?
7. En quel nom lesdits navires sont-ils immatriculés actuellement?
8. Des capitaines et autres officiers sans certificats de capacité ont-ils été nommés pour manœuvrer lesdits navires?
9. Le Ministère des Transports du Canada est-il au courant des faits susmentionnés, et a-t-il protesté à cet égard?

MOTIONS

Pour vendredi, 19 octobre 1951

Par l'honorable sénateur Robertson:—

N° 1.

18 octobre—Que cette Chambre approuve la continuation de la participation du Canada dans les efforts accomplis par l'intermédiaire des Nations Unies pour établir une paix internationale, en particulier pour réprimer l'agression et restaurer la paix en Corée, et, par les nations signataires du Pacte de l'Atlantique-Nord, de détourner l'agression et promouvoir la stabilité et le bien-être dans les pays de l'Atlantique-Nord.

N° 2.

18 octobre—Que le comité permanent du Transport et des communications soit autorisé à étudier le rapport de la Commission royale sur le transport, et spécialement la proposition d'égaliser les taux de fret et l'effet qu'une pareille propositon pourrait avoir sur les zones déterminées du Canada; et à en faire rapport.

Que ledit comité ait le pouvoir de convoquer des témoins et de produire documents et registres.

Que ledit comité soit aussi autorisé à siéger durant les ajournements du Sénat.

N° 3.

18 octobre—Que le comité permanent des Relations extérieures soit autorisé à étudier les problèmes que présente la participation du Canada aux programmes militaires et économiques de l'Organisation du Pacte de l'Atlantique-Nord, et à en faire rapport.

Que ledit comité ait le pouvoir de convoquer des témoins et de faire produire documents et registres;

Que ledit comité soit aussi autorisé à siéger durant les ajournements du Sénat.

N° 4.

18 octobre—Que le comité permanent des Finances soit autorisé à étudier les Comptes publics du Canada et les rapports de l'Auditeur général pour l'année financière qui s'est terminée au 31 mars 1951; et à en faire rapport.

Que ledit comité ait le pouvoir de convoquer des témoins et de faire produire documents et registres.

Et que ledit comité soit aussi autorisé à siéger durant les ajournements du Sénat.

ORDRE DU JOUR

Pour vendredi, 19 octobre 1951

N° 1.

16 octobre—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Vien, appuyée par l'honorable sénateur Wood:—Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour le gracieux discours qu'il a adressé aux deux Chambres du Parlement.—(L'honorable sénateur Petten.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le vendredi 19 octobre	
262	Transports et communications	10.30 a.m.
368	Relations extérieures	11.00 a.m.
258	Finances	11.30 a.m.

OTTAWA—EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1951.

N° 5

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le vendredi 19 octobre 1951

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable ÉLIE BEAUREGARD, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Doone,	Hugessen,	Petten,
Baird,	Emmerson,	Hurtubise,	Quinn,
Barbour,	Fafard,	Hushion,	Reid,
Basha,	Fallis,	Isnor,	Robertson,
Beaubien,	Gershaw,	King,	Roebuck,
Beauregard,	Golding,	Kinley,	Stevenson,
Bishop,	Grant,	MacKinnon,	Taylor,
Blais,	Haig,	MacLennan,	Turgeon,
Burchill,	Hawkins,	Marcotte,	Vaillancourt,
Burke,	Hayden,	McGuire,	Veniot,
Calder,	Howden,	McIntyre,	Wilson,
Davis,			Wood.

PRIÈRES.

Avec la permission du Sénat et,

Sur motion de l'honorable sénateur Robertson, il est—

Ordonné: Que le nom de l'honorable sénateur Wood soit ajouté à la liste des sénateurs qui présentement font partie du comité permanent des Banques et du commerce.

Sur motion de l'honorable sénateur Robertson, appuyé par l'honorable sénateur Hugessen, il est—

Résolu:—Que cette Chambre approuve la continuation de la participation du Canada dans les efforts accomplis par l'intermédiaire des Nations Unies pour établir une paix internationale, en particulier pour réprimer l'agression et restaurer la paix en Corée, et, par les nations signataires du Pacte de l'Atlantique-Nord, de détourner l'agression et promouvoir la stabilité et le bien-être dans les pays de l'Atlantique-Nord.

Sur motion de l'honorable sénateur Robertson, appuyé par l'honorable sénateur Hugessen, il est—

Ordonné:—Que le comité permanent du Transport et des communications soit autorisé à étudier le rapport de la Commission royale sur le transport, et spécialement la proposition d'égaliser les taux de fret et l'effet qu'une pareille propositon pourrait avoir sur les zones déterminées du Canada; et à en faire rapport.

Que ledit comité ait le pouvoir de convoquer des témoins et de produire documents et registres.

Que ledit comité soit aussi autorisé à siéger durant les ajournements du Sénat.

Sur motion de l'honorable sénateur Robertson, appuyé par l'honorable sénateur Hugessen, il est—

Ordonné:—Que le comité permanent des Relations extérieures soit autorisé à étudier les problèmes que présente la participation du Canada aux programmes militaires et économiques de l'Organisation du Pacte de l'Atlantique-Nord, et à en faire rapport.

Que ledit comité ait le pouvoir de convoquer des témoins et de faire produire documents et registres;

Que ledit comité soit aussi autorisé à siéger durant les ajournements du Sénat.

Sur motion de l'honorable sénateur Robertson, appuyé par l'honorable sénateur Hugessen, il est—

Ordonné:—Que le comité permanent des Finances soit autorisé à étudier les Comptes publics du Canada et les rapports de l'Auditeur général pour l'année financière qui s'est terminée au 31 mars 1951; et à en faire rapport.

Que ledit comité ait le pouvoir de convoquer des témoins et de faire produire documents et registres.

Et que ledit comité soit aussi autorisé à siéger durant les ajournements du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur le discours prononcé du Trône par Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la présente session du Parlement et sur la motion de l'honorable sénateur Vien, appuyée par l'honorable sénateur Wood, demandant:

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada, afin de lui offrir les humbles remerciements de cette Chambre pour le gracieux discours qu'il a plu à Son Excellence de prononcer devant les deux Chambres du Parlement, savoir:

A Son Excellence le maréchal le très honorable vicomte Alexander of Tunis, Chevalier de l'Ordre très noble de la Jarretière, Chevalier grand-croix de l'Ordre très honorable du Bain, Chevalier grand-croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Compagnon de l'Ordre très élevé de l'Étoile des Indes, Compagnon de l'Ordre du Service distingué, décoré de la Croix militaire, Gouverneur général et commandant en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat, il est—
Ordonné: que la suite du débat sur ladite motion soit ajournée à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Robertson dépose sur la Table des exemplaires des Actes diplomatiques suivants:

Échange de notes (10 mai 1950) entre le Canada et l'Italie constituant un accord modifiant les formalités en matière de visa de non-immigrants. (Recueil des traités, 1950, n° 22) (édition bilingue).

Échange de notes (26 janvier 1951) entre le Canada et l'Inde constituant un accord relatif à l'entrée au Canada des citoyens de l'Inde désireux de s'y établir. (Recueil des traités, 1951, n° 1) (édition bilingue).

Convention entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement français relative aux modalités d'indemnisation des intérêts canadiens dans les entreprises de gaz et d'électricité nationalisées, signée à Paris le 26 janvier 1951. (Recueil des traités, 1951, n° 2) (édition bilingue).

Échange de notes (27 mars 1951) entre le Canada et les États-Unis d'Amérique constituant un accord relatif à la coordination de la défense passive, en vigueur le 27 mars 1951. (Recueil des traités, 1951, n° 3) (édition bilingue).

Échange de lettres (15 et 16 mars 1951) entre le Canada et les États-Unis d'Amérique concernant le renouvellement de l'arrangement de 1942 relatif à l'échange de main-d'œuvre et de machines agricoles, en vigueur le 16 mars 1951. (Recueil des traités, 1951, n° 4) (édition bilingue).

Échange de notes entre le Canada et la Turquie constituant un accord relatif à la délivrance de visas pour plusieurs passages aux représentants diplomatiques et aux fonctionnaires (note canadienne datée du 9 février 1951), en vigueur le 10 mars 1951. (Recueil des traités, 1951, n° 5) (édition bilingue).

Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, Liste V de l'Annexe A au protocole de Torquay, négocié à Torquay du 28 septembre 1950 au 21 avril 1951, signé par le Canada à New-York le 7 mai 1951. (Recueil des traités, 1951, nº 6) (édition bilingue).

Accord entre le Gouvernement du Canada et l'Organisation de l'Aviation civile internationale relatif au siège de l'Organisation de l'Aviation civile internationale, signé à Montréal le 14 avril 1951. (Recueil des traités, 1951, nº 7) (édition bilingue).

Protocole additionnel à l'Accord signé à Bruxelles, le 5 décembre 1947, sur la résolution des conflits portant sur les avoirs allemands ennemis, signé à Bruxelles, le 3 février 1949. (Recueil des traités, 1951, nº 8) (édition bilingue).

Échange de notes (11 et 18 avril 1951) entre le Canada et les États-Unis d'Amérique constituant un accord relatif à la disposition des biens en surplus des États-Unis sis au Canada. (Recueil des traités, 1951, nº 9) (édition bilingue).

Convention d'Union de Paris du 20 mars 1883 pour la protection de la propriété industrielle, revisée à Bruxelles, le 14 décembre 1900, à Washington, le 2 juin 1911, à La Haye, le 6 novembre 1925, et à Londres, le 2 juin 1934. L'accession du Canada a eu lieu le 26 juin 1951. (Recueil des traités, 1951, nº 10) (édition bilingue).

Échange de notes (9 juillet 1951) entre le Canada et l'Irlande comportant un Accord modifiant l'Annexe à l'Accord relatif aux services aériens, signé le 8 août 1947. (Recueil des traités, 1951, nº 11) (édition bilingue).

Accord entre le Commonwealth britannique et la Belgique sur les sépultures militaires, signé à Bruxelles, le 20 juillet 1951. (Recueil des traités, 1951, nº 12) (édition bilingue).

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement royal de Suède tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance réciproque en matière d'impôts sur le revenu, signé à Ottawa le 6 avril 1951. (Recueil des traités, 1951, nº 13) (édition bilingue).

Échange de notes (31 juillet et 11 septembre 1951) entre le Canada et les États-Unis d'Amérique modifiant l'Accord sur les prestations d'assurance-chômage du 12 mars 1942. (Recueil des traités, 1951, nº 14) (édition bilingue).

Échange de notes (3 et 16 janvier 1951) entre le Canada et l'Union Sud-Africaine concernant la suspension temporaire de la marge de préférence applicable au bois en grume. (Recueil des traités, nº 15) (édition bilingue).

Accord entre le Commonwealth britannique et les Pays-Bas sur les sépultures militaires, signé à La Haye, le 10 juillet 1951. (Recueil des traités, 1951, nº 16) (édition bilingue).

Échange de notes (26 juin et 4 juillet 1951) entre le Canada et la France comportant un Accord concernant les fournitures faites aux populations civiles par les autorités militaires canadiennes et de l'indemnité relative aux navires français réquisitionnés par le Canada durant la guerre. (Recueil des traités, 1951, nº 17) (édition bilingue).

Convention entre les États parties au Traité de l'Atlantique-Nord sur le statut de leurs forces, signées à Londres le 19 juin 1951. (Recueil des traités) (version française).

Avec la permission du Sénat et—

Sur motion de l'honorable sénateur Robertson, il est—

Ordonné: Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeurera ajourné jusqu'au mardi, sixième jour de novembre prochain, à huit heures du soir.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mardi, 6 novembre 1951

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATION

Pour mardi, 6 novembre 1951

N° 1.

Par l'honorable sénateur Duff:—

17 octobre—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Les navires suivants ont-ils été immatriculés au Canada durant un certain nombre d'années, savoir:
   Lumberman; Royal William;
   La Grande Hermine; La Petite Hermine;
   World Trotter; et *St. Malo*?
2. Quand, ou à quel port lesdits navires ont-ils été immatriculés, et quels étaient les noms des propriétaires-gérants ou des propriétaires?
3. Lesdits navires ont-ils été mis sous immatriculation britannique à Hambourg, Allemagne, durant la présente année ou peu auparavant?
4. Les officiers ainsi que les équipages canadiens à bord desdits navires ont-ils été payés à Hambourg?
5. Des capitaines et/ou autres officiers britanniques ont-ils été nommés subséquemment sur lesdits navires?
6. Des équipages canadiens ont-ils été remplacés, en totalité ou en partie, par des équipages allemands?
7. En quel nom lesdits navires sont-ils immatriculés actuellement?
8. Des capitaines et autres officiers sans certificats de capacité ont-ils été nommés pour manœuvrer lesdits navires?
9. Le Ministère des Transports du Canada est-il au courant des faits susmentionnés, et a-t-il protesté à cet égard?

N° 2.

Par l'honorable sénateur Reid:—

19 octobre—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Quel a été le nombre total de demandes concernant les rentes viagères du Gouvernement, en chaque province, durant les mois de juillet, août et septembre 1951?
2. Quel a été le nombre de toutes pareilles demandes durant chacun des mois à partir de juin 1950 jusqu'à juin 1951, inclusivement?

ORDRE DU JOUR

Pour mardi, 6 novembre 1951

N° 1.

16 octobre—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Vien, appuyée par l'honorable sénateur Wood:—Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour le gracieux discours qu'il a adressé aux deux Chambres du Parlement.—(L'honorable sénateur Reid.)

OTTAWA—EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1951.

N° 6

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mardi 6 novembre 1951

Huit heures du soir.

L'honorable Arthur-L. Beaubien, Président *pro tem.*

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Baird,	Fafard,	Hugessen,	Reid,
Barbour,	Golding,	Isnor,	Roebuck,
Beaubien,	Gouin,	Lacasse,	Ross,
Bishop,	Grant,	Lambert,	Stambaugh,
Blais,	Haig,	MacKinnon,	Stevenson,
Buchanan,	Hardy,	MacLennan,	Taylor,
Daigle,	Hawkins,	Marcotte,	Turgeon,
Davis,	Hayden,	McDonald,	Veniot,
Dupuis,	Horner,	Paterson,	Wood.
Emmerson,	Howden,	Raymond,	

Le Greffier informe le Sénat que l'honorable Président est absent pour cause inévitable.

L'honorable sénateur Hugessen, appuyé par l'honorable sénateur Taylor, propose:

Que, durant l'absence de l'honorable Président, l'honorable sénateur Beaubien le remplace au fauteuil de la présidence.

Étant posée la question d'agrément, le Greffier déclare que ladite motion est résolue par l'affirmative.

En conséquence, l'honorable sénateur Beaubien prend le fauteuil.

PRIÈRES.

La Chambre des Communes, par son Greffier, transmet un message ainsi conçu:

Le VENDREDI, 19 octobre 1951.

Résolu: Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre se joindra à eux pour former un comité mixte des deux Chambres à l'égard des travaux d'impression du Parlement et que les membres suivants, à savoir: Messieurs Argue, Ashbourne, Bertrand, Beyerstein, Black (*Châteauguay-Huntingdon-Laprairie*), Blackmore, Boivin, Bonnier, Breton, Browne (*St-Jean-Ouest*), Bryce, Cameron, Cardiff, Cauchon, Cavers, Charlton, Cruickshank, Darroch, Decore, Mme Fairclough, Messieurs Ferguson, Ferrie, Follwell, Fontaine, Gingras, Gosselin, Gour (*Russell*), Harkness, Healy, Hees, Hetland, Hodgson, Hunter, Kickham, Lefrançois, MacDougall, MacLean (*Cap-Breton-Nord et Victoria*), Maltais, McDonald (*Parry-Sound-Muskoka*), McIvor, McLean (*Huron-Perth*), McWilliam, Murray (*Oxford*), Robertson, Shaw, Sinnott, Smith (*Queens-Shelburne*), Stanfield, Stuart (*Charlotte*), Studer, Tustin, Weaver, Whitman et Wright, représenteront la Chambre audit comité mixte des travaux d'impression du Parlement.

ATTESTÉ:

Léon-J. Raymond,
Greffier de la Chambre des Communes.

Ordonné: Que ledit message soit déposé sur la Table.

La Chambre des Communes, par son Greffier, transmet un message ainsi conçu:

Le VENDREDI, 19 octobre 1951.

Résolu: Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que M. l'Orateur et Messieurs Beyerstein, Blackmore, Brown (*Essex-Ouest*), Carroll, Carter, Casselman, Conacher, Coyle, Dechêne, Demers, Dinsdale, Eudes, Gauthier (*Lapointe*), Gibson, Gingues, Goode, Hellyer, Henderson, Higgins, Homuth, Hunter, Jones, Kirk (*Digby-Yarmouth*), Knight, LaCroix, Laing, Léger, MacNaught, McIlraith, McMillan, Noseworthy, Pearkes, Proudfoot, Ratelle, Rochefort, Ross (*Hamilton-Est*), Rowe, Sinnott, Smith (*Moose-Mountain*), Smith (*York-Nord*), Tustin, Valois, White (*Middlesex-Est*), Whiteside et Winkler ont été constitués en un comité chargé d'aider Son Honneur

l'Orateur dans la régie de la Bibliothèque du Parlement, en ce qui concerne les intérêts de la Chambre des communes, et pour représenter la Chambre des communes au sein du comité mixte des deux Chambres à l'égard de la Bibliothèque.

ATTESTÉ:

Léon-J. Raymond,
Greffier de la Chambre des Communes.

Ordonné: Que ledit message soit déposé sur la Table.

La Chambre des Communes, par son Greffier, transmet un message ainsi conçu:

Le VENDREDI, 19 octobre 1951.

Résolu: Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre a nommé Son Honneur M. l'Orateur et Messieurs Breithaupt, Casselman, Cournoyer, Dewar, Ferguson, Gauthier (*Sudbury*), Gour (*Russell*), Hansell, Harkness, Langlois (*Berthier-Maskinongé*), Léger, Little, McDonald (*Edmonton-Est*), MacNaught, McCulloch, McGregor, Ratelle, Richard (*Ottawa-Est*), Rochefort, Simmons, Stewart (*Winnipeg-Nord*), Stick, Ward et White (*Hastings-Peterborough*) pour assister Son Honneur l'Orateur dans la régie du Restaurant, en ce qui commande les intérêts de la Chambre des communes, et pour représenter la Chambre des communes dans le comité mixte des deux Chambres à l'égard du Restaurant.

ATTESTÉ:

Léon-J. Raymond,
Greffier de la Chambre des Communes.

Ordonné: Que ledit message soit déposé sur la Table.

L'honorable sénateur Hugessen dépose sur la Table:—

Rapport du Commissaire de la Loi des enquêtes sur les coalitions pour l'année financière terminée le 31 mars 1951. (Édition bilingue.)

Exemplaire du rapport intérimaire sur la fixation des prix de revente, présenté au ministre de la Justice par le Comité chargé d'étudier la loi relative aux coalitions. (Édition bilingue.)

Rapport du département des Impressions et de la papeterie publiques pour l'année financière terminée le 31 mars 1951.

Rapport de la Commission d'énergie des Territoires du Nord-Ouest pour l'année financière terminée le 31 mars 1951.

Exemplaires des Décrets, ordonnances et règlements publiés dans la Partie II de la *Gazette du Canada,* en date du 24 octobre 1951. (Édition bilingue.)

Rapport de la Société Radio-Canada pour l'année financière terminée le 31 mars 1951. (Édition bilingue.)

Exemplaires des Ordonnances du Territoire du Yukon adoptées à la cinquième séance du Conseil du Yukon, tenue en octobre 1951.

Rapport du ministère des Transports pour l'année financière terminée le 31 mars 1951.

Arrêté en conseil C.P. 5645, approuvé le 22 octobre 1951, nommant M. J. J. D. Brunke, Directeur des priorités en remplacement de M. Henry J. Sissons, nommé Coordonnateur du service des matériaux du ministère de la production de défense. (Édition bilingue.)

Rapport du ministère des Affaires des anciens combattants pour l'année financière terminée le 31 mars 1951.

L'honorable sénateur Hugessen présente au Sénat un Bill (B), intitulé: "Loi donnant suite à la Convention internationale pour la réglementation de la chasse à la baleine".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture mardi prochain.

Suivant l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur le discours prononcé du Trône par Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la présente session du Parlement et sur la motion de l'honorable sénateur Vien, appuyée par l'honorable sénateur Wood, demandant:

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada, afin de lui offrir les humbles remerciements de cette Chambre pour le gracieux discours qu'il a plu à Son Excellence de prononcer devant les deux Chambres du Parlement, savoir:

A Son Excellence le maréchal le très honorable vicomte Alexander of Tunis, Chevalier de l'Ordre très noble de la Jarretière, Chevalier grand-croix de l'Ordre très honorable du Bain, Chevalier grand-croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Compagnon de l'Ordre très élevé de l'Étoile des Indes, Compagnon de l'Ordre du Service distingué, décoré de la Croix militaire, Gouverneur général et commandant en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat, il est—
Ordonné: Que la suite du débat sur ladite motion soit ajournée à demain.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mercredi, 7 novembre 1951

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATIONS

Pour mercredi, 7 novembre 1951

No 1.

Par l'honorable sénateur Duff:—

17 octobre—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Les navires suivants ont-ils été immatriculés au Canada durant un certain nombre d'années, savoir:

   Lumberman; Royal William;
   La Grande Hermine; La Petite Hermine;
   World Trotter; et *St. Malo*?

2. Quand, ou à quel port lesdits navires ont-ils été immatriculés, et quels étaient les noms des propriétaires-gérants ou des propriétaires?

3. Lesdits navires ont-ils été mis sous immatriculation britannique à Hambourg, Allemagne, durant la présente année ou peu auparavant?

4. Les officiers ainsi que les équipages canadiens à bord desdits navires ont-ils été payés à Hambourg?

5. Des capitaines et/ou autres officiers britanniques ont-ils été nommés subséquemment sur lesdits navires?

6. Des équipages canadiens ont-ils été remplacés, en totalité ou en partie, par des équipages allemands?

7. En quel nom lesdits navires sont-ils immatriculés actuellement?

8. Des capitaines et autres officiers sans certificats de capacité ont-ils été nommés pour manœuvrer lesdits navires?

9. Le Ministère des Transports du Canada est-il au courant des faits susmentionnés, et a-t-il protesté à cet égard?

Pour jeudi, 8 novembre 1951

N° 2.

Par l'honorable sénateur McDonald.

6 novembre—Qu'il demandera au Gouvernement:

1. Durant les années 1939, 1949 et 1950, quelle quantité d'engrais chimiques suivants ont été produits et importés au Canada:

   Engrais chimiques mélangés (solides)
   Solution de nitrogène
   Sulphate d'ammonium
   Nitrate d'ammonium
   Phosphate d'ammonium
   Cyanamide
   Superphosphate
   Pierre naturelle de phosphate
   Moulée ou farine d'os
   Chlorure de potasse 50%
   Chlorure de potasse 60%
   Sulphate de potasse.

2. Quelle fut la valeur, par tonne courte, des engrais et des matières à engrais importés durant les années susmentionnées?

3. *a*) Quelles ont été les ventes au Canada, et les prix qu'ont demandés les principales compagnies d'engrais, par provinces, relativement aux matières à engrais et aux engrais mélangés, durant les années se terminant le 30 juin, 1939-40 et 1949-50?

   b) Combien a coûté la production d'une tonne de nitrate d'ammonium durant la dernière année au cours de laquelle il a été fabriqué sous le contrôle d'un département du gouvernement? Quel en fut le coût durant la dernière période au sujet de laquelle il existe des statistiques?

4. Quelle quantité de "Sydney Slag" granulé a été vendue durant les deux dernières années? Étant donné l'importance de ce produit pour les provinces Maritimes, le Gouvernement a-t-il songé à fournir des fonds en vue de l'érection d'une usine qui pourrait produire des scories pulvérisées à bas prix pour les cultivateurs?

5. Quel progrès a été réalisé à la suite des recherches et des expériences pour rendre possible au Canada la production d'acide phosphorique et de potasse suffisant à ses besoins, depuis que le Sénat, par son Comité permanent des Ressources naturelles, au cours de la session de 1947, a instruit une enquête sur la possibilité d'alimenter nous-mêmes le marché des engrais pour nos cultivateurs?

6. Peut-on donner un estimé des économies réalisées, par les cultivateurs canadiens, en achetant des engrais de haute qualité ne requérant aucun remplissage?

ORDRE DU JOUR

Pour mercredi, 7 novembre 1951

16 octobre—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Vien, appuyée par l'honorable sénateur Wood:—Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour le gracieux discours qu'il a adressé aux deux Chambres du Parlement.—(L'honorable sénateur Horner.)

Pour mardi, 13 novembre 1951

6 novembre—Deuxième lecture du Bill (B), intitulé: "Loi donnant suite à la Convention internationale pour la réglementation de la chasse à la baleine." —(L'honorable sénateur Hugessen.)

OTTAWA—EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1951.

N° 7

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mercredi 7 novembre 1951

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable ARTHUR-L. BEAUBIEN, Président *pro tem.*

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Baird,	Euler,	Howden,	Pratt,
Barbour,	Fafard,	Hugessen,	Raymond,
Beaubien,	Fallis,	Isnor,	Reid,
Bishop,	Golding,	Kinley,	Roebuck,
Blais,	Gouin,	Lacasse,	Ross,
Buchanan,	Grant,	Lambert,	Stambaugh,
Calder,	Haig,	MacKinnon,	Stevenson,
Daigle,	Hardy,	MacLennan,	Taylor,
Davis,	Hawkins,	Marcotte,	Turgeon,
Dessureault,	Hayden,	McDonald,	Veniot,
Dupuis,	Horner,	Paterson,	Wilson,
Emmerson,			Wood.

PRIÈRES.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message ainsi conçu:—

Le MARDI 6 novembre 1951.

Résolu,—Qu'un comité mixte des deux Chambres du Parlement soit institué en vue d'étudier le rapport intérimaire de la commission chargée d'étudier la législation en matière de coalitions, déposé sur le bureau de la Chambre des communes le vendredi 12 octobre 1951, et en vue d'étudier les modifications appropriées à la Loi d'enquête sur les coalitions, qui découlent de ce rapport;

Que vingt-six membres de la Chambre des communes, qui seront désignés plus tard par la Chambre, soient membres du comité mixte, pour représenter la Chambre, et que l'article 65 du Règlement de la Chambre des communes soit suspendu à cet effet;

Que ledit comité ait le pouvoir de former, parmi ses membres, les sous-comités qu'il jugera utiles ou nécessaires, d'assigner des personnes, de faire produire des documents et dossiers, d'interroger des témoins sous serment, de siéger pendant les séances de la Chambre et de faire rapport de temps à autre;

Que ledit comité ait le pouvoir de faire imprimer, au jour le jour, les documents et les témognages qu'il pourra commander pour son usage et celui du Parlement, et que l'article 64 du Règlement de la Chambre des communes soit suspendu à cet effet, et—

Qu'un message soit envoyé au Sénat pour lui demander de se joindre à la Chambre aux fins susmentionnées et de choisir, s'il le juge opportun, quelques-uns de ses membres pour le représenter au sein du comité mixte proposé.

ATTESTÉ.

LÉON-J. RAYMOND,
Greffier de la Chambre des communes.

Avec la permission du Sénat, et—
Sur motion de l'honorable sénateur Hugessen, il est—
Ordonné: Que ledit message soit pris en considération immédiatement.
En conséquence, le Sénat passe à la prise en considération dudit message.

L'honorable sénateur Hugessen propose alors:—

Que le Sénat se joigne à la Chambre des communes pour nommer un comité mixte des deux Chambres du Parlement aux fins d'examiner le rapport intérimaire de la commission chargée d'étudier la législation concernant les coalitions, déposé au Sénat le mardi, 6 novembre 1951, et en vue d'étudier les modifications appropriées à la Loi d'enquête sur les coalitions, fondées sur ce rapport;

Que les sénateurs suivants soient nommés pour agir au nom du Sénat sur ledit comité mixte, savoir: les honorables sénateurs Aseltine, Beaubien, Burchill, Dupuis, Fogo, Godbout, Golding, Hawkins, Horner, Lambert, Pratt et Vaillancourt;

Que ce comité ait le pouvoir de former, parmi ses membres, les sous-comités qu'il jugera utiles et nécessaires, d'assigner des personnes, de faire produire des documents et des dossiers, d'interroger des témoins sous serment, de siéger durant les séances et les ajournements du Sénat, et de faire rapport de temps à autre;

Que ce comité ait le pouvoir de faire imprimer, au jour le jour, les documents et dépositions qu'il pourra ordonner pour son usage et celui du Parlement, et que la règle 100 du Sénat soit suspendue à cet égard;

Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'en informer en conséquence.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Avec la permission du Sénat, et—
Sur motion de l'honorable sénateur Hugessen, il est—
Ordonné: Que le nom de l'honorable sénateur Aseltine soit substitué à celui de l'honorable sénateur Fallis comme faisant partie du comité permanent des Transports et communications du Sénat.

Avec la permission du Sénat, et—
Sur motion de l'honorable sénateur Hugessen, il est—
Ordonné: Que le nom de l'honorable sénateur Nicol soit substitué à celui de l'honorable sénateur Daigle comme faisant partie du comité permanent des Transports et communications du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur le discours prononcé du Trône par Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la présente session du Parlement et sur la motion de l'honorable sénateur Vien, appuyée par l'honorable sénateur Wood, demandant:

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada, afin de lui offrir les humbles remerciements de cette Chambre pour le gracieux discours qu'il a plu à Son Excellence de prononcer devant les deux Chambres du Parlement, savoir:

A Son Excellence le maréchal le très honorable vicomte Alexander of Tunis, Chevalier de l'Ordre très noble de la Jarretière, Chevalier grand-croix de l'Ordre très honorable du Bain, Chevalier grand-croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Compagnon de l'Ordre très élevé de l'Étoile des Indes, Compagnon de l'Ordre du Service distingué, décoré de la Croix militaire, Gouverneur général et commandant en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Il est ordonné: Que ledit Ordre du jour soit ajourné à demain.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Jeudi, 8 novembre 1951

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATIONS

Pour jeudi, 8 novembre 1951

N° 1.

Par l'honorable sénateur Duff:—

17 octobre—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Les navires suivants ont-ils été immatriculés au Canada durant un certain nombre d'années, savoir:

   Lumberman; Royal William;
   La Grande Hermine; La Petite Hermine;
   World Trotter; et *St. Malo*?

2. Quand, ou à quel port lesdits navires ont-ils été immatriculés, et quels étaient les noms des propriétaires-gérants ou des propriétaires?

3. Lesdits navires ont-ils été mis sous immatriculation britannique à Hambourg, Allemagne, durant la présente année ou peu auparavant?

4. Les officiers ainsi que les équipages canadiens à bord desdits navires ont-ils été payés à Hambourg?

5. Des capitaines et/ou autres officiers britanniques ont-ils été nommés subséquemment sur lesdits navires?

6. Des équipages canadiens ont-ils été remplacés, en totalité ou en partie, par des équipages allemands?

7. En quel nom lesdits navires sont-ils immatriculés actuellement?

8. Des capitaines et autres officiers sans certificats de capacité ont-ils été nommés pour manœuvrer lesdits navires?

9. Le Ministère des Transports du Canada est-il au courant des faits susmentionnés, et a-t-il protesté à cet égard?

N° 2.

Par l'honorable sénateur McDonald.

6 novembre—Qu'il demandera au Gouvernement:

1. Durant les années 1939, 1949 et 1950, quelle quantité d'engrais chimiques suivants ont été produits et importés au Canada:

   Engrais chimiques mélangés (solides)
   Solution de nitrogène
   Sulphate d'ammonium
   Nitrate d'ammonium
   Phosphate d'ammonium
   Cyanamide
   Superphosphate
   Pierre naturelle de phosphate
   Moulée ou farine d'os
   Chlorure de potasse 50%
   Chlorure de potasse 60%
   Sulphate de potasse.

2. Quelle fut la valeur, par tonne courte, des engrais et des matières à engrais importés durant les années susmentionnées?

3. *a*) Quelles ont été les ventes au Canada, et les prix qu'ont demandés les principales compagnies d'engrais, par provinces, relativement aux matières à engrais et aux engrais mélangés, durant les années se terminant le 30 juin, 1939-40 et 1949-50?

   b) Combien a coûté la production d'une tonne de nitrate d'ammonium durant la dernière année au cours de laquelle il a été fabriqué sous le contrôle d'un département du gouvernement? Quel en fut le coût durant la dernière période au sujet de laquelle il existe des statistiques?

4. Quelle quantité de "Sydney Slag" granulé a été vendue durant les deux dernières années? Étant donné l'importance de ce produit pour les provinces Maritimes, le Gouvernement a-t-il songé à fournir des fonds en vue de l'érection d'une usine qui pourrait produire des scories pulvérisées à bas prix pour les cultivateurs?

5. Quel progrès a été réalisé à la suite des recherches et des expériences pour rendre possible au Canada la production d'acide phosphorique et de potasse suffisant à ses besoins, depuis que le Sénat, par son Comité permanent des Ressources naturelles, au cours de la session de 1947, a instruit une enquête sur la possibilité d'alimenter nous-mêmes le marché des engrais pour nos cultivateurs?

6. Peut-on donner un estimé des économies réalisées, par les cultivateurs canadiens, en achetant des engrais de haute qualité ne requérant aucun remplissage?

Pour vendredi, 9 novembre 1951

N° 1.

Par l'honorable sénateur Reid:—

7 novembre—Qu'il demandera au Gouvernement:

1. En vertu de l'accord avec les provinces concernant la Route Trans-Canadienne, quelle sera la participation financière totale du Dominion pour la partie de la route passant à travers la Colombie-Britannique?

2. A-t-on pris une décision définitive relativement à cette route depuis Chilliwack à Vancouver? Dans l'affirmative, quelle aide financière globale le Gouvernement du Dominion accordera-t-il aux autorités provinciales pour l'élargissement, l'achèvement ou la construction de toute nouvelle section projetée entre ces deux points?
3. Le pont Pattullo a-t-il été désigné comme faisant partie de la Route Trans-Canadienne ou a-t-il été convenu qu'il en ferait partie? Dans l'affirmative, quelle aide financière le Gouvernement provincial recevra-t-il en compensation des sommes dépensées pour la construction dudit pont?
4. A-t-on projeté ou décidé de construire une route ou des routes depuis le pont Pattullo jusqu'à la cité de Vancouver? Dans l'affirmative, de quelle route a-t-on convenu?
5. Quelle partie des frais de la Route Trans-Canadienne, depuis l'extrémité sud du pont Pattullo jusqu'à Vancouver, sera assumée ou payée par le Gouvernement du Dominion?
6. La Route Trans-Canadienne telle que projetée en Colombie-Britannique se prolonge-t-elle dans l'Île de Vancouver? Dans l'affirmative, cette route se prolonge-t-elle de Victoria jusqu'à un point sur l'extrémité occidentale de l'Île de Vancouver? Sinon, quelle route a-t-on décidé de suivre?

N° 2.

Par l'honorable sénateur Reid:—

7 novembre—Qu'il demandera au Gouvernement:

1. Le Gouvernement du Dominion a-t-il reçu une demande, en vertu de la présente Loi concernant les Indiens, du Gouvernement provincial de la Colombie-Britannique accordant aux Indiens de cette province les mêmes droits dans les tavernes que les autres Canadiens?
2. Une décision a-t-elle été prise à cet égard, et en l'occurrence quelle est-elle?

ORDRE DU JOUR

Pour jeudi, 8 novembre 1951

No. 1.

7 novembre—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Hugessen, appuyée par l'honorable sénateur Taylor:—

Que le Sénat se joigne à la Chambre des communes pour nommer un comité mixte des deux Chambres du Parlement aux fins d'examiner le rapport intérimaire de la commission chargée d'étudier la législation concernant les coalitions, déposé au Sénat le mardi, 6 novembre 1951, et en vue d'étudier les modifications appropriées à la Loi d'enquête sur les coalitions, fondées sur ce rapport;

Que les sénateurs suivants soient nommés pour agir au nom du Sénat sur ledit comité mixte, savoir: les honorables sénateurs Aseltine, Beaubien, Burchill, Dupuis, Fogo, Godbout, Golding, Hawkins, Horner, Lambert, Pratt et Vaillancourt;

Que ce comité ait le pouvoir de former, parmi ses membres, les sous-comités qu'il jugera utiles et nécessaires, d'assigner des personnes, de faire produire des documents et des dossiers, d'interroger des témoins sous serment, de siéger durant les séances et les ajournements du Sénat, et de faire rapport de temps à autre;

Que ce comité ait le pouvoir de faire imprimer, au jour le jour, les documents et dépositions qu'il pourra ordonner pour son usage et celui du Parlement, et que la règle 100 du Sénat soit suspendue à cet égard;

Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'en informer en conséquence.—(L'honorable sénateur Haig.)

No. 2.

16 octobre—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Vien, appuyée par l'honorable sénateur Wood:—Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour le gracieux discours qu'il a adressé aux deux Chambres du Parlement.—(L'honorable sénateur Horner.)

Pour mardi, 13 novembre 1951

6 novembre—Deuxième lecture du Bill (B), intitulé: "Loi donnant suite à la Convention internationale pour la réglementation de la chasse à la baleine." —(L'honorable sénateur Hugessen.)

OTTAWA—EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1951.

N° 8

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le jeudi 8 novembre 1951

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable ARTHUR-L. BEAUBIEN, Président *pro tem.*

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Baird,	Dupuis,	Horner,	Paterson,
Barbour,	Emmerson,	Howden,	Pratt,
Beaubien,	Euler,	Hugessen,	Reid,
Bishop,	Fafard,	Isnor,	Roebuck,
Blais,	Fallis,	Kinley,	Ross,
Buchanan,	Golding,	Lacasse,	Stambaugh,
Burke,	Gouin,	Lambert,	Stevenson,
Calder,	Grant,	MacKinnon,	Taylor,
Campbell,	Haig,	MacLennan,	Turgeon,
Daigle,	Hardy,	Marcotte,	Veniot,
Davis,	Hawkins,	McDonald,	Wilson,
Dessureault,	Hayden,	McLean,	Wood.

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Hugessen dépose sur la Table:—

Rapport du Secrétaire d'État du Canada pour l'année terminée le 31 mars 1951.

Rapport du Commissaire des pénitenciers pour l'année financière terminée le 31 mars 1951.

Sur motion de l'honorable sénateur McDonald, il est—

Ordonné: Que le Sénat émette un Ordre pour une réponse montrant:—

1. Durant les années 1939, 1949 et 1950, quelle quantité d'engrais chimiques suivants ont été produits et importés au Canada:

   Engrais chimiques mélangés (solides)
   Solution de nitrogène
   Sulfate d'ammonium
   Nitrate d'ammonium
   Phosphate d'ammonium
   Cyanamide
   Superphosphate
   Pierre naturelle de phosphate
   Moulée ou farine d'os
   Chlorure de potasse 50%
   Chlorure de potasse 60%
   Sulfate de potasse.

2. Quelle fut la valeur, par tonne courte, des engrais et des matières à engrais importés durant les années susmentionnées?

3. *a*) Quelles ont été les ventes au Canada, et les prix qu'ont demandés les principales compagnies d'engrais, par provinces, relativement aux matières à engrais et aux engrais mélangés, durant les années se terminant le 30 juin, 1939-40 et 1949-50?

   b) Combien a coûté la production d'une tonne de nitrate d'ammonium durant la dernière année au cours de laquelle il a été fabriqué sous le contrôle d'un département du gouvernement? Quel en fut le coût durant la dernière période au sujet de laquelle il existe des statistiques?

4. Quelle quantité de "Sydney Slag" granulé a été vendue durant les deux dernières années? Étant donné l'importance de ce produit pour les provinces Maritimes, le Gouvernement a-t-il songé à fournir des fonds en vue de l'érection d'une usine qui pourrait produire des scories pulvérisées à bas prix pour les cultivateurs?

5. Quel progrès a été réalisé à la suite des recherches et des expériences pour rendre possible au Canada la production d'acide phosphorique et de potasse suffisant à ses besoins, depuis que le Sénat, par son Comité permanent des Ressources naturelles, au cours de la session de 1947, a instruit une enquête sur la possibilité d'alimenter nous-mêmes le marché des engrais pour nos cultivateurs?

6. Peut-on donner un estimé des économies réalisées, par les cultivateurs canadiens, en achetant des engrais de haute qualité ne requérant aucun remplissage?

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Hugessen, appuyé par l'honorable sénateur Taylor, se lisant ainsi qu'il suit:—

Que le Sénat se joigne à la Chambre des communes pour nommer un comité mixte des deux Chambres du Parlement aux fins d'examiner le rapport intérimaire de la commission chargée d'étudier la législation concernant les coalitions, déposé au Sénat le mardi, 6 novembre 1951, et en vue d'étudier les modifications appropriées à la Loi d'enquête sur les coalitions, fondées sur ce rapport;

Que les sénateurs suivants soient nommés pour agir au nom du Sénat sur ledit comité mixte, savoir: les honorables sénateurs Aseltine, Beaubien, Burchill, Dupuis, Fogo, Godbout, Golding, Hawkins, Horner, Lambert, Pratt et Vaillancourt;

Que ce comité ait le pouvoir de former, parmi ses membres, les sous-comités qu'il jugera utiles et nécessaires, d'assigner des personnes, de faire produire des documents et des dossiers, d'interroger des témoins sous serment, de siéger durant les séances et les ajournements du Sénat, et de faire rapport de temps à autre;

Que ce comité ait le pouvoir de faire imprimer, au jour le jour, les documents et dépositions qu'il pourra ordonner pour son usage et celui du Parlement, et que la règle 100 du Sénat soit suspendue à cet égard;

Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'en informer en conséquence.

Après plus ample débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur le discours prononcé du Trône par Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la présente session du Parlement et sur la motion de l'honorable sénateur Vien, appuyée par l'honorable sénateur Wood, demandant:

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada, afin de lui offrir les humbles remerciements de cette Chambre pour le gracieux discours qu'il a plu à Son Excellence de prononcer devant les deux Chambres du Parlement, savoir:

A Son Excellence le maréchal le très honorable vicomte Alexander of Tunis, Chevalier de l'Ordre très noble de la Jarretière, Chevalier grand-croix de l'Ordre très honorable du Bain, Chevalier grand-croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Compagnon de l'Ordre très élevé de l'Étoile des Indes, Compagnon de l'Ordre du Service distingué, décoré de la Croix militaire, Gouverneur général et commandant en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Il est ordonné: Que ledit Ordre du jour soit ajourné à la prochaine séance du Sénat.

Avec la permission du Sénat, et—

Sur motion de l'honorable sénateur Hugessen, il est—

Ordonné: Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeurera ajourné jusqu'à mardi prochain, à huit heures du soir.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mardi, 13 novembre 1951

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATIONS

Pour mardi, 13 novembre 1951

No 1.

Par l'honorable sénateur Duff:—

17 octobre—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Les navires suivants ont-ils été immatriculés au Canada durant un certain nombre d'années, savoir:

   Lumberman; Royal William;
   La Grande Hermine; La Petite Hermine;
   World Trotter; et *St. Malo*?

2. Quand, ou à quel port lesdits navires ont-ils été immatriculés, et quels étaient les noms des propriétaires-gérants ou des propriétaires?

3. Lesdits navires ont-ils été mis sous immatriculation britannique à Hambourg, Allemagne, durant la présente année ou peu auparavant?

4. Les officiers ainsi que les équipages canadiens à bord desdits navires ont-ils été payés à Hambourg?

5. Des capitaines et/ou autres officiers britanniques ont-ils été nommés subséquemment sur lesdits navires?

6. Des équipages canadiens ont-ils été remplacés, en totalité ou en partie, par des équipages allemands?

7. En quel nom lesdits navires sont-ils immatriculés actuellement?

8. Des capitaines et autres officiers sans certificats de capacité ont-ils été nommés pour manœuvrer lesdits navires?

9. Le Ministère des Transports du Canada est-il au courant des faits susmentionnés, et a-t-il protesté à cet égard?

N° 2.

Par l'honorable sénateur Reid:—

7 novembre—Qu'il demandera au Gouvernement:

1. En vertu de l'accord avec les provinces concernant la Route Trans-Canadienne, quelle sera la participation financière totale du Dominion pour la partie de la route passant à travers la Colombie-Britannique?
2. A-t-on pris une décision définitive relativement à cette route depuis Chilliwack à Vancouver? Dans l'affirmative, quelle aide financière globale le Gouvernement du Dominion accordera-t-il aux autorités provinciales pour l'élargissement, l'achèvement ou la construction de toute nouvelle section projetée entre ces deux points?
3. Le pont Pattullo a-t-il été désigné comme faisant partie de la Route Trans-Canadienne ou a-t-il été convenu qu'il en ferait partie? Dans l'affirmative, quelle aide financière le Gouvernement provincial recevra-t-il en compensation des sommes dépensées pour la construction dudit pont?
4. A-t-on projeté ou décidé de construire une route ou des routes depuis le pont Pattullo jusqu'à la cité de Vancouver? Dans l'affirmative, de quelle route a-t-on convenu?
5. Quelle partie des frais de la Route Trans-Canadienne, depuis l'extrémité sud du pont Pattullo jusqu'à Vancouver, sera assumée ou payée par le Gouvernement du Dominion?
6. La Route Trans-Canadienne telle que projetée en Colombie-Britannique se prolonge-t-elle dans l'Île de Vancouver? Dans l'affirmative, cette route se prolonge-t-elle de Victoria jusqu'à un point sur l'extrémité occidentale de l'Île de Vancouver? Sinon, quelle route a-t-on décidé de suivre?

N° 3.

Par l'honorable sénateur Reid:—

7 novembre—Qu'il demandera au Gouvernement:

1. Le Gouvernement du Dominion a-t-il reçu une demande, en vertu de la présente Loi concernant les Indiens, du Gouvernement provincial de la Colombie-Britannique accordant aux Indiens de cette province les mêmes droits dans les tavernes que les autres Canadiens?
2. Une décision a-t-elle été prise à cet égard, et en l'occurrence quelle est-elle?

N° 4.

Par l'honorable sénateur Reid:—

8 novembre—Qu'il demandera au Gouvernement:

1. Lorsque les chemins de fer s'adressent à la Commission des Transports pour obtenir une augmentation des taux de transport des marchandises, la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique prétend-elle que son réseau de voies ferrées devrait réaliser des gains qui suffisent à lui permettre de couvrir: *a*) les frais d'opération, *b*) les rénovations d'entretien, les impenses et réparations, *c*) un rendement raisonnable sur le capital des actionnaires?
2. Dans l'affirmative, sur quel montant de capital?
3. Comment le montant de capital a-t-il été établi?
4. Est-ce le montant réellement placé dans leur réseau de chemin de fer?
5. Ou est-ce plutôt sur l'évaluation de ses entreprises ferroviaires?

6. Dans ce dernier cas: *a*) quand cette évaluation a-t-elle été opérée, *b*) par qui a-t-elle été opérée?
7. Quelles valeurs sont comprises dans son réseau ferroviaire pour lequel elle demande un rendement raisonnable à ses actionnaires?
8. Toutes les gares et stations de chemin de fer y sont-elles comprises?
9. Toutes les cours à bestiaux y sont-elles comprises?
10. Y sont-ils compris toutes les cours à bestiaux et tous les intérêts de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique exploitant des cours à bestiaux le long de ses voies ferrées?
11. Dans la négative, à quels endroits sont situées ces cours à bestiaux?
12. Les intérêts que la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique possède en des chemins de fer hors du Canada sont-ils compris dans son réseau ferroviaire à l'égard duquel la Compagnie demande un rendement raisonnable pour ses actionnaires?
13. Les lignes télégraphiques qui longent les voies ferrées du Chemin de fer Canadien du Pacifique sont-elles comprises?
14. Les lignes téléphoniques qui longent les voies ferrées du chemin de fer Canadien du Pacifique sont-elles comprises?
15. Les navires qui font le service des Grands Lacs sont-ils compris?
16. Les navires qui font le service océanique sont-ils compris?
17. Les hôtels que possède la Compagnie sont-ils compris?
18. Toutes les usines de réparation sont-elles comprises?
19. Toutes les voies d'embranchement du Chemin de fer sont-elles comprises?
20. Le produit de l'usine de *Consolidated Mining and Smelting*, de Trail, C.-B., est-il compris?
21. Le produit de l'usine d'ammoniaque à Calgary est-il compris?
22. Le coût ou la valeur du chemin de fer qui a été construit et donné à la Compagnie de chemin de fer Canadien du Pacifique par le Canada, après que la Compagnie eut obtenu sa concession pour construire un chemin de fer au travers du Canada, est-il compris dans le capital à l'égard duquel la Compagnie demande un rendement raisonnable pour ses actionnaires?
23. Quelques-uns des dons en espèces que la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique a reçus du Canada, sont-ils compris?
24. S'il en est qui sont compris, quels sont-ils?
25. La valeur des terres données par le Canada à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique est-elle comprise?
26. Dans l'affirmative, quelle valeur a été établie pour ces terres?
27. Quelques dons accordés par une province ou une municipalité au Canada sont-ils inclus?
28. Dans l'affirmative, donnez des détails.
29. Si la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique reçoit une partie du subside de $7,000,000 mentionné dans le bill qui est présentement devant le Parlement, pour couvrir la partie non rémunératrice qui existe entre son réseau de l'est et son réseau de l'ouest: *a*) les tarifs-voyageurs ou marchandises sur cette partie seront-ils réduits? *b*) sinon, que fera la Compagnie à l'égard de sa portion du subside de $7,000,000? *c*) de quelle façon ce don à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique sera-t-il employé de façon que le public soit renseigné sur son utilisation? *d*) comment ce don différera-t-il de tout autre subside général accordé à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique sans que l'application en soit définie? *e*) quelle est la perte estimative sur cette portion pour chacune des quinze dernières années?

30. Le Canada a-t-il dépensé $309,436,552 en 1948 pour l'entretien de l'emprise, des ouvrages et de l'outillage des chemins de fer à vapeur?
31. Quelle partie des deniers ainsi dépensés en 1948 la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique a-t-elle reçue?
32. Quels autres dons ou subsides la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique a-t-elle reçus durant les vingt dernières années?
33. Quel montant global de subsides ou de dons la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique a-t-elle reçu du Canada depuis sa constitution en corporation?

ORDRE DU JOUR

Pour mardi, 13 novembre 1951

No. 1.

6 novembre—Deuxième lecture du Bill (B), intitulé: "Loi donnant suite à la Convention internationale pour la réglementation de la chasse à la baleine." —(L'honorable sénateur Hugessen.)

N° 2.

16 octobre—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Vien, appuyée par l'honorable sénateur Wood:—Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour le gracieux discours qu'il a adressé aux deux Chambres du Parlement.—(L'honorable sénateur Horner.)

OTTAWA—EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1951.

N° 9

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mardi 13 novembre 1951

---

8 heures P.M.

L'honorable ÉLIE BEAUREGARD, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Duffus,	Horner,	Paterson,
Baird,	Dupuis,	Howden,	Quinn,
Barbour,	Emmerson,	Hugessen,	Raymond,
Beaubien,	Euler,	Isnor,	Reid,
Beauregard,	Fafard,	King,	Robertson,
Bishop,	Fallis,	Kinley,	Ross,
Blais,	Farquhar,	Lambert,	Stambaugh,
Buchanan,	Fogo,	MacKinnon,	Stevenson,
Burchill,	Gershaw,	MacLennan,	Taylor,
Burke,	Golding,	Marcotte,	Vaillancourt.
Comeau,	Gouin,	McDonald,	Veniot,
Crerar,	Grant,	McGuire,	Vien,
Davis,	Haig,	McIntyre,	Wilson,
Doone,	Hawkins,	Nicol,	Wood.

PRIÈRES.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message ainsi conçu:

VENDREDI, 9 novembre 1951.

Résolu:—Que Messieurs Beaudry, Boucher, Carroll, Carter, Cauchon, Churchill, Croll, Dickey, Madame Fairclough, Messieurs Fleming, Fulton, Garson, Gillis, Harkness, Harrison, Hees, Jutras, Mott, Murray (*Oxford*), McLean (*Huron-Perth*), Roberge, Shaw, Sinclair, Stuart (*Charlotte*), Thatcher et Welbourn soient nommés pour représenter la Chambre des communes à titre de membres du comité mixte spécial constitué le mardi 6 novembre 1951 en vue d'étudier le rapport intérimaire du comité chargé d'étudier la législation en matière de coalitions, déposé sur le bureau de la Chambre des communes le vendredi 12 octobre 1951, et en vue d'étudier les modifications appropriées à la loi d'enquête sur les coalitions, qui découlent de ce rapport.

Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que les membres ci-dessus ont été nommés pour représenter les Communes au sein dudit comité mixte spécial des deux Chambres.

ATTESTÉ:

LÉON-J. RAYMOND,
Greffier de la Chambre des communes.

Ordonné: Que ledit message soit déposé sur la Table.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message ainsi conçu:

LUNDI, 12 novembre 1951.

Résolu:—Qu'un message soit transmis au Sénat pour l'informer que le nom de M. MacInnis a été substitué à celui de M. Gillis sur la liste des membres du comité mixte spécial des deux Chambres du Parlement nommé aux fins d'étudier la législation en matière de coalitions.

ATTESTÉ:

LÉON-J. RAYMOND,
Greffier de la Chambre des communes.

Ordonné: Que ledit message soit déposé sur la Table.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill (13), intitulé: "Loi pourvoyant à la sécurité de la vieillesse", auquel elle désire le concours du Sénat.

Ledit bill est alors lu la première fois, et—
Avec la permission du Sénat, il est—
Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'ordre du jour pour une deuxième lecture demain.

L'honorable sénateur Beaubien, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes, sur la législation relative aux coalitions, présente le premier rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le Greffier, comme suit:—

MARDI, 13 novembre 1951.

Le comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la législation relative aux coalitions, a l'honneur de présenter son premier rapport, comme suit:—

Votre comité recommande:

1. Que dix de ses membres constituent un quorum.
2. Que le comité soit autorisé à retenir le service d'avocats.

Le tout respectueusement soumis.

A.-L. BEAUBIEN,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Robertson dépose sur la Table:

Exemplaire des Comptes publics du Canada pour l'année financière se terminant le 31 mars 1951.

Sur motion, il est—

Ordonné: Qu'un ordre du Sénat émane pour un rapport indiquant:—

1. Lorsque les chemins de fer s'adressent à la Commission des Transports pour obtenir une augmentation des taux de transport des marchandises, la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique prétend-elle que son réseau de voies ferrées devrait réaliser des gains qui suffisent à lui permettre de couvrir: *a*) les frais d'opération, *b*) les rénovations d'entretien, les impenses et réparations, *c*) un rendement raisonnable sur le capital des actionnaires?
2. Dans l'affirmative, sur quel montant de capital?
3. Comment le montant de capital a-t-il été établi?
4. Est-ce le montant réellement placé dans leur réseau de chemin de fer?
5. Ou est-ce plutôt sur l'évaluation de ses entreprises ferroviaires?
6. Dans ce dernier cas: *a*) quand cette évaluation a-t-elle été opérée, *b*) par qui a-t-elle été opérée?
7. Quelles valeurs sont comprises dans son réseau ferroviaire pour lequel elle demande un rendement raisonnable à ses actionnaires?
8. Toutes les gares et stations de chemin de fer y sont-elles comprises?
9. Toutes les cours à bestiaux y sont-elles comprises?
10. Y sont-ils compris toutes les cours à bestiaux et tous les intérêts de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique exploitant des cours à bestiaux le long de ses voies ferrées?
11. Dans la négative, à quels endroits sont situées ces cours à bestiaux?
12. Les intérêts que la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique possède en des chemins de fer hors du Canada sont-ils compris dans son réseau ferroviaire à l'égard duquel la Compagnie demande un rendement raisonnable pour ses actionnaires?

13. Les lignes télégraphiques qui longent les voies ferrées du Chemin de fer Canadien du Pacifique sont-elles comprises?

14. Les lignes téléphoniques qui longent les voies ferrées du chemin de fer Canadien du Pacifique sont-elles comprises?

15. Les navires qui font le service des Grands Lacs sont-ils compris?

16. Les navires qui font le service océanique sont-ils compris?

17. Les hôtels que possède la Compagnie sont-ils compris?

18. Toutes les usines de réparation sont-elles comprises?

19. Toutes les voies d'embranchement du Chemin de fer sont-elles comprises?

20. Le produit de l'usine de *Consolidated Mining and Smelting*, de Trail, C.-B., est-il compris?

21. Le produit de l'usine d'ammoniaque à Calgary est-il compris?

22. Le coût ou la valeur du chemin de fer qui a été construit et donné à la Compagnie de chemin de fer Canadien du Pacifique par le Canada, après que la Compagnie eut obtenu sa concession pour construire un chemin de fer au travers du Canada, est-il compris dans le capital à l'égard duquel la Compagnie demande un rendement raisonnable pour ses actionnaires?

23. Quelques-uns des dons en espèces que la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique a reçus du Canada, sont-ils compris?

24. S'il en est qui sont compris, quels sont-ils?

25. La valeur des terres données par le Canada à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique est-elle comprise?

26. Dans l'affirmative, quelle valeur a été établie pour ces terres?

27. Quelques dons accordés par une province ou une municipalité au Canada sont-ils inclus?

28. Dans l'affirmative, donnez des détails.

29. Si la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique reçoit une partie du subside de $7,000,000 mentionné dans le bill qui est présentement devant le Parlement, pour couvrir la partie non rémunératrice qui existe entre son réseau de l'est et son réseau de l'ouest: *a*) les tarifs-voyageurs ou marchandises sur cette partie seront-ils réduits? *b*) sinon, que fera la Compagnie à l'égard de sa portion du subside de $7,000,000? *c*) de quelle façon ce don à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique sera-t-il employé de façon que le public soit renseigné sur son utilisation? *d*) comment ce don différera-t-il de tout autre subside général accordé à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique sans que l'application en soit définie? *e*) quelle est la perte estimative sur cette portion pour chacune des quinze dernières années?

30. Le Canada a-t-il dépensé $309,436,552 en 1948 pour l'entretien de l'emprise, des ouvrages et de l'outillage des chemins de fer à vapeur?

31. Quelle partie des deniers ainsi dépensés en 1948 la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique a-t-elle reçue?

32. Quels autres dons ou subsides la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique a-t-elle reçus durant les vingt dernières années?

33. Quel montant global de subsides ou de dons la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique a-t-elle reçu du Canada depuis sa constitution en corporation?

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Reid propose que le Bill (B), intitulé: "Loi donnant suite à la Convention internationale pour la réglementation de la chasse à la baleine", soit maintenant lu une deuxième fois,

Après débat, et—
Ladite motion étant mise aux voix,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois.

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur le discours prononcé du Trône par Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la présente session du Parlement et sur la motion de l'honorable sénateur Vien, appuyée par l'honorable sénateur Wood, demandant:

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada, afin de lui offrir les humbles remerciements de cette Chambre pour le gracieux discours qu'il a plu à Son Excellence de prononcer devant les deux Chambres du Parlement, savoir:

A Son Excellence le maréchal le très honorable vicomte Alexander of Tunis, Chevalier de l'Ordre très noble de la Jarretière, Chevalier grand-croix de l'Ordre très honorable du Bain, Chevalier grand-croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Compagnon de l'Ordre très élevé de l'Étoile des Indes, Compagnon de l'Ordre du Service distingué, décoré de la Croix militaire, Gouverneur général et commandant en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit ajourné à demain.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mercredi, 14 novembre 1951

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATIONS

Pour mercredi, 14 novembre 1951

N° 1.

Par l'honorable sénateur Duff:—

17 octobre—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Les navires suivants ont-ils été immatriculés au Canada durant un certain nombre d'années, savoir:
   Lumberman; Royal William;
   La Grande Hermine; La Petite Hermine;
   World Trotter; et *St. Malo*?
2. Quand, ou à quel port lesdits navires ont-ils été immatriculés, et quels étaient les noms des propriétaires-gérants ou des propriétaires?
3. Lesdits navires ont-ils été mis sous immatriculation britannique à Hambourg, Allemagne, durant la présente année ou peu auparavant?
4. Les officiers ainsi que les équipages canadiens à bord desdits navires ont-ils été payés à Hambourg?
5. Des capitaines et/ou autres officiers britanniques ont-ils été nommés subséquemment sur lesdits navires?
6. Des équipages canadiens ont-ils été remplacés, en totalité ou en partie, par des équipages allemands?
7. En quel nom lesdits navires sont-ils immatriculés actuellement?
8. Des capitaines et autres officiers sans certificats de capacité ont-ils été nommés pour manœuvrer lesdits navires?
9. Le Ministère des Transports du Canada est-il au courant des faits susmentionnés, et a-t-il protesté à cet égard?

N° 2.

Par l'honorable sénateur Reid:—

7 novembre—Qu'il demandera au Gouvernement:

1. En vertu de l'accord avec les provinces concernant la Route Trans-Canadienne, quelle sera la participation financière totale du Dominion pour la partie de la route passant à travers la Colombie-Britannique?
2. A-t-on pris une décision définitive relativement à cette route depuis Chilliwack à Vancouver? Dans l'affirmative, quelle aide financière globale le Gouvernement du Dominion accordera-t-il aux autorités provinciales pour l'élargissement, l'achèvement ou la construction de toute nouvelle section projetée entre ces deux points?
3. Le pont Pattullo a-t-il été désigné comme faisant partie de la Route Trans-Canadienne ou a-t-il été convenu qu'il en ferait partie? Dans l'affirmative, quelle aide financière le Gouvernement provincial recevra-t-il en compensation des sommes dépensées pour la construction dudit pont?
4. A-t-on projeté ou décidé de construire une route ou des routes depuis le pont Pattullo jusqu'à la cité de Vancouver? Dans l'affirmative, de quelle route a-t-on convenu?
5. Quelle partie des frais de la Route Trans-Canadienne, depuis l'extrémité sud du pont Pattullo jusqu'à Vancouver, sera assumée ou payée par le Gouvernement du Dominion?
6. La Route Trans-Canadienne telle que projetée en Colombie-Britannique se prolonge-t-elle dans l'Île de Vancouver? Dans l'affirmative, cette route se prolonge-t-elle de Victoria jusqu'à un point sur l'extrémité occidentale de l'Île de Vancouver? Sinon, quelle route a-t-on décidé de suivre?

Pour jeudi, 15 novembre 1951

No. 1.

Par l'honorable sénateur Reid:—

13 novembre—Qu'il demandera au Gouvernement:

1. L'octroi de certains droits riverains à la *Aluminum Company of Canada*, par le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique, affecte-t-il quelques terres appartenant à des Indiens?
2. Dans l'affirmative, quelles mesures le département des Affaires indiennes a-t-il prises ou prend-il afin de sauvegarder les droits des Indiens affectés, ou qui doivent probablement être affectés par l'exploitation de cette grosse entreprise?

ORDRE DU JOUR

Pour mercredi, 14 novembre 1951

N° 1.

6 novembre—Troisième lecture du Bill (B), intitulé: "Loi donnant suite à la Convention internationale pour la réglementation de la chasse à la baleine". —(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 2.

13 novembre—Deuxième lecture du Bill (13), intitulé: "Loi pourvoyant à la sécurité de la vieillesse".—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 3.

16 octobre—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Vien, appuyée par l'honorable sénateur Wood:—Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour le gracieux discours qu'il a adressé aux deux Chambres du Parlement.—(L'honorable sénateur Horner.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le jeudi 15 novembre	
368	Comité mixte sur les coalitions	10.30 a.m.
258	Transports et communications	11.00 a.m.

OTTAWA—EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1951.

N° 10

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mercredi 14 novembre 1951

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable ÉLIE BEAUREGARD, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Doone,	Hayden,	Nicol,
Baird,	Duffus,	Horner,	Paterson,
Barbour,	Dupuis,	Howden,	Quinn,
Beaubien,	Emmerson,	Isnor,	Raymond,
Beauregard,	Euler,	King,	Reid,
Bishop,	Fafard,	Kinley,	Robertson,
Blais,	Fallis,	Lacasse,	Ross,
Buchanan,	Farquhar,	Lambert,	Stambaugh,
Burchill,	Fogo,	MacKinnon,	Stevenson,
Burke,	Gershaw,	MacLennan,	Taylor,
Calder,	Golding,	Marcotte,	Turgeon,
Comeau,	Gouin,	McDonald,	Vaillancourt,
Crerar,	Grant,	McGuire,	Veniot,
Davis,	Haig,	McIntyre,	Vien,
Dessureault,	Hawkins,	McLean,	Wilson,
			Wood.

PRIÈRES.

Suivant l'Ordre du jour, le Bill (B), intitulé: "Loi donnant suite à la Convention internationale pour la réglementation de la chasse à la baleine", est lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Robertson propose que le Bill (13), intitulé: "Loi pourvoyant à la sécurité de la vieillesse", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, il est—
Ordonné: Que plus ample débat sur ladite motion soit différé à demain.

Suivant l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur le discours prononcé du Trône par Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la présente session du Parlement et sur la motion de l'honorable sénateur Vien, appuyée par l'honorable sénateur Wood, demandant:

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada, afin de lui offrir les humbles remerciements de cette Chambre pour le gracieux discours qu'il a plu à Son Excellence de prononcer devant les deux Chambres du Parlement, savoir:

A Son Excellence le maréchal le très honorable vicomte Alexander of Tunis, Chevalier de l'Ordre très noble de la Jarretière, Chevalier grand-croix de l'Ordre très honorable du Bain, Chevalier grand-croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Compagnon de l'Ordre très élevé de l'Étoile des Indes, Compagnon de l'Ordre du Service distingué, décoré de la Croix militaire, Gouverneur général et commandant en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat, il est—
Ordonné: Que la suite du débat sur ladite motion soit ajournée à demain.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Jeudi, 15 novembre 1951

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATIONS

Pour jeudi, 15 novembre 1951

No 1.

Par l'honorable sénateur Duff:—

17 octobre—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Les navires suivants ont-ils été immatriculés au Canada durant un certain nombre d'années, savoir:
   Lumberman; Royal William;
   La Grande Hermine; La Petite Hermine;
   World Trotter; et *St. Malo*?
2. Quand, ou à quel port lesdits navires ont-ils été immatriculés, et quels étaient les noms des propriétaires-gérants ou des propriétaires?
3. Lesdits navires ont-ils été mis sous immatriculation britannique à Hambourg, Allemagne, durant la présente année ou peu auparavant?
4. Les officiers ainsi que les équipages canadiens à bord desdits navires ont-ils été payés à Hambourg?
5. Des capitaines et/ou autres officiers britanniques ont-ils été nommés subséquemment sur lesdits navires?
6. Des équipages canadiens ont-ils été remplacés, en totalité ou en partie, par des équipages allemands?
7. En quel nom lesdits navires sont-ils immatriculés actuellement?
8. Des capitaines et autres officiers sans certificats de capacité ont-ils été nommés pour manœuvrer lesdits navires?
9. Le Ministère des Transports du Canada est-il au courant des faits susmentionnés, et a-t-il protesté à cet égard?

N° 2.

Par l'honorable sénateur Reid:—

7 novembre—Qu'il demandera au Gouvernement:

1. En vertu de l'accord avec les provinces concernant la Route Trans-Canadienne, quelle sera la participation financière totale du Dominion pour la partie de la route passant à travers la Colombie-Britannique?
2. A-t-on pris une décision définitive relativement à cette route depuis Chilliwack à Vancouver? Dans l'affirmative, quelle aide financière globale le Gouvernement du Dominion accordera-t-il aux autorités provinciales pour l'élargissement, l'achèvement ou la construction de toute nouvelle section projetée entre ces deux points?
3. Le pont Pattullo a-t-il été désigné comme faisant partie de la Route Trans-Canadienne ou a-t-il été convenu qu'il en ferait partie? Dans l'affirmative, quelle aide financière le Gouvernement provincial recevra-t-il en compensation des sommes dépensées pour la construction dudit pont?
4. A-t-on projeté ou décidé de construire une route ou des routes depuis le pont Pattullo jusqu'à la cité de Vancouver? Dans l'affirmative, de quelle route a-t-on convenu?
5. Quelle partie des frais de la Route Trans-Canadienne, depuis l'extrémité sud du pont Pattullo jusqu'à Vancouver, sera assumée ou payée par le Gouvernement du Dominion?
6. La Route Trans-Canadienne telle que projetée en Colombie-Britannique se prolonge-t-elle dans l'Île de Vancouver? Dans l'affirmative, cette route se prolonge-t-elle de Victoria jusqu'à un point sur l'extrémité occidentale de l'Île de Vancouver? Sinon, quelle route a-t-on décidé de suivre?

N° 3.

Par l'honorable sénateur Reid:—

13 novembre—Qu'il demandera au Gouvernement:

1. L'octroi de certains droits riverains à la *Aluminum Company of Canada*, par le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique, affecte-t-il quelques terres appartenant à des Indiens?
2. Dans l'affirmative, quelles mesures le département des Affaires indiennes a-t-il prises ou prend-il afin de sauvegarder les droits des Indiens affectés, ou qui doivent probablement être affectés par l'exploitation de cette grosse entreprise?

ORDRE DU JOUR

Pour jeudi, 15 novembre 1951

N° 1.

13 novembre—Reprise du débat ajourné sur la motion pour la deuxième lecture du Bill (13), intitulé: "Loi pourvoyant à la sécurité de la vieillesse".—(L'honorable sénateur Reid.)

N° 2.

16 octobre—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Vien, appuyée par l'honorable sénateur Wood:—Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour le gracieux discours qu'il a adressé aux deux Chambres du Parlement.—(L'honorable sénateur Vaillancourt.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le jeudi 15 novembre	
368	Comité mixte sur les coalitions	10.30 a.m.
258	Transports et communications	11.00 a.m.

OTTAWA—EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1951.

N° 11

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le jeudi 15 novembre 1951

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable ÉLIE BEAUREGARD, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Doone,	Howden,	Paterson,
Baird,	Duffus,	Hugessen,	Pirie,
Barbour,	Emmerson,	Isnor,	Quinn,
Beaubien,	Euler,	King,	Reid,
Beauregard,	Fafard,	Kinley,	Robertson,
Bishop,	Fallis,	Lacasse,	Ross,
Blais,	Farquhar,	Lambert,	Stambaugh,
Buchanan,	Fogo,	MacKinnon,	Stevenson,
Burchill,	Gershaw,	MacLennan,	Taylor,
Burke,	Golding,	Marcotte,	Turgeon,
Calder,	Gouin,	McDonald,	Vaillancourt,
Comeau,	Grant,	McGuire,	Veniot,
Crerar,	Haig,	McIntyre,	Vien,
Davis,	Hawkins,	McLean,	Wilson,
Dessureault,	Horner,	Nicol,	Wood.

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Hugessen, du comité permanent des Transports et communications, présente le deuxième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le Greffier, comme suit:—

Le 15 novembre 1951.

Le comité permanent des Transports et communications a l'honneur de présenter son deuxième rapport, comme suit:—

Votre comité recommande qu'il soit autorisé à faire imprimer 300 exemplaires anglais et 100 exemplaires français de ses délibérations relatives au rapport de la Commission royale concernant les transports.

Respectueusement soumis.

A. K. HUGESSEN,
Président.

Avec la permission du Sénat,

Ledit rapport est adopté.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion tendant à la deuxième lecture du Bill (13), intitulé: "Loi pourvoyant à la sécurité de la vieillesse".

Après débat, il est—

Ordonné: Que la suite du débat sur ladite motion soit différée à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur le discours prononcé du Trône par Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la présente session du Parlement et sur la motion de l'honorable sénateur Vien, appuyée par l'honorable sénateur Wood, demandant:

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada, afin de lui offrir les humbles remerciements de cette Chambre pour le gracieux discours qu'il a plu à Son Excellence de prononcer devant les deux Chambres du Parlement, savoir:

A Son Excellence le maréchal le très honorable vicomte Alexander of Tunis, Chevalier de l'Ordre très noble de la Jarretière, Chevalier grand-croix de l'Ordre très honorable du Bain, Chevalier grand-croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Compagnon de l'Ordre très élevé de l'Étoile des Indes, Compagnon de l'Ordre du Service distingué, décoré de la Croix militaire, Gouverneur général et commandant en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit ajourné à la prochaine séance du Sénat.

Avec la permission du Sénat, et—
Sur motion de l'honorable sénateur Robertson, il est—
Ordonné: Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeurera ajourné jusqu'à lundi prochain, à huit heures du soir.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Lundi, 19 novembre 1951

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATIONS

Pour lundi, 19 novembre 1951

N° 1.

Par l'honorable sénateur Reid:—

7 novembre—Qu'il demandera au Gouvernement:

1. En vertu de l'accord avec les provinces concernant la Route Trans-Canadienne, quelle sera la participation financière totale du Dominion pour la partie de la route passant à travers la Colombie-Britannique?
2. A-t-on pris une décision définitive relativement à cette route depuis Chilliwack à Vancouver? Dans l'affirmative, quelle aide financière globale le Gouvernement du Dominion accordera-t-il aux autorités provinciales pour l'élargissement, l'achèvement ou la construction de toute nouvelle section projetée entre ces deux points?
3. Le pont Pattullo a-t-il été désigné comme faisant partie de la Route Trans-Canadienne ou a-t-il été convenu qu'il en ferait partie? Dans l'affirmative, quelle aide financière le Gouvernement provincial recevra-t-il en compensation des sommes dépensées pour la construction dudit pont?
4. A-t-on projeté ou décidé de construire une route ou des routes depuis le pont Pattullo jusqu'à la cité de Vancouver? Dans l'affirmative, de quelle route a-t-on convenu?
5. Quelle partie des frais de la Route Trans-Canadienne, depuis l'extrémité sud du pont Pattullo jusqu'à Vancouver, sera assumée ou payée par le Gouvernement du Dominion?
6. La Route Trans-Canadienne telle que projetée en Colombie-Britannique se prolonge-t-elle dans l'Île de Vancouver? Dans l'affirmative, cette route se prolonge-t-elle de Victoria jusqu'à un point sur l'extrémité occidentale de l'Île de Vancouver? Sinon, quelle route a-t-on décidé de suivre?

N° 2.

Par l'honorable sénateur Reid:—

13 novembre—Qu'il demandera au Gouvernement:

1. L'octroi de certains droits riverains à la *Aluminum Company of Canada*, par le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique, affecte-t-il quelques terres appartenant à des Indiens?
2. Dans l'affirmative, quelles mesures le département des Affaires indiennes a-t-il prises ou prend-il afin de sauvegarder les droits des Indiens affectés, ou qui doivent probablement être affectés par l'exploitation de cette grosse entreprise?

N° 3.

Par l'honorable sénateur Reid:—

15 novembre—Qu'il demandera au Gouvernement:

Au cours des douze derniers mois, quelle somme ou quelles sommes d'argent la Commission de contrôle du change étranger a-t-elle accordées à des personnes de race ou de nationalité chinoise, résidant au Canada, aux fins d'expédier de l'argent à leurs parents en Chine?

ORDRE DU JOUR

Pour lundi, 19 novembre 1951

N° 1.

13 novembre—Reprise du débat ajourné sur la motion pour la deuxième lecture du Bill (13), intitulé: "Loi pourvoyant à la sécurité de la vieillesse".—(L'honorable sénateur Crerar.)

N° 2.

16 octobre—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Vien, appuyée par l'honorable sénateur Wood:—Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour le gracieux discours qu'il a adressé aux deux Chambres du Parlement.—(L'honorable sénateur Vaillancourt.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mardi 20 novembre	
368	Comité mixte sur les coalitions	10.30 a.m.

OTTAWA—EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1951.

N° 12

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le lundi 19 novembre 1951

---

8 heures P.M.

L'honorable ÉLIE BEAUREGARD, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Duffus,	Hugessen,	Quinn,
Baird,	Emmerson,	Hushion,	Raymond,
Barbour,	Fafard,	Isnor,	Reid,
Beauregard,	Fallis,	King,	Robertson,
Blais,	Fogo,	Kinley,	Ross,
Buchanan,	Gershaw,	Lacasse,	Stambaugh,
Burchill,	Golding,	Lambert,	Stevenson,
Burke,	Grant,	MacLennan,	Turgeon,
Comeau,	Haig,	Marcotte,	Vaillancourt,
Crerar,	Hawkins,	McIntyre,	Veniot,
Davis,	Hayden,	McKeen,	Wilson,
Dennis,	Horner,	Paterson,	Wood.
Doone,	Howden,	Petten,	

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Robertson dépose sur la Table:—

Exemplaires de la *Gazette du Canada*, Partie II, Décrets, Ordonnances et Règlements statutaires, en date du mercredi, 14 novembre 1951. (Versions anglaise et française.)

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat ajourné sur la motion en deuxième lecture du Bill (13), intitulé: "Loi pourvoyant à la sécurité de la vieillesse", il est—

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit ajourné à demain.

Suivant l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur le discours prononcé du Trône par Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la présente session du Parlement et sur la motion de l'honorable sénateur Vien, appuyée par l'honorable sénateur Wood, demandant:

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada, afin de lui offrir les humbles remerciements de cette Chambre pour le gracieux discours qu'il a plu à Son Excellence de prononcer devant les deux Chambres du Parlement, savoir:

A Son Excellence le maréchal le très honorable vicomte Alexander of Tunis, Chevalier de l'Ordre très noble de la Jarretière, Chevalier grand-croix de l'Ordre très honorable du Bain, Chevalier grand-croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Compagnon de l'Ordre très élevé de l'Étoile des Indes, Compagnon de l'Ordre du Service distingué, décoré de la Croix militaire, Gouverneur général et commandant en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat, il est—

Ordonné: Que la suite du débat sur ladite motion soit ajournée à demain.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mardi, 20 novembre 1951

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATIONS

Pour mardi, 20 novembre 1951

N° 1.

Par l'honorable sénateur Reid:—

13 novembre—Qu'il demandera au Gouvernement:

1. L'octroi de certains droits riverains à la *Aluminum Company of Canada*, par le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique, affecte-t-il quelques terres appartenant à des Indiens?
2. Dans l'affirmative, quelles mesures le département des Affaires indiennes a-t-il prises ou prend-il afin de sauvegarder les droits des Indiens affectés, ou qui doivent probablement être affectés par l'exploitation de cette grosse entreprise?

N° 2.

Par l'honorable sénateur Reid:—

15 novembre—Qu'il demandera au Gouvernement:

Au cours des douze derniers mois, quelle somme ou quelles sommes d'argent la Commission de contrôle du change étranger a-t-elle accordées à des personnes de race ou de nationalité chinoise, résidant au Canada, aux fins d'expédier de l'argent à leurs parents en Chine?

ORDRE DU JOUR

Pour mardi, 20 novembre 1951

N° 1.

13 novembre—Reprise du débat ajourné sur la motion pour la deuxième lecture du Bill (13), intitulé: "Loi pourvoyant à la sécurité de la vieillesse".—(L'honorable sénateur Crerar.)

N° 2.

16 octobre—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Vien, appuyée par l'honorable sénateur Wood:—Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour le gracieux discours qu'il a adressé aux deux Chambres du Parlement.—(L'honorable sénateur Aseltine.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mardi 20 novembre	
368	Comité mixte sur les coalitions	10.30 a.m.
262	Transports et communications	11.00 a.m.

OTTAWA—EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1951.

N° 13

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mardi 20 novembre 1951

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable ÉLIE BEAUREGARD, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Duffus,	Hayden,	McKeen,
Baird,	Emmerson,	Horner,	McLean,
Barbour,	Euler,	Howden,	Nicol,
Beauregard,	Fafard,	Hugessen,	Paterson,
Bishop,	Fallis,	Hushion,	Petten,
Blais,	Fogo,	Isnor,	Quinn,
Buchanan,	Gershaw,	King,	Raymond,
Burchill,	Godbout,	Kinley,	Reid,
Burke,	Golding,	Lacasse,	Ross,
Calder,	Gouin,	Lambert,	Stevenson,
Campbell,	Grant,	MacKinnon,	Turgeon,
Comeau,	Haig,	MacLennan,	Vaillancourt,
Davis,	Hardy,	Marcotte,	Veniot,
Dennis,	Hawkins,	McIntyre,	Wilson,
Doone,			Wood.

PRIÈRES.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion tendant à la deuxième lecture du Bill (13), intitulé: "Loi pourvoyant à la sécurité de la vieillesse".

Après débat, il est—
Ordonné: Que la suite du débat sur ladite motion soit différée à demain.

Suivant l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur le discours prononcé du Trône par Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la présente session du Parlement et sur la motion de l'honorable sénateur Vien, appuyée par l'honorable sénateur Wood, demandant:

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada, afin de lui offrir les humbles remerciements de cette Chambre pour le gracieux discours qu'il a plu à Son Excellence de prononcer devant les deux Chambres du Parlement, savoir:

A Son Excellence le maréchal le très honorable vicomte Alexander of Tunis, Chevalier de l'Ordre très noble de la Jarretière, Chevalier grand-croix de l'Ordre très honorable du Bain, Chevalier grand-croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Compagnon de l'Ordre très élevé de l'Étoile des Indes, Compagnon de l'Ordre du Service distingué, décoré de la Croix militaire, Gouverneur général et commandant en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat, il est—
Ordonné: Que la suite du débat sur ladite motion soit ajournée à demain.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mercredi, 21 novembre 1951

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATIONS

Pour mercredi, 21 novembre 1951

N° 1.

Par l'honorable sénateur Reid:—

13 novembre—Qu'il demandera au Gouvernement:

1. L'octroi de certains droits riverains à la *Aluminum Company of Canada,* par le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique, affecte-t-il quelques terres appartenant à des Indiens?
2. Dans l'affirmative, quelles mesures le département des Affaires indiennes a-t-il prises ou prend-il afin de sauvegarder les droits des Indiens affectés, ou qui doivent probablement être affectés par l'exploitation de cette grosse entreprise?

N° 2.

Par l'honorable sénateur Reid:—

15 novembre—Qu'il demandera au Gouvernement:

Au cours des douze derniers mois, quelle somme ou quelles sommes d'argent la Commission de contrôle du change étranger a-t-elle accordées à des personnes de race ou de nationalité chinoise, résidant au Canada, aux fins d'expédier de l'argent à leurs parents en Chine?

Pour jeudi, 22 novembre 1951

Par l'honorable sénateur Reid:—

20 novembre—Qu'il demandera au Gouvernement:

1. La Société Radio-Canada s'est-elle conformée aux recommandations de la Commission royale, telles qu'énoncées dans son rapport au Parlement et qui figurent aux alinéas M, N et O de la page 345 de son rapport (version française)?
2. Dans l'affirmative, quelles sont celles de ces recommandations qui ont été exécutées ou mises en application?

ORDRE DU JOUR

Pour mercredi, 21 novembre 1951

N° 1.

13 novembre—Reprise du débat ajourné sur la motion pour la deuxième lecture du Bill (13), intitulé: "Loi pourvoyant à la sécurité de la vieillesse".—(L'honorable sénateur King.)

N° 2.

16 octobre—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Vien, appuyée par l'honorable sénateur Wood:—Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour le gracieux discours qu'il a adressé aux deux Chambres du Parlement.—(L'honorable sénateur Hayden.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mercredi 21 novembre	
258	Édifices et terrains publics	10.30 a.m.
368	Comité mixte sur les coalitions	3.30 p.m.
	Le jeudi 22 novembre	
262	Transports et communications	11.00 a.m.

OTTAWA—EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1951.

N° 14

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mercredi 21 novembre 1951

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable ÉLIE BEAUREGARD, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Doone,	Hayden,	McLean,
Baird,	Duffus,	Horner,	Nicol,
Barbour,	Emmerson,	Howden,	Paterson,
Beaubien,	Euler,	Hugessen,	Petten,
Beauregard,	Fafard,	Hushion,	Quinn,
Blais,	Fallis,	Isnor,	Reid,
Buchanan,	Fogo,	King,	Robertson,
Burchill,	Gershaw,	Kinley,	Roebuck,
Burke,	Godbout,	Lacasse,	Ross,
Calder,	Golding,	Lambert,	Turgeon,
Campbell,	Gouin,	MacKinnon,	Vaillancourt,
Comeau,	Grant,	MacLennan,	Veniot,
Davis,	Haig,	Marcotte,	Wilson,
Dennis,	Hardy,	McIntyre,	Wood.
Dessureault,	Hawkins,	McKeen,	

PRIÈRES.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill (22), intitulé: "Loi portant exécution de la Convention entre les États Parties au Traité de l'Atlantique-Nord sur le statut de leurs forces signé le 19 juin 1951", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois, et—
Avec la permission du Sénat, il est—
Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture demain.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill (21), intitulé: "Loi concernant les forces canadiennes", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois, et—
Avec la permission du Sénat, il est—
Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture demain.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion portant deuxième lecture du Bill (13), intitulé: "Loi pourvoyant à la sécurité de la vieillesse".

Après débat, il est—
Ordonné: Que la suite du débat sur ladite motion soit différée à demain.

Suivant l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur le discours prononcé du Trône par Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la présente session du Parlement et sur la motion de l'honorable sénateur Vien, appuyée par l'honorable sénateur Wood, demandant:

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada, afin de lui offrir les humbles remerciements de cette Chambre pour le gracieux discours qu'il a plu à Son Excellence de prononcer devant les deux Chambres du Parlement, savoir:

A Son Excellence le maréchal le très honorable vicomte Alexander of Tunis, Chevalier de l'Ordre très noble de la Jarretière, Chevalier grand-croix de l'Ordre très honorable du Bain, Chevalier grand-croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Compagnon de l'Ordre très élevé de l'Étoile des Indes, Compagnon de l'Ordre du Service distingué, décoré de la Croix militaire, Gouverneur général et commandant en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat, il est—
Ordonné: Que la suite du débat sur ladite motion soit ajournée à demain.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Jeudi, 22 novembre 1951

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATIONS

Pour jeudi, 22 novembre 1951

N° 1.

Par l'honorable sénateur Reid:—

13 novembre—Qu'il demandera au Gouvernement:

1. L'octroi de certains droits riverains à la *Aluminum Company of Canada*, par le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique, affecte-t-il quelques terres appartenant à des Indiens?
2. Dans l'affirmative, quelles mesures le département des Affaires indiennes a-t-il prises ou prend-il afin de sauvegarder les droits des Indiens affectés, ou qui doivent probablement être affectés par l'exploitation de cette grosse entreprise?

N° 2.

Par l'honorable sénateur Reid:—

15 novembre—Qu'il demandera au Gouvernement:

Au cours des douze derniers mois, quelle somme ou quelles sommes d'argent la Commission de contrôle du change étranger a-t-elle accordées à des personnes de race ou de nationalité chinoise, résidant au Canada, aux fins d'expédier de l'argent à leurs parents en Chine?

N° 3.

Par l'honorable sénateur Reid:—

20 novembre—Qu'il demandera au Gouvernement:

1. La Société Radio-Canada s'est-elle conformée aux recommandations de la Commission royale, telles qu'énoncées dans son rapport au Parlement et qui figurent aux alinéas M, N et O de la page 345 de son rapport (version française)?
2. Dans l'affirmative, quelles sont celles de ces recommandations qui ont été exécutées ou mises en application?

ORDRE DU JOUR

Pour jeudi, 22 novembre 1951

N° 1.

21 novembre—Deuxième lecture du Bill (21), intitulé: "Loi concernant les forces canadiennes".—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 2.

21 novembre—Deuxième lecture du Bill (22), intitulé: "Loi portant exécution de la Convention entre les États Parties au Traité de l'Atlantique-Nord sur le statut de leurs forces, signée le 19 juin 1951".—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 3.

13 novembre—Reprise du débat ajourné sur la motion pour la deuxième lecture du Bill (13), intitulé: "Loi pourvoyant à la sécurité de la vieillesse".—(L'honorable sénateur Crerar.)

N° 4.

16 octobre—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Vien, appuyée par l'honorable sénateur Wood:—Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour le gracieux discours qu'il a adressé aux deux Chambres du Parlement.—(L'honorable sénateur Kinley.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le jeudi 22 novembre	
368	Comité mixte sur les coalitions	10.30 a.m.
262	Transports et communications.....	11.00 a.m.

OTTAWA—EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1951

N° 15

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le jeudi 22 novembre 1951

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable ÉLIE BEAUREGARD, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Dessureault,	Hawkins,	McLean,
Baird,	Doone,	Howden,	Nicol,
Barbour,	Emmerson,	Hugessen,	Paterson,
Beaubien,	Euler,	Hushion,	Quinn,
Beauregard,	Fafard,	Isnor,	Reid,
Bishop,	Fallis,	King,	Robertson,
Blais,	Fogo,	Kinley,	Ross,
Buchanan,	Fraser,	Lambert,	Stevenson,
Burke,	Gershaw,	MacKinnon,	Turgeon,
Calder,	Godbout,	MacLennan,	Vaillancourt,
Campbell,	Gouin,	Marcotte,	Veniot,
Comeau,	Grant,	McIntyre,	Vien,
Davis,	Haig,	McKeen,	Wilson,
Dennis,			Wood.

PRIÈRES.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Robertson propose que le Bill (21), intitulé: "Loi concernant les forces canadiennes", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et—
Déféré au comité permanent des Banques et du commerce.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Robertson propose que le Bill (22), intitulé: "Loi portant exécution de la Convention entre les États Parties au Traité de l'Atlantique-Nord sur le statut de leurs forces, signée le 19 juin 1951", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et—
Déféré au comité permanent des Banques et du commerce.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat ajourné sur la motion portant deuxième lecture du Bill (13), intitulé: "Loi pourvoyant à la sécurité de la vieillesse", il est—
Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur le discours prononcé du Trône par Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la présente session du Parlement et sur la motion de l'honorable sénateur Vien, appuyée par l'honorable sénateur Wood, demandant:

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada, afin de lui offrir les humbles remerciements de cette Chambre pour le gracieux discours qu'il a plu à Son Excellence de prononcer devant les deux Chambres du Parlement, savoir:

A Son Excellence le maréchal le très honorable vicomte Alexander of Tunis, Chevalier de l'Ordre très noble de la Jarretière, Chevalier grand-croix de l'Ordre très honorable du Bain, Chevalier grand-croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Compagnon de l'Ordre très élevé de l'Étoile des Indes, Compagnon de l'Ordre du Service distingué, décoré de la Croix militaire, Gouverneur général et commandant en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat, il est—

Ordonné: Que la suite du débat sur ladite motion soit différée à la prochaine séance du Sénat.

Avec la permission du Sénat, et—

Sur motion de l'honorable sénateur Robertson, il est—

Ordonné: Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeurera ajourné juqu'à lundi prochain, à huit heures du soir.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Lundi, 26 novembre 1951

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATIONS

Pour lundi, 26 novembre 1951

N° 1.

Par l'honorable sénateur Reid:—

13 novembre—Qu'il demandera au Gouvernement:

1. L'octroi de certains droits riverains à la *Aluminum Company of Canada*, par le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique, affecte-t-il quelques terres appartenant à des Indiens?
2. Dans l'affirmative, quelles mesures le département des Affaires indiennes a-t-il prises ou prend-il afin de sauvegarder les droits des Indiens affectés, ou qui doivent probablement être affectés par l'exploitation de cette grosse entreprise?

N° 2.

Par l'honorable sénateur Reid:—

15 novembre—Qu'il demandera au Gouvernement:

Au cours des douze derniers mois, quelle somme ou quelles sommes d'argent la Commission de contrôle du change étranger a-t-elle accordées à des personnes de race ou de nationalité chinoise, résidant au Canada, aux fins d'expédier de l'argent à leurs parents en Chine?

ORDRE DU JOUR

Pour lundi, 26 novembre 1951

N° 1.

13 novembre—Reprise du débat ajourné sur la motion pour la deuxième lecture du Bill (13), intitulé: "Loi pourvoyant à la sécurité de la vieillesse".—(L'honorable sénateur Crerar.)

N° 2.

16 octobre—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Vien, appuyée par l'honorable sénateur Wood:—Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour le gracieux discours qu'il a adressé aux deux Chambres du Parlement.—(L'honorable sénateur Kinley.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le vendredi, 23 novembre	
368	Comité mixte sur les coalitions	10.30 a.m.
	Le lundi, 26 novembre	
368	Comité mixte sur les coalitions	10.30 a.m.
	Le mardi, 27 novembre	
368	Comité mixte sur les coalitions	10.30 a.m.
	Le mercredi, 28 novembre	
262	Transports et communications	11.00 a.m.
	Le jeudi, 29 novembre	
368	Comité mixte sur les coalitions	10.30 a.m.
	Le vendredi, 30 novembre	
368	Comité mixte sur les coalitions	10.30 a.m.

OTTAWA—EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1951.

N° 16

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le lundi 26 novembre 1951

Huit heures du soir.

L'honorable ÉLIE BEAUREGARD, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Dennis,	Howden,	McIntyre,
Baird,	Doone,	Isnor,	Paterson,
Barbour,	Duff,	King,	Quinn,
Beaubien,	Duffus,	Kinley,	Reid,
Beauregard,	Dupuis,	Lacasse,	Robertson,
Blais,	Emmerson,	Lambert,	Ross,
Buchanan,	Fallis,	MacKinnon,	Stevenson,
Burchill,	Gershaw,	MacLennan,	Veniot,
Burke,	Golding,	Marcotte,	Wilson,
Comeau,	Haig,	McDonald,	Wood.

PRIÈRES.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message aux fins de retourner le Bill (B), intitulé: "Loi donnant suite à la Convention internationale pour la réglementation de la chasse à la baleine",

Et aux fins d'informer le Sénat qu'elle a adopté ce bill, sans amendement.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill (9), intitulé: "Loi concernant les commissaires du havre de Toronto", auquel elle désire le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois, et—

Avec la permission du Sénat, il est—

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture demain.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill (10), intitulé: "Loi ratifiant l'accord financier entre le Canada et le Royaume-Uni, signé le vingt-neuf juin 1951", auquel elle désire le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois, et—

Avec la permission du Sénat, il est—

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture demain.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill (14), intitulé: "Loi concernant l'arpentage des terres publiques du Canada", auquel elle désire le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois, et—

Avec la permission du Sénat, il est—

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture demain.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill (19), intitulé: "Loi modifiant la Loi des lettres de change", auquel elle désire le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois, et—

Avec la permission du Sénat, il est—

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture demain.

L'honorable sénateur Robertson dépose sur la Table:

Rapport sur les opérations accomplies sous l'autorité de la Loi sur l'utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes pour l'année financière terminée le 31 mars 1951.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion en deuxième lecture du Bill (13), intitulé: "Loi pourvoyant à la sécurité de la vieillesse".

Après débat, et—
Ladite motion étant mise aux voix,

Elle est adoptée.
Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et—
Renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur le discours prononcé du Trône par Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la présente session du Parlement et sur la motion de l'honorable sénateur Vien, appuyée par l'honorable sénateur Wood, demandant:

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada, afin de lui offrir les humbles remerciements de cette Chambre pour le gracieux discours qu'il a plu à Son Excellence de prononcer devant les deux Chambres du Parlement, savoir:

A Son Excellence le maréchal le très honorable vicomte Alexander of Tunis, Chevalier de l'Ordre très noble de la Jarretière, Chevalier grand-croix de l'Ordre très honorable du Bain, Chevalier grand-croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Compagnon de l'Ordre très élevé de l'Étoile des Indes, Compagnon de l'Ordre du Service distingué, décoré de la Croix militaire, Gouverneur général et commandant en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Il est ordonné que ledit Ordre du jour soit ajourné à demain.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mardi, 27 novembre 1951

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATIONS

Pour mardi, 27 novembre 1951

No 1.

Par l'honorable sénateur Reid:—

13 novembre—Qu'il demandera au Gouvernement:

1. L'octroi de certains droits riverains à la *Aluminum Company of Canada*, par le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique, affecte-t-il quelques terres appartenant à des Indiens?
2. Dans l'affirmative, quelles mesures le département des Affaires indiennes a-t-il prises ou prend-il afin de sauvegarder les droits des Indiens affectés, ou qui doivent probablement être affectés par l'exploitation de cette grosse entreprise?

Pour mercredi, 28 novembre 1951

Par l'honorable sénateur McDonald:—

26 novembre—Qu'il demandera au Gouvernement:

Quelles furent la quantité et la valeur des insecticides, des fongicides, des herbicides, ainsi que des autres produits antiparasitaires les plus efficaces en usage courant au Canada et qui ont été *a*) fabriqués au Canada, *b*) importés au Canada, durant les années 1939, 1949 et 1950.

ORDRE DU JOUR

Pour mardi, 27 novembre 1951

N° 1.

26 novembre—Deuxième lecture du Bill (9), intitulé: "Loi concernant les commissaires du havre de Toronto".—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 2.

26 novembre—Deuxième lecture du Bill (10), intitulé: "Loi ratifiant l'accord financier entre le Canada et le Royaume-Uni, signé le vingt-neuf juin 1951".—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 3.

26 novembre—Deuxième lecture du Bill (14), intitulé: "Loi concernant l'arpentage des terres publiques du Canada".—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 4.

26 novembre—Deuxième lecture du Bill (19), intitulé: "Loi modifiant la Loi des lettres de change".—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 5.

16 octobre—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Vien, appuyée par l'honorable sénateur Wood:—Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour le gracieux discours qu'il a adressé aux deux Chambres du Parlement.—(L'honorable sénateur Kinley.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mardi, 27 novembre	
368	Comité mixte sur les coalitions	10.30 a.m.
262	Banques et commerce	10.30 a.m.
	Le mercredi, 28 novembre	
262	Transports et communications	11.00 a.m.
	Le jeudi, 29 novembre	
368	Comité mixte sur les coalitions	10.30 a.m.
	Le vendredi, 30 novembre	
368	Comité mixte sur les coalitions	10.30 a.m.

OTTAWA—EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1951

N° 17

PROCÈS-VERBAUX

DU

SENAT DU CANADA

Le mardi 27 novembre 1951

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable ÉLIE BEAUREGARD, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Duffus,	Hayden,	Paterson,
Baird,	Dupuis,	Horner,	Quinn,
Barbour,	Emmerson,	Howden,	Reid,
Beaubien,	Euler,	Isnor,	Robertson,
Beauregard,	Fafard,	King,	Roebuck,
Bishop,	Fallis,	Kinley,	Ross,
Blais,	Farquhar,	Lacasse,	Stambaugh,
Buchanan,	Farris,	Lambert,	Stevenson,
Burchill,	Gershaw,	MacKinnon,	Taylor,
Burke,	Godbout,	MacLennan,	Turgeon,
Calder,	Golding,	Marcotte,	Vaillancourt,
Comeau,	Gouin,	McDonald,	Veniot,
Dennis,	Grant,	McGuire,	Vien,
Doone,	Haig,	McIntyre,	Wilson,
Duff,	Hardy,	McLean,	Wood.

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill (13), intitulé: "Loi pourvoyant à la sécurité de la vieillesse", rapporte que le comité, après avoir étudié ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Ordonné: Que ledit bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture demain.

L'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill (22), intitulé: "Loi portant exécution de la Convention entre les États Parties au Traité de l'Atlantique-Nord sur le statut de leurs forces, signée le 19 juin 1951", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Avec la permission du Sénat,
Ledit bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Roebuck propose que le Bill (9), intitulé: "Loi concernant les commissaires du havre de Toronto", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et—
Déféré au comité permanent des Transports et communications.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Hayden propose que le Bill (10), intitulé: "Loi ratifiant l'accord financier entre le Canada et le Royaume-Uni, signé le vingt-neuf juin 1951", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et—
Déféré au comité permanent des Banques et du commerce.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Gershaw propose que le Bill (14), intitulé: "Loi concernant l'arpentage des terres publiques du Canada", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et—
Déféré au comité permanent des Ressources naturelles.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Hayden propose que le Bill (19), intitulé: "Loi modifiant la Loi des lettres de change", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois.

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur le discours prononcé du Trône par Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la présente session du Parlement et sur la motion de l'honorable sénateur Vien, appuyée par l'honorable sénateur Wood, demandant:

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada, afin de lui offrir les humbles remerciements de cette Chambre pour le gracieux discours qu'il a plu à Son Excellence de prononcer devant les deux Chambres du Parlement, savoir:

A Son Excellence le maréchal le très honorable vicomte Alexander of Tunis, Chevalier de l'Ordre très noble de la Jarretière, Chevalier grand-croix de l'Ordre très honorable du Bain, Chevalier grand-croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Compagnon de l'Ordre très élevé de l'Étoile des Indes, Compagnon de l'Ordre du Service distingué, décoré de la Croix militaire, Gouverneur général et commandant en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Il est ordonné que ledit Ordre du jour soit ajourné à demain.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mercredi, 28 novembre 1951

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATION

Pour mercredi, 28 novembre 1951

Par l'honorable sénateur McDonald:—

26 novembre—Qu'il demandera au Gouvernement:

Quelles furent la quantité et la valeur des insecticides, des fongicides, des herbicides, ainsi que des autres produits antiparasitaires les plus efficaces en usage courant au Canada et qui ont été *a*) fabriqués au Canada, *b*) importés au Canada, durant les années 1939, 1949 et 1950.

ORDRE DU JOUR

Pour mercredi, 28 novembre 1951

N° 1.

27 novembre—Troisième lecture du Bill (13), intitulé: "Loi pourvoyant à la sécurité de la vieillesse".—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 2.

26 novembre—Troisième lecture du Bill (19), intitulé: "Loi modifiant la Loi des lettres de change".—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 3.

16 octobre—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Vien, appuyée par l'honorable sénateur Wood:—Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour le gracieux discours qu'il a adressé aux deux Chambres du Parlement.—(L'honorable sénateur Kinley.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mercredi, 28 novembre	
368	Ressources naturelles	10.30 a.m.
262	Transports et communications	11.00 a.m.
368	Comité mixte sur les coalitions	3.30 p.m.
	Le jeudi, 29 novembre	
262	Banques et commerce	10.30 a.m.
368	Comité mixte sur les coalitions	10.30 a.m.
	Le vendredi, 30 novembre	
368	Comité mixte sur les coalitions	10.30 a.m.

OTTAWA—EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1951

N° 18

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mercredi 28 novembre 1951

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable J. H. KING, C.P., Président *pro tem.*

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Dupuis,	Horner,	Paterson,
Baird,	Emmerson,	Howden,	Quinn,
Barbour,	Euler,	Hugessen,	Reid,
Beaubien,	Fafard,	Hushion,	Robertson,
Bishop,	Fallis,	Isnor,	Roebuck,
Blais,	Farquhar,	King,	Ross,
Buchanan,	Farris,	Kinley,	Stambaugh,
Burchill,	Fogo,	Lacasse,	Stevenson,
Burke,	Fraser,	Lambert,	Taylor,
Calder,	Gershaw,	MacKinnon,	Turgeon,
Comeau,	Godbout,	MacLennan,	Vaillancourt,
Dennis,	Golding,	Marcotte,	Veniot,
Dessureault,	Gouin,	McDonald,	Vien,
Doone,	Grant,	McGuire,	Wilson,
Duff,	Haig,	McIntyre,	Wood.
Duffus,	Hardy,	McLean,	

PRIÈRES.

L'honorable sénateur McDonald, du comité permanent des Ressources naturelles, auquel a été déféré le Bill (14), intitulé: "Loi concernant l'arpentage des terres publiques du Canada", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Avec la permission du Sénat,
Ledit bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

L'honorable sénateur Robertson dépose sur la Table:—

Réponse à un Ordre du Sénat, en date du 8 novembre 1951, montrant:

1. Durant les années 1939, 1949 et 1950, quelle quantité d'engrais chimiques suivants ont été produits et importés au Canada:

   Engrais chimiques mélangés (solides)
   Solution de nitrogène
   Sulfate d'ammonium
   Nitrate d'ammonium
   Phosphate d'ammonium
   Cyanamide
   Superphosphate
   Pierre naturelle de phosphate
   Moulée ou farine d'os
   Chlorure de potasse 50%
   Chlorure de potasse 60%
   Sulfate de potasse.

2. Quelle fut la valeur, par tonne courte, des engrais et des matières à engrais importés durant les années susmentionnées?

3. *a*) Quelles ont été les ventes au Canada, et les prix qu'ont demandés les principales compagnies d'engrais, par provinces, relativement aux matières à engrais et aux engrais mélangés, durant les années se terminant le 30 juin, 1939-1940 et 1949-1950?

   b) Combien a coûté la production d'une tonne de nitrate d'ammonium durant la dernière année au cours de laquelle il a été fabriqué sous le contrôle d'un département du gouvernement? Quel en fut le coût durant la dernière période au sujet de laquelle il existe des statistiques?

4. Quelle quantité de "Sydney Slag" granulé a été vendue durant les deux dernières années? Étant donné l'importance de ce produit pour les provinces Maritimes, le Gouvernement a-t-il songé à fournir des fonds en vue de l'érection d'une usine qui pourrait produire des scories pulvérisées à bas prix pour les cultivateurs?

5. Quel progrès a été réalisé à la suite des recherches et des expériences pour rendre possible au Canada la production d'acide phosphorique et de potasse suffisant à ses besoins, depuis que le Sénat, par son Comité

permanent des Ressources naturelles, au cours de la session de 1947, a instruit une enquête sur la possibilité d'alimenter nous-mêmes le marché des engrais pour nos cultivateurs?

6. Peut-on donner un estimé des économies réalisées, par les cultivateurs canadiens, en achetant des engrais de haute qualité ne requérant aucun remplissage?

A l'appel de l'Ordre du jour pour la troisième lecture du Bill (13), intitulé: "Loi pourvoyant à la sécurité de la vieillesse", il est—

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à demain.

Suivant l'Ordre du jour, le Bill (19), intitulé: "Loi modifiant la Loi des lettres de change", est lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

Suivant l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur le discours prononcé du Trône par Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la présente session du Parlement et sur la motion de l'honorable sénateur Vien, appuyée par l'honorable sénateur Wood, demandant:

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada, afin de lui offrir les humbles remerciements de cette Chambre pour le gracieux discours qu'il a plu à Son Excellence de prononcer devant les deux Chambres du Parlement, savoir:

A Son Excellence le maréchal le très honorable vicomte Alexander of Tunis, Chevalier de l'Ordre très noble de la Jarretière, Chevalier grand-croix de l'Ordre très honorable du Bain, Chevalier grand-croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Compagnon de l'Ordre très élevé de l'Étoile des Indes, Compagnon de l'Ordre du Service distingué, décoré de la Croix militaire, Gouverneur général et commandant en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat, il est—

Ordonné: Que la suite du débat sur ladite motion soit ajournée à demain.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Jeudi, 29 novembre 1951

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATION

Pour jeudi, 29 novembre 1951

Par l'honorable sénateur McDonald:—

26 novembre—Qu'il demandera au Gouvernement:

Quelles furent la quantité et la valeur des insecticides, des fongicides, des herbicides, ainsi que des autres produits antiparasitaires les plus efficaces en usage courant au Canada et qui ont été *a*) fabriqués au Canada, *b*) importés au Canada, durant les années 1939, 1949 et 1950.

ORDRE DU JOUR

Pour jeudi, 29 novembre 1951

N° 1.

27 novembre—Troisième lecture du Bill (13), intitulé: "Loi pourvoyant à la sécurité de la vieillesse".—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 2.

16 octobre—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Vien, appuyée par l'honorable sénateur Wood:—Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour le gracieux discours qu'il a adressé aux deux Chambres du Parlement.—(L'honorable sénateur Paterson.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le jeudi, 29 novembre	
262	Banques et commerce	10.30 a.m.
368	Comité mixte sur les coalitions	10.30 a.m.
262	Transports et communications	à l'ajournement du Sénat.
	Le vendredi, 30 novembre	
368	Comité mixte sur les coalitions	10.30 a.m.

OTTAWA—EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1951

N° 19

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le jeudi 29 novembre 1951

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable ÉLIE BEAUREGARD, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Doone,	Gouin,	McIntyre,
Baird,	Duff,	Haig,	McLean,
Barbour,	Duffus,	Horner,	Paterson,
Beaubien,	Dupuis,	Howden,	Quinn,
Beauregard,	Emmerson,	Hushion,	Reid,
Bishop,	Euler,	King,	Robertson,
Blais,	Fafard,	Kinley,	Roebuck,
Buchanan,	Fallis,	Lacasse,	Ross,
Burchill,	Farquhar,	Lambert,	Stambaugh,
Burke,	Farris,	MacKinnon,	Stevenson,
Calder,	Fogo,	MacLennan,	Taylor,
Comeau,	Fraser,	Marcotte,	Turgeon,
Dennis,	Gershaw,	McDonald,	Vien,
Dessureault,	Golding,	McGuire,	Wilson,
			Wood.

PRIÈRES.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message dans les termes suivants:—

Le MERCREDI 28 novembre 1951.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat afin d'informer Leurs Honneurs que le nom de M. Blair a été substitué à celui de M. Churchill sur la liste des membres du Comité mixte spécial des deux Chambres du Parlement, aux fins d'étudier la législation relative aux coalitions.

ATTESTÉ.

LÉON-J. RAYMOND,
Le Greffier de la Chambre des communes.

Ordonné: Que ledit message soit déposé sur la Table.

L'honorable sénateur Kinley, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill (10), intitulé: "Loi ratifiant l'accord financier entre le Canada et le Royaume-Uni, signé le vingt-neuf juin 1951", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Avec la permission du Sénat,
Ledit bill est lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Robertson propose que le Bill (13), intitulé: "Loi pourvoyant à la sécurité de la vieillesse", soit maintenant lu une troisième fois.

Après débat, il est—
Ordonné: Que la suite du débat sur ladite motion soit différée à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur le discours prononcé du Trône par Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la présente session du Parlement et sur la motion de l'honorable sénateur Vien, appuyée par l'honorable sénateur Wood, demandant:

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada, afin de lui offrir les humbles remerciements de cette Chambre pour le gracieux discours qu'il a plu à Son Excellence de prononcer devant les deux Chambres du Parlement, savoir:

A Son Excellence le maréchal le très honorable vicomte Alexander of Tunis, Chevalier de l'Ordre très noble de la Jarretière, Chevalier grand-croix de l'Ordre très honorable du Bain, Chevalier grand-croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Compagnon de l'Ordre très élevé de l'Étoile des Indes, Compagnon de l'Ordre du Service distingué, décoré de la Croix militaire, Gouverneur général et commandant en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat, et—

Étant posée la question sur ladite motion, elle est résolue par l'affirmative, et—

Ordonné: Que ladite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par les membres de cette Chambre qui sont membres de l'honorable Conseil privé.

Avec la permission du Sénat, et—

Sur motion de l'honorable sénateur Robertson, il est—

Ordonné: Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeurera ajourné jusqu'à lundi prochain, à huit heures du soir.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Lundi, 3 décembre 1951

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATION

Pour lundi, 3 décembre 1951

Par l'honorable sénateur McDonald:—

26 novembre—Qu'il demandera au Gouvernement:

Quelles furent la quantité et la valeur des insecticides, des fongicides, des herbicides, ainsi que des autres produits antiparasitaires les plus efficaces en usage courant au Canada et qui ont été *a*) fabriqués au Canada, *b*) importés au Canada, durant les années 1939, 1949 et 1950.

ORDRE DU JOUR

Pour lundi, 3 décembre 1951

Nº 1.

27 novembre—Reprise du débat ajourné sur la motion pour la troisième lecture du Bill (13), intitulé: "Loi pourvoyant à la sécurité de la vieillesse".—(L'honorable sénateur Haig.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le vendredi, 30 novembre	
368	Comité mixte sur les coalitions	10.30 a.m.
	Le lundi, 3 décembre	
368	Comité mixte sur les coalitions	10.30 a.m.
	Le jeudi, 6 décembre	
262	Transports et communications	10.30 a.m.

OTTAWA—EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1951

N° 20

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le lundi 3 décembre 1951

Huit heures du soir.

L'honorable ÉLIE BEAUREGARD, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Doone,	Horner,	Paterson,
Baird,	Duff,	Howden,	Quinn,
Barbour,	Duffus,	Hugessen,	Raymond,
Beaubien,	Emmerson,	Isnor,	Reid,
Beauregard,	Fafard,	King,	Robertson,
Bishop,	Farquhar,	Lacasse,	Roebuck,
Blais,	Farris,	Lambert,	Ross,
Buchanan,	Fogo,	MacKinnon,	Stambaugh,
Burchill,	Gershaw,	MacLennan,	Stevenson,
Burke,	Golding,	Marcotte,	Turgeon,
Comeau,	Haig,	McDonald,	Veniot,
Dennis,	Hawkins,	McIntyre,	Wilson,
			Wood.

PRIÈRES.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill (6), intitulé: "Loi modifiant la Loi du National-Canadien et du Pacifique-Canadien, 1933", auquel elle désire le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois, et—
Avec la permission du Sénat, il est—
Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture demain.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill (7), intitulé: "Loi modifiant la Loi des taux de transport des marchandises dans les Provinces Maritimes", auquel elle désire le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois, et—
Avec la permission du Sénat, il est—
Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture demain.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill (12), intitulé: "Loi modifiant la Loi des chemins de fer", auquel elle désire le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois, et—
Avec la permission du Sénat, il est—
Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture demain.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill (27), intitulé: "Loi modifiant la Loi des pensions", auquel elle désire le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois, et—
Avec la permission du Sénat, il est—
Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture plus tard au cours de la présente séance.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill (28), intitulé: "Loi modificative de la Loi modifiant la Loi de 1943 sur la Convention relative à l'impôt entre le Canada et les États-Unis d'Amérique, ainsi que la Loi de 1944 sur une convention fiscale entre le Canada et les États-Unis d'Amérique", auquel elle désire le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois, et—
Avec la permission du Sénat, il est—
Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture demain.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill (29), intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1946 sur les juges", auquel elle désire le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois, et—
Avec la permission du Sénat, il est—
Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture plus tard au cours de la présente séance.

L'honorable sénateur Robertson dépose sur la Table:

Exemplaires de la *Gazette du Canada,* Partie II, Règlements, Ordonnances et Ordres statutaires, en date du 28 novembre 1951 (versions anglaise et française).

Textes bilingues authentiques des Conventions et Recommandations suivantes adoptées par la Conférence internationale du Travail à sa 34e session tenue à Genève en juin 1951, ainsi que copie d'une lettre du sous-ministre de la Justice indiquant la compétence législative à l'égard de chacune de ces Conventions et Recommandations:

Convention 99 concernant les méthodes de fixation des salaires minima dans l'agriculture, 1951.

Convention 100 concernant l'égalité de rémunération entre la main-d'œuvre masculine et la main-d'œuvre féminine pour un travail de valeur égale, 1951.

Recommandation 89 concernant les méthodes de fixation des salaires minima dans l'agriculture, 1951.

Recommandation 90 concernant l'égalité de rémunération entre la main-d'œuvre masculine et la main-d'œuvre féminine pour un travail de valeur égale, 1951.

Recommandation 91 concernant les conventions collectives, 1951.

Recommandation 92 concernant le conciliation et l'arbitrage volontaires, 1951.

Sur motion de l'honorable sénateur McDonald, il est—
Ordonné: Qu'il émane un Ordre du Sénat pour la production d'un rapport indiquant:

La quantité et la valeur des insecticides, des fongicides, des herbicides, ainsi que des autres produits antiparasitaires les plus efficaces en usage courant au Canada et qui ont été *a*) fabriqués au Canada, *b*) importés au Canada, durant les années 1939, 1949 et 1950.

Ledit rapport est alors déposé sur la Table.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion en troisième lecture du Bill (13), intitulé: "Loi pourvoyant à la sécurité de la vieillesse".

Après débat,
L'honorable sénateur Aseltine propose, en amendement, que ledit bill ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais qu'il soit renvoyé au comité permanent des Banques et du commerce pour plus ample étude.

Étant posée la question sur ladite motion en amendement,
Elle est résolue par l'affirmative, et—
Ordonné en conséquence.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Robertson propose que le Bill (27), intitulé: "Loi modifiant la Loi des pensions", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et—
Renvoyé au comité permanent des Banques et du commerce.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Robertson propose que le Bill (29), intitulé: "Loi modifiant la Loi des juges, 1946", soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Robertson propose alors que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mardi, 4 décembre 1951

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

ORDRE DU JOUR

Pour mardi, 4 décembre 1951

N° 1.

3 décembre—Deuxième lecture du Bill (6), intitulé: "Loi modifiant la Loi du National-Canadien et du Pacifique-Canadien, 1933".—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 2.

3 décembre—Deuxième lecture du Bill (7), intitulé: "Loi modifiant la Loi des taux de transport des marchandises dans les Provinces Maritimes".—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 3.

3 décembre—Deuxième lecture du Bill (12), intitulé: "Loi modifiant la Loi des chemins de fer".—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 4.

3 décembre—Deuxième lecture du Bill (28), intitulé: "Loi modificative de la Loi modifiant la Loi de 1943 sur la Convention relative à l'impôt entre le Canada et les États-Unis d'Amérique, ainsi que la Loi de 1944 sur une convention fiscale entre le Canada et les États-Unis d'Amérique".—(L'honorable sénateur Robertson.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mardi, 4 décembre	
368	Comité mixte sur les coalitions	10.30 a.m.
262	Banques et commerce	10.30 a.m.
368	Comité mixte sur les coalitions	3.30 p.m.
	Le mercredi 5 décembre	
368	Comité mixte sur les coalitions	3.30 p.m.
	Le jeudi, 6 décembre	
262	Transports et communications	10.30 a.m.
368	Comité mixte sur les coalitions	10.30 a.m.
368	Comité mixte sur les coalitions	3.30 p.m.

OTTAWA—EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1951

N° 21

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mardi 4 décembre 1951

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable ÉLIE BEAUREGARD, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Doone,	Hayden,	Petten,
Baird,	Duff,	Horner,	Quinn,
Barbour,	Duffus,	Howden,	Raymond,
Beaubien,	Emmerson,	Hugessen,	Reid,
Beauregard,	Euler,	Isnor,	Robertson,
Bishop,	Fafard,	King,	Roebuck,
Blais,	Farquhar,	Lacasse,	Ross,
Buchanan,	Farris,	Lambert,	Stambaugh,
Burchill,	Fogo,	MacKinnon,	Stevenson,
Burke,	Gershaw,	MacLennan,	Taylor,
Calder,	Golding,	Marcotte,	Turgeon,
Campbell,	Gouin,	McDonald,	Veniot,
Comeau,	Haig,	McGuire,	Vien,
Crerar,	Hardy,	McIntyre,	Wilson,
Dennis,	Hawkins,	Paterson,	Wood.

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill (27), intitulé: "Loi modifiant la Loi des pensions", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Avec la permission du Sénat,
Ledit bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

L'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill (13), intitulé: "Loi pourvoyant à la sécurité de la vieillesse", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Robertson propose que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

L'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill (21), intitulé: "Loi concernant les forces canadiennes", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport, avec plusieurs amendements, qu'il soumettra au Sénat dès qu'il lui plaira de les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le Greffier, comme suit:—

1. *Page 2, lignes 1 à 23*: Retrancher la clause 3 et y substituer la suivante:

3. (1) Est abrogé le sous-alinéa (i) de l'alinéa *g*) du paragraphe premier de l'article deux de la *Loi du service civil*, chapitre vingt-deux des Statuts revisés du Canada, 1927, tel qu'édicté à l'article premier du chapitre cinquante-trois des statuts de 1947, et le suivant y est substitué:

"(i) pendant la première guerre mondiale, était en activité de service outre-mer dans les forces navales, les forces de l'armée ou les forces aériennes, ou a servi en haute mer, sur un navire de guerre prenant la mer, dans les forces navales de Sa Majesté ou d'un allié de Sa Majesté, et a quitté ce service avec des états de service honorables ou a été libérée honorablement;"

(2) Sont abrogés les sous-alinéas (ii) et (v) de l'alinéa *g*) du paragraphe premier de l'article deux de ladite loi, tels qu'édictés à l'article cinq du chapitre six des statuts de 1949 (première session), et les suivants y sont substitués:

"(ii) pendant la seconde guerre mondiale, était en activité de service

(A) dans les forces navales, les forces de l'armée ou les forces aériennes de Sa Majesté ou d'un allié de Sa Majesté et, au commencement de son service actif, était domiciliée au Canada ou à Terre-Neuve, ou

(B) dans les forces navales, les forces de l'armée ou les forces aériennes du Canada et, n'étant pas domiciliée au Canada au commencement de son service actif, est citoyen canadien,

et, au cours de ce service, a accompli des fonctions hors de l'hémisphère occidental, ou en haute mer sur un navire ou autre vaisseau, à bord duquel le service, à l'époque où elle a accompli ces fonctions, était considéré comme "temps en mer" aux fins d'avancement des marins classés, ou qui aurait été ainsi considéré si le navire ou autre vaisseau avait été au service des forces navales du Canada;"

"(v) pendant la seconde guerre mondiale a servi hors de l'hémisphère occidental avec les forces navales, les forces de l'armée ou les forces aériennes de Sa Majesté levées au Canada ou à Terre-Neuve, comme représentant des Canadien Legion War Services Inc., du Conseil national des Young Men's Christian Association of Canada, des Knights of Columbus Canadian Army Huts, ou des Salvation Army Canadian War Services, et était autorisé à servir ainsi par l'autorité navale, l'autorité de l'armée ou l'autorité aérienne compétente, et, au commencement de son service avec ces forces pendant la seconde guerre mondiale, était domiciliée au Canada ou à Terre-Neuve;"

(3) Est abrogé le sous-alinéa (vii) de l'alinéa *g*) du paragraphe premier de l'article deux de ladite loi, tel qu'édicté à l'article premier du chapitre cinquante-trois des statuts de 1947, et le suivant y est substitué:

"(vii) en raison de sa mauvaise conduite depuis le dixième jour de septembre mil neuf cent trente-neuf, a cessé de servir dans les forces navales, les forces de l'armée ou les forces aériennes de Sa Majesté ou d'un allié de Sa Majesté, ou d'être membre du corps féminin de la Marine royale ou du South African Military Nursing Service, ou d'être enrôlée pour une mission spéciale mentionnée au présent alinéa, ou de servir avec les forces comme représentant des Canadian Legion War Services Inc., du Conseil national des Young Men's Christian Association of Canada, des Knights of Columbus Canadian Army Huts, ou des Salvation Army Canadian War Services;"

2. *Page 2, lignes 24 à 28*: Retrancher la clause 4 et y substituer la suivante:

4. Est abrogé l'article cinq de la *Loi de l'assurance du service civil*, chapitre vingt-trois des Statuts revisés du Canada, 1927, et le suivant y est substitué:

"5. Le Ministre peut passer contrat avec toute personne à qui s'appliquait la Partie I de la *Loi de la pension et du fonds de retraite du service civil*, le premier jour d'avril mil neuf cent-quatorze, ou qui

a été nommée à un emploi permanent dans quelque division du service public du Canada, soit civil, soit militaire, après le premier jour d'avril mil huit cent quatre-vingt-treize, pour le paiement d'une certaine somme d'argent à verser à la mort de cette personne."

3. *Page 2, lignes 29 à 43,* et *page 3, lignes 1 à 10:* Retrancher la clause 5 et y substituer la suivante:

5. (1) Est abrogé l'alinéa *ee*) de l'article deux de la *Loi de la pension du service civil,* chapitre vingt-quatre des Statuts revisés du Canada, 1927, tel qu'édicté à l'article premier du chapitre cinquante-quatre des statuts de 1947, et le suivant y est substitué:

"*ee*) l'expression "forces" signifie les forces navales, les forces de l'armée ou les forces aériennes de Sa Majesté ou d'un allié de Sa Majesté pendant la première ou la seconde guerre mondiale;"

(2) Est abrogé l'alinéa *hh*) de l'article deux de ladite loi, tel qu'édicté à l'article premier du chapitre cinquante-quatre des statuts de 1947, et le suivant y est substitué:

"*hh*) "en activité de service outre-mer dans les forces" signifie:

(i) dans le cas de la première guerre mondiale, du service au cours de ladite guerre

a) dans les forces de l'armée ou les forces aériennes dans la zone des armées alliées sur les continents d'Europe, d'Asie ou d'Afrique,

b) dans les forces navales en haute mer ou partout où un contact a été établi avec des forces hostiles de l'ennemi, ou

c) dans les forces navales, les forces de l'armée ou les forces aériennes partout où la personne qui est ou devient contributeur a subi une blessure par suite d'un acte hostile de l'ennemi, et

(ii) dans le cas de la seconde guerre mondiale, du service au cours de ladite guerre

a) dans les forces navales, les forces de l'armée ou les forces aériennes à l'extérieur de l'hémisphère occidental et dans les forces aériennes qui comprenait des envolées en dehors des eaux territoriales de l'hémisphère occidental autrement qu'à titre de passager ou qu'à titre de personne recevant un entraînement durant une période limitée, ou

b) dans les forces navales en haute mer sur un navire de guerre prenant la mer, lequel service est classé comme "service en mer" pour les fins d'avancement des marins classés ou serait ainsi classé si le navire ou autre vaisseau à bord duquel le service a été accompli avait été un service des forces navales canadiennes de Sa Majesté."

(3) Est abrogé le paragraphe quatre de l'article sept A de ladite loi, tel qu'édicté à l'article trois du chapitre trente-quatre des statuts de 1944-1945, et le suivant y est substitué:

"(4) La période durant laquelle un contributeur a reçu la permission de s'absenter du service civil pour faire du service actif ou continu dans les forces au cours de la guerre qui a commencé le dixième jour de septembre mil neuf cent trente-neuf, peut, pour les fins de calcul des allocations ou gratifications prévues à la présente loi ou de la période de trente-cinq ans spécifiée aux paragraphes un et deux de

l'article quatre de la présente loi, être comptée à titre de service du contributeur, bien qu'il n'ait versé aucune contribution à leur égard, et, pour les fins de la présente loi, son traitement durant ladite période est censé avoir été le traitement qu'il est autorisé à toucher, quand il y a lieu, durant la période en question; et, au présent paragraphe, l'expression "forces" signifie l'une quelconque des forces navales, des forces de l'armée ou des forces aériennes de Sa Majesté, la Royale Gendarmerie à cheval du Canada, le Corps des pompiers (civils) canadiens organisé pour servir au Royaume-Uni, les forces armées des États-Unis d'Amérique, les forces de la France combattante et toutes autres forces désignées par le gouverneur en conseil."

4. *Page 3, lignes 43 à 45,* et *page 4, lignes 1 à 10.* Retrancher la clause 7 et y substituer la suivante:

7. (1) Est abrogé l'alinéa *j*) du paragraphe premier de l'article 19 de la *Loi de la Cour de l'Échiquier,* chapitre trente-quatre des Statuts revisés du Canada, 1927, tel qu'édicté à l'article premier du chapitre treize des statuts de 1932-1933, et le suivant y est substitué:

"*j*) Toute demande de bref d'habeas corpus ad subjiciendum ou de bref de certiorari ou de bref de prohibition ou de bref de mandamus, à l'égard d'un officier ou homme de l'une quelconque des forces navales, des forces de l'armée ou des forces aériennes du Canada, servant hors du Canada, relativement à toute procédure, ou tout acte ou omission concernant cet officier ou homme, dans la même mesure et les mêmes circonstances que celles où juridiction est actuellement attribuée à la cour de l'Échiquier du Canada ou aux tribunaux ou juges des diverses provinces relativement à des questions analogues s'élevant à l'intérieur du Canada."

(2) Est abrogé l'article cinquante A de ladite loi, tel qu'édicté à l'article premier du chapitre vingt-cinq des statuts de 1943-1944, et le suivant y est substitué:

"50A. Aux fins de déterminer la responsabilité dans toute action ou autre procédure intentée par ou contre Sa Majesté, une personne qui, à tout moment, depuis le vingt-quatrième jour de juin mil neuf cent trente-huit, était membre des forces navales, des forces de l'armée ou des forces aériennes de Sa Majesté au droit du Canada, est censée avoir été à cette époque un serviteur de la Couronne."

5. *Page 5, lignes 8 à 12.* Retrancher la sous-clause 5 de la clause 8, et y substituer la suivante:

(5) Est abrogé le paragraphe trois de l'article quarante-six B de ladite loi, tel qu'édicté à l'article onze du chapitre trente-deux des statuts de 1950, et le suivant y est substitué:

"(3) Si un contributeur décède pendant qu'il sert dans les forces et ne laisse ni veuve ni enfants à qui une pension ou une gratification est payable, une gratification d'un montant égal à sa contribution totale qu'il a versée en vertu de la présente Partie, sans intérêts, doit être versée à la succession militaire du contributeur, selon la définition qu'en donne la *Loi sur la défense nationale,* et en fait partie."

6. *Page 5, lignes 37 à 47,* et *page 6, lignes 1 à 17.* Retrancher la clause 9 et y substituer la suivante:

9. (1) Sont abrogés les sous-alinéas (i) et (ii) de l'alinéa *j*) du paragraphe premier de l'article quatre-vingt-onze de la Loi sur la Royale

Gendarmerie à cheval du Canada, chapitre cent-soixante des Statuts revisés du Canada, 1927, tels qu'édictés à l'article vingt et un du chapitre six des statuts de 1949 (première session), et les suivants y sont substitués:

"(i) Le temps d'emploi dans le service civil ou dans les forces navales, les forces de l'armée ou les forces aériennes permanentes du Canada ou de Terre-Neuve;

(ii) Le temps de service actif dans les forces navales, les forces de l'armée ou les forces aériennes de Sa Majesté levées au Canada ou à Terre-Neuve en temps de guerre; et"

(2) Est abrogé le paragraphe premier de l'article quatre-vingt-quatorze de ladite loi, tel qu'édicté à l'article dix du chapitre vingt-huit des statuts de 1947-1948, et le suivant y est substitué:

"94. (1) Un contributeur peut, dans l'année après qu'il devient contributeur, décider de contribuer aux termes de la présente Partie en ce qui concerne la totalité ou quelque partie de son service avant de devenir contributeur, pour laquelle il n'a pas contribué aux termes de ladite Partie ou de la Partie II ou III ou aux termes de la *Loi de la pension du service civil* ou de la *Loi sur les pensions des services de défense,* ou à l'égard de laquelle il a versé, aux termes de ces dispositions, des contributions qui lui ont été précédemment remboursées sous forme d'allocation de retraite ou de gratification."

(3) Est abrogé le paragraphe premier de l'article quatre-vingt-dix-sept de ladite loi, tel qu'édicté à l'article dix du chapitre vingt-huit des statuts de 1947-48, et le suivant y est substitué:

"97. (1) Lorsqu'un contributeur a versé, en quelque moment, à l'égard de son service, continu ou non, des contributions, prévues à la présente Partie ou à la Partie II ou III, ou à la *Loi de la pension du service civil* ou à la *Loi sur les pensions des services de défense,* qui ne lui ont pas été antérieurement remboursées sous forme d'allocation de retraite, de gratification ou autrement, ce service peut, lors de sa retraite ou de son décès, être compté pour les fins de calcul d'une pension, allocation ou gratification prévue à la présente Partie; mais, sauf les dispositions des paragraphes deux, trois et quatre, nul autre service ne peut être compté."

(4) Est abrogé le paragraphe quatre de l'article quatre-vingt-dix-sept de ladite loi, tel qu'édicté à l'article dix du chapitre vingt-huit des statuts de 1947-48, et le suivant y est substitué:

"(4) Le gouverneur en conseil peut, par règlement, prescrire que le service d'un contributeur pour lequel ce dernier a versé des contributions, aux termes de la présente Partie ou de la Partie II ou III ou de la *Loi de la pension du service civil* ou de la *Loi sur les pensions des services de défense,* qui lui ont été remboursées sous forme d'allocation de retraite, de gratification ou autrement, ou à l'égard desquelles il a reçu une gratification, puisse être compté aux fins de calcul de toute pension, allocation ou gratification prévue à la présente Partie, dans la mesure, aux conditions et après le versement des contributions que peuvent prescrire les règlements."

(5) Est abrogé l'alinéa *e*) de l'article cent-deux de ladite loi, tel qu'édicté à l'article dix du chapitre vingt-huit des statuts de 1947-48, et le suivant y est substitué:

"*e*) Prévoyant le transfert au compte établi aux termes de la présente Partie des montants, s'il en est, crédités relativement aux contribu-

tions prévues à la présente Partie et versées par le contributeur aux termes de toute autre partie de la présente loi ou aux termes de la *Loi de la pension du service civil* ou de la *Loi sur les pensions des services de défense*;"

7. *Page 6, lignes 18 à 22.* Retrancher la clause 10 et y substituer la suivante:

10. Est abrogé l'article vingt-cinq de la *Loi des travaux publics,* chapitre cent-soixante-six des Statuts revisés du Canada, 1927, et le suivant y est substitué:

"25. Les officiers et hommes des forces de Sa Majesté, en uniforme régulier de petite ou de grande tenue, sauf lorsqu'ils passent dans une voiture privée ou de louage, et toutes voitures, véhicules et chevaux employés au service de Sa Majesté, servant au transport des personnes ou du bagage, sont exemptés de payer tous droits ou péages en utilisant un chemin ou un pont relevant du ministre, en y passant.

8. *Page 6, lignes 23 à 27.* Retrancher la clause 11 et y substituer la suivante:

11. Est abrogé l'article trois-cent-cinquante-un de la *Loi des chemins de fer,* chapitre cent soixante-dix des Statuts revisés du Canada, 1927, et le suivant y est substitué:

"351. La poste de Sa Majesté, les forces de Sa Majesté, et l'artillerie, les munitions, approvisionnements ou effets à leur usage, et les agents de police, constables ou autres personnes voyageant pour le service de Sa Majesté, doivent à tout moment être transportés quand l'exige respectivement le ministre des Postes du Canada, le ministre ou le sous-ministre de la Défense nationale, ou une personne ayant la surintendance et le commandement d'un corps de police, par le chemin de fer de la compagnie et, si c'est nécessaire, par tous les moyens à la disposition de la compagnie, aux termes et conditions et selon les règlements établis par le gouverneur en conseil."

9. *Page 6, lignes 28 à 33.* Retrancher la clause 12 et y substituer la suivante:

12. Est abrogé l'article quarante-neuf A de la *Loi de l'extraction de l'or dans le Yukon,* chapitre deux-cent-seize des Statuts revisés du Canada, 1927, tel qu'édicté à l'article premier du chapitre trente-cinq des Statuts de 1946, et le suivant y est substitué:

"49A. Le gouverneur en conseil peut établir les règlements exemptant les membres des forces navales, des forces de l'armée ou des forces aériennes de Sa Majesté ou de l'un des alliés de Sa Majesté, durant la période de leur service à ce titre et durant l'année subséquente à ce service, des dispositions de la présente loi touchant la confiscation de claims miniers par eux détenus au moment de leur enrôlement, pour défaut d'exécuter des travaux ou de payer des cotisations ou loyers."

10. *Page 6, lignes 34 à 39.* Retrancher la clause 13 et y substituer la suivante:

13. Est abrogé l'article cinquante-six A de la *Loi de l'extraction du quartz dans le Yukon,* chapitre deux-cent-dix-sept des Statuts revisés du Canada, 1927, tel qu'édicté à l'article quatre du chapitre treize des Statuts de 1946, et le suivant y est substitué:

"56A. Le gouverneur en conseil peut établir des règlements exemptant les membres des forces navales, des forces de l'armée ou des forces aériennes de Sa Majesté ou de l'un des alliés de Sa Majesté, durant la période de leur service à ce titre et durant l'année subséquente à ce service, des dispositions de la présente loi concernant la

confiscation, pour défaut d'exécution de travaux ou de paiement de cotisations ou loyers, des claims miniers détenus par eux à l'époque de leur enrôlement."

11. *Page 6, lignes 1 à 24.* Retrancher les sous-clauses (1), (2) et (3) de la clause 14, et y substituer les suivantes:

14. (1) Sont abrogés les alinéas *d*) et *g*) du premier paragraphe de l'article deux de la *Loi sur les forces en visite de la Communauté britannique, 1933,* chapitre vingt-et-un des statuts de 1932-33, et les suivants y sont substitués:

"*d*) "Troupes de l'intérieur" signifie les forces navales, les forces de de l'armée et les forces aériennes de Sa Majesté levées au Canada; et

g) "Membre", relativement à une troupe en visite, comprend toute personne qui, par application de la loi du pays de la Communauté auquel la troupe appartient, est assujettie à la loi des forces navales, des forces de l'armée ou des forces aériennes dudit pays, et qui, appartenant à une autre troupe, est attachée à la troupe en visite ou, étant un civil employé par rapport à la troupe en visite, a contracté son engagement hors du Canada;"

(2) Est abrogé le premier paragraphe de l'article trois de ladite loi, et le suivant y est substitué:

"3. (1) Lorsqu'une troupe en visite est présente au Canada, il est loisible aux tribunaux et autorités des forces navales, des forces de l'armée et des forces aériennes (en la présente loi dénommés "tribunaux de service" et "autorités de service") du pays de la Communauté auquel la troupe appartient, d'exercer à l'intérieur du Canada, relativement aux membres de cette troupe, en matière de discipline et d'administration interne de cette troupe, tous les pouvoirs qui leur sont conférés par la loi de ce pays de la Communauté."

(3) Est abrogé l'alinéa *h*) du premier paragraphe de l'article deux de ladite loi, et le suivant y est substitué:

"*h*) "troupe en visite" signifie tout corps, contingent ou détachement des forces navales, des forces de l'armée et des forces aériennes de Sa Majesté levées dans le Royaume-Uni, le Commonwealth d'Australie, le Dominion de la Nouvelle-Zélande ou l'Union Sud-Africaine, qui est présent au Canada avec le consentement du gouvernement de Sa Majesté;

(4) Est abrogé le paragraphe trois de l'article quatre de ladite loi, et le suivant y est substitué:

"(3) Sous réserve des prescriptions ci-après énoncées, toute disposition (qu'elle soit contenue dans la *Loi sur la défense nationale* ou dans tout autre statut)

a) qui exempte de l'application de quelque disposition un navire, véhicule, aéronef, machine ou appareil des forces de l'intérieur ou employés à leurs fins, ou qui pourvoit à cette exemption; ou

b) qui, en vertu de relations avec les troupes de l'intérieur ou l'une d'entre elles, confère un privilège ou une immunité à quelque personne; ou

c) qui, en vertu de ces relations, soustrait quelque propriété, commerce ou entreprise, en totalité ou en partie, à l'application d'une disposition quelconque, ou à une taxe, un tarif, une imposition, un péage ou une charge; ou

d) qui impose à quelque personne ou entreprise des obligations à l'égard des troupes de l'intérieur, ou à l'une d'entre elles ou à l'égard d'un membre ou d'un tribunal de service de ces troupes; ou

e) qui punit l'inconduite d'une personne à l'égard des troupes de l'intérieur ou de l'une d'entre elles, ou à l'égard d'un membre ou d'un tribunal de service de ces troupes,

doit, avec toutes les modifications nécessaires, s'appliquer relativement à une troupe en visite comme elle s'appliquerait à une troupe de l'intérieur du même genre que la troupe en visite;

Toutefois, le gouverneur en conseil peut ordonner que toute semblable disposition ne soit pas applicable, ou qu'elle s'applique avec les exceptions et sous réserve des adaptations ou modifications qui peuvent être spécifiées."

12. *Page 7, ligne 25.* Renuméroter la sous-clause (4) comme sous-clause (5).

13. *Page 7, ligne 46.* Renuméroter la sous-clause (5) comme sous-clause (6).

14. *Page 8, lignes 7 à 11.* Retrancher la sous-clause (6), et y substituer la suivante:

(7) Est abrogé le paragraphe trois de l'article six de la *Loi sur les forces en visite de la Communauté britannique, 1933,* chapitre vingt et un des statuts de 1932-33, et le suivant y est substitué:

"(3) Pendant qu'un membre d'une autre troupe est, en vertu du présent article, attaché temporairement à une troupe de l'intérieur, il doit être assujetti à la loi qui se rapporte à la Marine royale canadienne, à l'Armée canadienne ou au Corps d'aviation royal canadien, selon le cas, de la même façon que s'il était membre de la troupe de l'intérieur, et il doit être traité de la même manière et avec les mêmes pouvoirs de commandant et de punition sur les membres de la troupe de l'intérieur à laquelle il est attaché que s'il était membre de ladite troupe et d'un rang relatif:

Toutefois, le gouverneur en conseil peut ordonner que, à l'égard de membres d'une troupe d'un pays déterminé de la Communauté, les statuts se rapportant aux troupes de l'intérieur s'appliquent avec les exceptions et sous réserve des adaptations et modifications qui peuvent être ainsi spécifiées."

15. *Page 8, lignes 12 à 18.* Retrancher la clause 15, et y substituer la suivante:

15. Est abrogé l'alinéa *j*) de la Partie II de la Première Annexe de la *Loi de 1940 sur l'assurance-chômage,* chapitre quarante-quatre des statuts de 1940, tel qu'édicté à l'article trente-cinq du chapitre soixante-huit des statuts de 1946, et le suivant y est substitué:

"*j*) Emploi comme membre des forces navales, des forces de l'armée ou des forces aériennes canadiennes de Sa Majesté, et dans la Royale Gendarmerie à cheval du Canada;"

16. *Page 8, lignes 19 à 28.* Retrancher la clause 16 et y substituer la suivante:

16. Est abrogé l'alinéa *d*) de l'article deux de la *Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants,* chapitre trente-trois des statuts de 1942-43, tel qu'édicté à l'article premier du chapitre trente-quatre des statuts de 1945 (deuxième session), et le suivant y est substitué:

"*d*) "ancien combattant" signifie une personne qui, à une époque quelconque de la guerre déclarée par Sa Majesté le dixième jour de

septembre mil neuf cent trente-neuf au Reich allemand et subséquemment à d'autres puissances, y a été engagée en activité de service dans les forces navales, dans les forces de l'armée ou dans les forces aériennes du Canada, ou dans l'une quelconque des forces de Sa Majesté, si, au moment de son enrôlement, cette personne avait son domicile ou sa résidence ordinaire au Canada; et

(i) dont le service comportait des devoirs à remplir hors de l'hémisphère occidental; ou

(ii) qui a servi seulement dans l'hémisphère occidental durant une période d'au moins douze mois, non compris quelque période d'absence sans permission ou d'absence autorisée sans solde, quelque période durant laquelle elle purgeait une sentence de travaux forcés, d'emprisonnement ou de détention, ni un service à l'égard duquel la solde a été confisquée; ou

(iii) qui reçoit une pension en raison d'une invalidité occasionnée par ledit service, quel que soit l'endroit où cette personne a pu servir;

et a été honorablement libérée de ces forces navales, de ces forces de l'armée ou de ces forces aériennes ou d'autres forces de Sa Majesté, ou a été autorisée à démissionner honorablement ou à se retirer de ces forces;

et l'expression "ancien combattant" signifie aussi un sujet britannique qui avait son domicile ou sa résidence ordinaire au Canada au début de ladite guerre et qui reçoit une pension relativement à une invalidité contractée pendant qu'il accomplissait du service sur un navire au cours de ladite guerre."

17. *Page 8, lignes 29 à 34* et *page 9, lignes 1 à 6.* Retrancher la sous-clause (1) de la clause 17, et y substituer la suivante:

17. (1) Est abrogé l'article cinq de la *Loi sur le ministère des Affaires des anciens combattants*, chapitre dix-neuf des statuts de 1944-45, et le suivant y est substitué:

"5. Les devoirs, pouvoirs et fonctions du Ministre s'étendent et s'appliquent à l'exécution des statuts édictés par le Parlement du Canada, ainsi que des arrêtés du gouverneur en conseil, en tant qu'ils ne sont pas attribués par la loi à quelque autre département du gouvernement du Canada, ou à l'un de ses ministres, concernant le soin, le traitement, la formation ou la réintégration dans la vie civile, de toute personne qui a servi dans les forces navales, les forces de l'armée ou les forces aériennes de Sa Majesté, de toute personne qui s'est adonnée d'autre manière à des travaux se rapportant à la guerre, et de toute autre personne désignée par le gouverneur en conseil, et concernant aussi le soin de ceux qui sont à la charge d'une telle personne; et ils s'étendent et s'appliquent également à toutes les autres matières, ainsi qu'aux conseils et autres corps publics, sujets, services et biens de la Couronne que le gouverneur en conseil peut désigner ou qu'il peut assigner au Ministre."

(2) Sont abrogés les alinéas *a*), *f*) et *g*) du premier paragraphe de l'article six de ladite loi, et les suivants y sont substitués:

"*a*) La direction et l'administration de tout hôpital, atelier, refuge, école ou autre établissement possédé, acquis ou utilisé par Sa Majesté pour le soin, le traitement ou la formation de personnes ayant servi dans les forces navales, les forces de l'armée ou les

forces aériennes de Sa Majesté ou de l'un des alliés de Sa Majesté, ainsi que des personnes recevant des soins, un traitement ou une formation dans ces lieux, ou touchant quelque prestation administrée par le Ministre;

"*f*) Les arrangements réciproques ou autres conclus avec le gouvernement d'un pays quelconque pour le traitement, le soin et la formation, ainsi que pour le versement des paiements, gratifications ou allocations aux personnes qui ont servi dans les forces navales, les forces de l'armée ou les forces aériennes de l'un de ces gouvernements, lorsque ces personnes reçoivent, en vertu des dispositions de la présente loi, un traitement médical, une formation ou un autre soin, ou les êtres qui sont à leur charge; et l'acceptation ou autorisation de curatelle à l'égard des biens ou fonds de ces personnes ou de toutes personnes qui peuvent être les bénéficiaires de l'un desdits gouvernements, ainsi que les êtres à la charge de ces personnes; et pour la disposition de pareils biens ou fonds en faveur de ces personnes ou des êtres à leur charge, ou la disposition de ces biens ou fonds en faveur des successions de ces personnes si elles sont décédées;

"*g*) L'emploi approprié à l'état des anciens membres des forces navales, des forces de l'armée ou des forces aériennes de Sa Majesté ou de l'un des alliés de Sa Majesté, y compris les soins ultérieurs des tuberculeux, le transport gratuit au Canada de tout ancien membre desdites forces qui a été pensionné en raison de cécité complète ou d'une invalidité nécessitant une escorte dans le voyage; la subvention des frais de sépulture pour les anciens membres de ces forces qui décèdent dans l'indigence; le traitement des anciens membres de ces forces classés comme absolument incurables ou sujets à récidives chroniques nécessitant des soins dans une institution; l'adoption de mesures de secours de chômage aux anciens membres de ces forces et aux êtres à leur charge; le paiement d'une indemnité dans le cas d'accidents de travail; le tout subordonné aux crédits que le Parlement peut voter;"

18. *Page 9, ligne 7.* Renuméroter la sous-clause (2) comme sous-clause (3).

19. *Page 9, lignes 27 à 31.* Retrancher la clause 18 et y substituer la suivante:

18. Est abrogé le paragraphe deux de l'article huit de la *Loi de 1944 sur les allocations familiales,* chapitre quarante des statuts de 1944-45, et le suivant y est substitué:

"(2) Lorsqu'il le considère nécessaire pour éviter un double emploi, le gouverneur en conseil peut, par règlement, pourvoir à la réduction ou à la rétention de l'allocation payable à toute personne recevant une aide du gouvernement du Canada pour l'entretien d'un enfant à l'égard de qui l'allocation est payable sous l'autorité de la présente loi; toutefois, cette réduction ou cette rétention ne doit pas être opérée en raison d'une pension prévue dans la *Loi des pensions* ni d'une indemnité payable à l'égard d'un enfant à la charge d'un membre des forces navales, des forces de l'armée ou des forces aériennes du Canada."

20. *Page 9, lignes 32 à 43, page 10, lignes 1 à 50* et *page 11, lignes 1 à 42.* Retrancher les sous-clauses (1), (2), (3) et (4) de la clause 19, et y substituer les suivantes:

19. (1) Est abrogé l'alinéa *d*) de l'article deux de la *Loi de 1944 sur les indemnités de service de guerre,* chapitre cinquante-et-un des statuts

de 1944-45, tel qu'édicté à l'article premier du chapitre trente-huit des statuts de 1945 (deuxième session), et le suivant y est substitué:

"*d*) "Allocations pour charges de famille" signifie les allocations conjugales et les indemnités pour charges de famille que prescrivent les règlements établis par le gouverneur en conseil conformément à la *Loi sur la défense nationale,* la *Loi du service naval,* la *Loi de 1944 sur le service naval,* la *Loi de milice,* ou la *Loi sur le Corps d'aviation canadien,* selon le cas;"

(2) Est abrogé le sous-alinéa (i) de l'alinéa (1) de l'article deux de ladite loi, tel qu'édicté à l'article premier du chapitre trente-huit des statuts de 1945 (deuxième session), et le suivant y est substitué:

"(i) le fait de commettre une infraction visée par la *Loi sur la défense nationale,* le "Naval Discipline Act" le "Army Act" ou le "Air Force Act", pour laquelle le membre a été condamné par une cour martiale, y compris, dans le cas des forces navales, un tribunal disciplinaire, ou pour laquelle il a été reconnu coupable après jugement sommaire de l'accusation;"

(3) Est abrogé le paragraphe quatre de l'article quatre de ladite loi, tel qu'édicté à l'article trois du chapitre trente-huit des statuts de 1945 (deuxième session), et le suivant y est substitué:

"(4) Si personne ne possède les qualités requises pour recevoir le paiement de la gratification ou de tout solde impayé de cette gratification, en vertu du présent article, à l'égard d'un membre décédé, la gratification ou tout solde impayé de gratification fait alors partie de la succession militaire de ce membre décédé et y est comprise, selon la définition de l'expression "succession militaire", donnée au paragraphe deux de l'article quarante de la *Loi sur la défense nationale.*"

(4) Est abrogé l'alinéa *g*) de l'article deux de ladite loi, tel qu'édicté à l'article premier du chapitre trente-huit des statuts de 1945 (deuxième session), et le suivant y est substitué:

"*g*) l'expression "forces" désigne les forces navales, les forces de l'armée ou les forces aériennes de Sa Majesté levées au Canada;"

(5) Sont abrogés les paragraphes deux *a*) et deux *b*) de l'article trois de ladite loi, tels qu'édictés à l'article premier du chapitre soixante-quatorze des statuts de 1946, et les suivants y sont substitués:

"(2*a*) Lorsqu'un membre est entré dans les forces navales permanentes ou dans les forces permanentes de l'armée, ou dans les forces aériennes régulières du Canada, le ou avant le trente-et-unième jour de mars mil neuf cent quarante-six, ou s'engage comme volontaire et est accepté pour servir dans les forces navales, dans les forces de l'armée ou dans les forces aériennes du Canada, durant une période particulière se terminant le ou après le trentième jour de septembre mil neuf cent quarante-sept, le montant payable à ce membre, aux termes du paragraphe deux du présent article, doit se calculer sur la base des taux de solde et d'allocations qui lui étaient payables ou étaient payables à son égard au commencement de son service exclu par l'article trois A de la présente loi.

(2*b*) Lorsqu'un membre, avant la date où il cesse d'avoir droit à une gratification, a été requis d'accepter une solde et des allocations à des taux inférieurs, par suite d'une rétrogradation ou reprise de grade, ou autrement, comme condition d'acceptation pour service dans les forces navales permanentes ou dans les forces permanentes de l'armée ou dans les forces aériennes régulières du Canada, ou

dans les forces navales, dans les forces de l'armée ou dans les forces aériennes du Canada durant une période particulière se terminant le ou après le trentième jour de septembre mil neuf cent quarante-sept, les taux de la solde et des allocations à lui payables ou payables à son compte immédiatement avant la date de son entrée dans les forces navales permanentes, dans les forces permanentes de l'armée ou dans les forces aériennes régulières du Canada, ou de son acceptation pour service dans les forces navales, les forces de l'armée ou les forces aériennes du Canada une période particulière se terminant le ou après le trentième jour de septembre mil neuf cent quarante-sept, peuvent servir au calcul du montant qui lui a été payé aux termes du paragraphe deux du présent article."

(6) Est abrogé l'alinéa *b*) du paragraphe quatre de l'article trois de ladite loi, tel qu'édicté à l'article deux du chapitre trente-huit des statuts de 1945 (deuxième session), et le suivant y est substitué:

"*b*) dans le cas d'un membre des forces de l'armée ou des forces aériennes, l'indemnité de subsistance suivant les taux normaux payables au Canada;"

(7) Sont abrogés les paragraphes un et deux de l'article trois A de ladite loi, tels qu'édictés à l'article deux du chapitre soixante-quatorze des statuts de 1946, et les suivants y sont substitués:

"3A. (1) Aucun membre ou ancien membre des forces navales, des forces de l'armée ou des forces aériennes de Sa Majesté n'a droit à une gratification ou à un crédit prévu à la présente loi, en ce qui concerne le service dans ces forces après

a) le jour de son acceptation comme membre des forces navales permanentes ou des forces permanentes de l'armée ou des forces aériennes régulières du Canada, s'il est ainsi accepté après le trente-et-unième jour de mars mil neuf cent quarante-six;

b) le trente-et-unième jour de mars mil neuf cent quarante-six, si, ce jour-là, il est membre des forces navales permanentes ou des forces permanentes de l'armée ou des forces aériennes régulières du Canada faisant du service actif;

c) le trente-et-unième jour de mars mil neuf cent quarante-six, s'il s'engage comme volontaire et est accepté aux fins de service dans les forces navales, les forces de l'armée ou les forces aériennes du Canada pour une période particulière se terminant le ou après le trentième jour de septembre mil neuf cent quarante-sept, à moins qu'il n'ait été en service outre-mer le trente-et-unième jour d'août mil neuf cent quarante-cinq et ne reste continûment sur les cadres d'un effectif, d'une unité ou d'un navire en service outre-mer, auquel cas il a droit à la gratification et au crédit en question relativement à tout service de ce genre.

(2) Un membre ou un ancien membre des forces navales, des forces de l'armée ou des forces aériennes du Canada, ayant droit à une gratification ou à un crédit prévu à la présente loi, est admis à cette gratification ou à ce crédit en ce qui concerne tout son service à temps continu en cette qualité, s'il n'est pas accepté comme membre des forces navales permanentes ou des forces permanentes de l'armée ou des forces aériennes régulières du Canada ou s'il n'est pas accepté aux fins

de service dans les forces navales, les forces de l'armée ou les forces aériennes du Canada pour une période particulière se terminant le ou après le trentième jour de septembre mil neuf cent quarante-sept."

(8) Est abrogé l'alinéa *a*) du paragraphe premier de l'article cinq de ladite loi, tel qu'édicté à l'article quatre du chapitre trente-huit des statuts de 1945 (deuxième session), et le suivant y est substitué:

"*a*) le plus-payé de solde et d'allocations, autres que l'allocation familiale, mais y compris la solde déléguée, ainsi qu'il suit:

(i) solde ou allocations émises à un membre ou pour son compte, à des taux excédant ceux qu'autorisent les règlements pertinents de finance des forces navales, des forces de l'armée ou des forces aériennes;

(ii) solde ou allocations émises à un membre, ou pour son compte, lesquelles, compte tenu de son statut dans les forces navales, les forces de l'armée ou les forces aériennes, à la date d'émission, n'ont pas été autorisées par les règlements pertinents de finance des forces navales; des forces de l'armée ou des forces aériennes; et

(iii) avances d'indemnités de voyage dont le membre n'a pas rendu compte à l'époque du paiement de la gratification, ou de toute portion de cette gratification, au membre en question ou à son égard;"

(9) Est abrogé le premier paragraphe de l'article six de ladite loi, tel qu'édicté à l'article six du chapitre trente-huit des statuts de 1945 (seconde session), et le suivant y est substitué:

"6. (1) Le paiement d'une gratification de service de guerre à un membre des forces s'effectue par versements mensuels, exigibles le mois écoulé, n'excédant pas le montant de la solde et des allocations, y compris les allocations pour personnes à charge, payées audit membre des forces, ou à son égard, pour les trente jours qui précèdent immédiatement sa libération, à moins que, par suite d'une désaffectation d'un effectif, d'une unité ou d'un navire pour fins de libération, sa solde et ses allocations ne soient réduites, auquel cas nul versement ne doit excéder la solde et les allocations, y compris les allocations pour personnes à charge, payables audit membre pour les trente jours qui précèdent immédiatement cette désaffectation, et y compris aussi, dans le cas d'un membre des forces navales, l'indemnité de logement et de subsistance, et, dans le cas d'un membre des forces navales, des forces de l'armée ou des forces aériennes, l'allocation de subsistance, aux taux réguliers payables au Canada, nonobstant le fait qu'à la date de sa libération il ne touchait pas ces allocations."

(10) Est abrogé l'article quinze de ladite loi, et le suivant y est substitué:

"15. S'il est accordé à un membre des forces quelque prestation pécuniaire de la même nature que la gratification ou le crédit payable ou octroyé aux termes de la présente loi, par le gouvernement de l'un des dominions de Sa Majesté, autre que le Canada, ou par le gouvernement de quelque puissance alliée ou associée à Sa Majesté, relativement au service accompli avec les forces navales, les forces de l'armée ou les forces aériennes d'un tel dominion ou d'une telle puissance, la moitié du montant de ces prestations doit être déduite de la gratification, et l'autre moitié, du crédit.

(11) Sont abrogés les paragraphes trois et quatre de l'article seize de ladite loi, tels qu'édictés par l'article douze du chapitre trente-huit des statuts de 1945 (seconde session), et les suivants y sont substitués:

"(3) Un membre qui s'engage dans les forces navales permanentes, les forces permanentes de l'armée ou les forces aériennes régulières le ou avant le trente et un mars mil neuf cent quarante-six, touchera sa gratification et pourra se faire accorder son crédit de la manière prévue par la présente loi, à cette date. Un membre qui s'engage dans les forces navales permanentes, les forces permanentes de l'armée ou les forces aériennes régulières après le trente et un mars mil neuf cent quarante-six, touchera sa gratification et pourra se faire accorder son crédit de la manière prévue par la présente loi, à la date de son acceptation pour service dans l'une de ces forces.

(4) A moins que le Ministre n'en ordonne autrement, un membre qui est en service avec les forces navales, les forces de l'armée ou les forces aériennes, autres que les forces navales permanentes, les forces permanentes de l'armée ou les forces aériennes régulières, le trente et un mars mil neuf cent quarante-six, ne touchera de gratification ni ne pourra se faire accorder de crédit tant qu'il n'aura pas repris son statut civil."

(12) Est abrogé le paragraphe premier de l'article dix-sept de ladite loi, tel qu'édicté à l'article treize du chapitre trente-huit des statuts de 1945 (seconde session), et le suivant y est substitué:

"17. (1) Sous réserve du paragraphe deux du présent article, une personne qui, après le dix septembre mil neuf cent trente-neuf, a été en activité de service dans l'une des forces navales, des forces de l'armée ou des forces aériennes de Sa Majesté, autres que celles levées au Canada, et qui, à l'époque où elle s'est engagée dans ladite force, était domiciliée au Canada, a droit de toucher une gratification et d'obtenir un crédit d'un montant égal au crédit et à la gratification qui auraient pu lui être payés ou accordés en vertu de la présente loi, si ledit service avait constitué du service dans les forces, lorsqu'elle en fait la demande et que, lors de cette demande, elle a son domicile et sa résidence au Canada."

21. *Page 11, ligne 43.* Renuméroter la sous-clause (5) comme sous-clause (13).

22. *Page 12, ligne 4.* Renuméroter la sous-clause (6) comme sous-clause (14).

23. *Page 12, lignes 23 à 45,* et *page 13, lignes 1 à 12.* Retrancher la clause 20 et y substituer la suivante:

20. (1) Est abrogé l'alinéa *e*) de l'article deux de la *Loi sur la réadaptation des anciens combattants,* chapitre trente-cinq des statuts de 1945 (seconde session), et le suivant y est substitué:

"*e*) l'expression "forces" signifie les forces navales, les forces de l'armée, ou les forces aériennes de Sa Majesté;"

(2) Sont abrogés les paragraphes un et deux de l'article dix-sept A de ladite loi, tels qu'édictés à l'article sept du chapitre soixante-onze des statuts de 1946, et les suivants y sont substitués:

"17A. (1) Aucun membre ou ancien membre des forces navales, des forces de l'armée, ou des forces aériennes de Sa Majesté n'est admis aux allocations ou prestations prévues dans la présente loi, à l'égard de son service dans ces forces après

a) Le jour de son acceptation comme membre des forces navales permanentes, des forces permanentes de l'armée, ou des forces

aériennes régulières du Canada, s'il est ainsi accepté après le trente et un mars mil neuf cent quarante-six;

b) Le trente et un mars mil neuf cent quarante-six, si, ce jour-là, il était membre des forces navales permanentes, des forces permanentes de l'armée ou des forces aériennes régulières du Canada en activité de service; ou

c) Le trente et un mars mil neuf cent quarante-six, s'il s'engage volontairement et s'il est accepté pour service dans les forces navales, les forces de l'armée ou les forces aériennes du Canada pour une période particulière se terminant le ou après le trente septembre mil neuf cent quarante-sept, à moins qu'il n'ait servi outre-mer le trente et un août mil neuf cent quarante-cinq, et ne demeure continuellement sur les cadres d'un effectif, d'une unité ou d'un navire en service outre-mer, auquel cas il est admis aux allocations et prestations couvrant tout ce service.

(2) Un membre ou ancien membre des forces navales, des forces de l'armée ou des forces aériennes du Canada admis aux allocations ou prestations prévues par la présente loi, a droit à ces allocations ou prestations à l'égard de tout son service à temps continu en cette qualité, s'il n'est pas accepté comme membre des forces navales permanentes, des forces permanentes de l'armée ou des forces aériennes régulières du Canada, ou n'est pas accepté pour service dans les forces navales, les forces de l'armée ou les forces aériennes du Canada pour une période particulière se terminant le ou après le trente septembre mil neuf cent quarante-sept."

(3) Est abrogé l'alinéa *a*) de l'article dix-huit B de ladite loi, tel qu'édicté à l'article six du chapitre soixante-treize des statuts de 1947-48, et le suivant y est substitué:

"*a*) est un officier ou homme dans l'une des forces régulières et était en activité de service dans les forces canadiennes ou recevait de l'armée canadienne, pendant la guerre, les taux de solde du service actif et n'a pas été libéré de ces forces canadiennes mentionnées en dernier lieu;

24. *Page 13, lignes 13 à 18.* Retrancher la clause 21 et y substituer la suivante:

21. Est abrogé le sous-alinéa (i) de l'alinéa *i*) de l'article deux de la *Loi sur la réintégration dans les emplois civils,* chapitre soixante-trois des statuts de 1946, et le suivant y est substitué:

"(i) le temps passé, pendant la seconde guerre mondiale, en activité de service dans les forces navales, les forces de l'armée ou les forces aériennes de Sa Majesté, ou dans les forces navales, les forces de l'armée ou les forces aériennes de l'une des nations alliées à Sa Majesté, ou toute période d'instruction, de service ou de garde, résultant d'un appel sous le régime de la Loi de 1940 sur la mobilisation des ressources nationales;

25. *Page 13, lignes 19 à 29:* Retrancher la sous-clause (1) de la clause 22, et lui substituer la suivante:

22. (1) Est abrogé l'article deux de la *Loi sur les forces des États-Unis présentes au Canada,* chapitre quarante-sept des statuts de 1947, et le suivant y est substitué:

"2. Dans la présente loi, à moins que le contetxe ne s'y oppose,

a) l'expression "forces de l'intérieur" signifie les forces navales, les forces de l'armée ou les forces aériennes de Sa Majesté levées au Canada;

b) l'expression "troupe de l'intérieur" comprend tout corps, contingent ou détachement de l'une des forces de l'intérieur;

c) l'expression "autorités militaires" signifie les autorités navales, les autorités de l'armée ou les autorités de l'aviation;

d) l'expression "tribunal militaire" signifie un tribunal des forces navales, des forces de l'armée ou des forces aériennes et comprend un conseil d'enquête militaire, et tout officier d'une troupe des États-Unis qui est autorisé par la loi des États-Unis d'Amérique à examiner les délibérations d'un tribunal militaire des États-Unis d'Amérique, ou à enquêter sur des accusations, ou à statuer lui-même sur des accusations, et l'expression "sentence" doit s'interpréter en conséquence;

e) l'expression "troupe des États-Unis" signifie tout corps, contingent ou détachement des forces navales, des forces de l'armée ou des forces aériennes des États-Unis d'Amérique qui, du consentement du gouvernement du Canada, est licitement présent au Canada ou à bord d'un navire ou aéronef canadien de Sa Majesté.

26. *Page 14, lignes 16 à 24*: Retrancher la clause 23 et y substituer la suivante:

23. (1) Sont abrogés les sous-alinéas (ii) et (iii) de l'alinéa *b*) de l'article cinq de la *Loi de l'impôt sur le revenu,* chapitre cinquante-deux des statuts de 1947-48, et les suivants y sont substitués:

"(ii) les allocations de déplacement et les allocations aux épouses de mobilisés reçues en vertu de règlements de service à titre de membre des forces navales, des forces de l'armée et des forces aériennes du Canada, ou

(iii) les allocations de représentation ou autres allocations spéciales reçues à l'égard d'une période d'absence du Canada, à titre

(A) d'ambassadeur, de ministre, de haut commissaire, de fonctionnaire ou de préposé du Canada ou de membre des forces navales, des forces de l'armée ou des forces aériennes du Canada, ou

(B) d'agent général, de fonctionnaire ou de préposé d'une province,"

(2) Est abrogé l'alinéa *b*) du paragraphe trois de l'article cent vingt-sept de ladite loi, et le suivant y est substitué:

"*b*) elle était, à toute époque de l'année, membre des forces navales, des forces de l'armée ou des forces aériennes du Canada, ou"

27. *Page 14, lignes 25 à 45,* et *page 15, lignes 1 à 24*: Retrancher la clause 24 et y substituer la suivante:

24. (1) Est abrogé l'alinéa *a*) de l'article trente-huit de la *Loi modifiant le droit statutaire* (*Terre-Neuve*), chapitre six des statuts de 1949 (première session), et le suivant y est substitué:

"*a*) L'activité de service par une personne dans l'une des forces navales ou des forces de l'armée de Terre-Neuve, ou par une personne qui a été recrutée à Terre-Neuve dans l'une des forces navales, des

forces de l'armée ou des forces aériennes levées à Terre-Neuve par le Royaume-Uni ou pour son compte, est considérée comme activité de service dans les forces canadiennes;"

(2) Est abrogé l'article trente-neuf de ladite loi, et le suivant y est substitué:

"39. Pour l'application de la *Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants,* chapitre trente-trois des Statuts de 1942, l'expression "corps naval, corps de l'armée ou corps aérien du Canada" comprend l'une des forces navales ou des forces de l'armée de Terre-Neuve, et le domicile ou la résidence à Terre-Neuve est censée être le domicile ou la résidence au Canada, mais tous les bénéfices qui seraient autrement accessibles à un membre des forces de Terre-Neuve, aux termes de l'article neuf ou de l'article trente-cinq de cette loi, doivent être réduits du montant des bénéfices semblables qu'il peut avoir reçus d'un gouvernement autre que celui du Canada.

(3) Est abrogé l'article quarante-trois de ladite loi, et le suivant y est substitué:

"43. Quiconque a fait du service actif

(i) dans l'une quelconque des forces navales ou des forces de Terre-Neuve ou, ayant été recruté à Terre-Neuve, dans l'une des forces navales, des forces de l'armée ou des forces aériennes levées à Terre-Neuve par le Royaume-Uni ou pour son compte, ou

(ii) dans toute autre force navale, force de l'armée ou force aérienne de Sa Majesté et, au moment de son enrôlement dans ladite force armée, était domicilié à Terre-Neuve.

est considéré comme un ancien combattant pour les objets de l'article quatre B de la *Loi nationale de 1944 sur l'habitation,* chapitre quarante-six des statuts de 1944-45."

(4) Est abrogé l'article quarante-quatre de ladite loi, et le suivant y est substitué:

"44. Aux fins du sous-alinéa (i) de l'alinéa *j*) de l'article deux de la *Loi sur l'assurance des anciens combattants,* chapitre quarante-neuf des Statuts de 1944-1945, le service par une personne des forces navales ou des forces de l'armée de Terre-Neuve ainsi que le service par une personne recrutée à Terre-Neuve dans l'une des forces navales, des forces de l'armée ou des forces aériennes levées à Terre-Neuve par le Royaume-Uni ou pour son compte, est réputé du service dans les forces navales, les forces de l'armée ou les forces aériennes du Canada et, pour l'application du sous-alinéa (ii) de cet alinéa, le domicile à Terre-Neuve est considéré comme domicile au Canada."

(5) Est abrogé le paragraphe trois de l'article quarante-cinq de ladite loi, et le suivant y est substitué:

"3) Au présent article, l'expression "ancien combattant de Terre-Neuve" signifie une personne qui a fait du service actif

a) Dans l'une quelconque des forces navales ou des forces de l'armée de Terre-Neuve ou, ayant été recrutée à Terre-Neuve, dans des forces navales, des forces de l'armée ou des forces aériennes levées à Terre-Neuve par le Royaume-Uni ou pour son compte; ou

b) Dans toute autre force navale, force de l'armée ou force aérienne de Sa Majesté et qui, à l'époque de son enrôlement dans cette force, était domiciliée à Terre-Neuve; ou

c) Dans une des forces navales, des forces de l'armée ou des forces aériennes des nations alliées à Sa Majesté en opération active contre l'ennemi pendant la seconde guerre mondiale, si elle était domiciliée à Terre-Neuve à l'époque de son enrôlement dans ces forces et était domiciliée et résidait à Terre-Neuve dans les deux ans de la date de sa libération desdites forces ou le huit mai mil neuf cent quarante-cinq, selon celle des deux dates qui est postérieure à l'autre.

(6) Sont abrogés les alinéas (i) et (ii) de l'article quarante-neuf de ladite loi, et les suivants y sont substitués:

"(i) dans l'une des forces navales ou des forces de l'armée de Terre-Neuve ou, après avoir été recrutée à Terre-Neuve, dans l'une des forces navales, des forces de l'armée ou des forces aériennes levées à Terre-Neuve par le Royaume-Uni ou pour son compte; ou

(ii) dans toute autre force navale, force de l'armée ou force aérienne de Sa Majesté et était, au moment de son enrôlement dans ladite force, domiciliée à Terre-Neuve."

(7) Est abrogé l'alinéa c) de l'article quarante-et-un de ladite loi, et le suivant lui est substitué:

"c) L'expression "forces navales, forces de l'armée ou forces aériennes du Canada" comprend l'une des forces navales ou des forces de l'armée de Terre-Neuve."

28. *Page 17, lignes 18 à 22.* Retrancher la clause 27 et y substituer la suivante:

27. Est abrogé l'alinéa *d*) de l'article deux de la *Loi sur la production de défense,* chapitre quatre des statuts de 1951, et le suivant y est substitué:

"*d*) "Entreprises de défense" signifie des bâtiments, aérodromes, aéroports, chantiers maritimes, routes, fortifications de défense ou autres ouvrages des forces navales, des forces de l'armée ou des forces aériennes, ou des ouvrages requis pour la production, l'entretien ou l'emmagasinage d'approvisionnements de défense;"

Ordonné: Que lesdits amendements soient inscrits à l'Ordre du jour pour considération demain.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Robertson propose que le Bill (6), intitulé: "Loi modifiant la Loi du National-Canadien et du Pacifique-Canadien, 1933", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et—
Déféré au comité permanent des Transports et communications.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Robertson propose que le Bill (7), intitulé: "Loi modifiant la Loi des taux de transport des marchandises dans les Provinces Maritimes", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et—
Déféré au comité permanent des Transports et communications.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Robertson propose que le Bill (12), intitulé: "Loi modifiant la Loi des chemins de fer", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, il est—
Ordonné: Que plus ample débat sur ladite motion soit différé à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (28), intitulé: "Loi modificative de la Loi modifiant la Loi de 1943 sur la Convention relative à l'impôt entre le Canada et les États-Unis d'Amérique, ainsi que la Loi de 1944 sur une convention fiscale entre le Canada et les États-Unis d'Amérique", il est—
Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à demain.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mercredi, 5 décembre 1951

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

ORDRE DU JOUR

Pour mercredi, 5 décembre 1951

N° 1.

3 décembre—Deuxième lecture du Bill (28), intitulé: "Loi modificative de la Loi modifiant la Loi de 1943 sur la Convention relative à l'impôt entre le Canada et les États-Unis d'Amérique, ainsi que la Loi de 1944 sur une convention fiscale entre le Canada et les États-Unis d'Amérique".—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 2.

4 décembre—Prise en considération des amendements apportés par le comité permanent des Banques et du commerce au Bill (21), intitulé: "Loi concernant les forces canadiennes".—(L'honorable sénateur Hayden.)

N° 3.

4 décembre—Reprise du débat ajourné sur la motion pour la deuxième lecture du Bill (12), intitulé: "Loi modifiant la Loi des chemins de fer".—(L'honorable sénateur Reid.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mercredi, 5 décembre	
262	Transports et communications	10.30 a.m.
368	Comité mixte sur les coalitions	3.30 p.m.
	Le jeudi, 6 décembre	
262	Transports et communications	10.30 a.m.
368	Comité mixte sur les coalitions	10.30 a.m.
	Le vendredi, 7 décembre	
368	Comité mixte sur les coalitions	10.30 a.m.

OTTAWA—EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1951

N° 22

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mercredi 5 décembre 1951

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable ÉLIE BEAUREGARD, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Duff,	Hayden,	Petten,
Baird,	Duffus,	Horner,	Quinn,
Barbour,	Dupuis,	Howden,	Raymond,
Beaubien,	Emmerson,	Hugessen,	Reid,
Beauregard,	Euler,	Hushion,	Robertson,
Bishop,	Fafard,	Isnor,	Roebuck,
Blais,	Farquhar,	King,	Ross,
Buchanan,	Farris,	Kinley,	Stambaugh,
Burchill,	Fogo,	Lacasse,	Stevenson,
Burke,	Fraser,	Lambert,	Taylor,
Calder,	Gershaw,	MacKinnon,	Turgeon,
Campbell,	Godbout,	MacLennan,	Vaillancourt,
Comeau,	Golding,	McDonald,	Veniot,
Crerar,	Gouin,	McGuire,	Vien,
Dennis,	Haig,	McIntyre,	Wilson,
Dessureault,	Hardy,	McLean,	Wood.
Doone,	Hawkins,	Paterson,	

PRIÈRES.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill (24), intitulé: "Loi modifiant la Loi des impressions et de la papeterie publiques", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois, et—
Avec la permission du Sénat, il est—
Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture demain.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill (30), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Cour suprême", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois, et—
Avec la permission du Sénat, il est—
Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture demain.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill (31), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Cour de l'Échiquier", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois, et—
Avec la permission du Sénat, il est—
Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture demain.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill (32), intitulé: "Loi ayant pour objet de modifier la Loi concernant les Statuts revisés du Canada", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois, et—
Avec la permission du Sénat, il est—
Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture demain.

L'honorable sénateur Hugessen, du comité permanent des Transports et communications, auquel a été déféré le Bill (6), intitulé: "Loi modifiant la Loi du National-Canadien et du Pacifique-Canadien, 1933", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Avec la permission du Sénat,
Ledit bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

L'honorable sénateur Hugessen, du comité permanent des Transports et communications, auquel a été déféré le Bill (7), intitulé: "Loi modifiant la Loi des taux de transport des marchandises dans les Provinces Maritimes", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Avec la permission du Sénat,
Ledit bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Hayden propose que le Bill (28), intitulé: "Loi modificative de la Loi de 1943 sur la Convention relative à l'impôt entre le Canada et les États-Unis d'Amérique, ainsi que la Loi de 1944 sur une convention fiscale entre le Canada et les États-Unis d'Amérique", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois.
Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture demain.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération des amendements apportés par le comité permanent des Banques et du commerce au Bill (21), intitulé: "Loi concernant les forces canadiennes".

L'honorable sénateur Hayden propose que lesdits amendements soient maintenant agréés.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Avec la permission du Sénat,
Ledit bill, tel que modifié, est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill, tel que modifié, doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, avec plusieurs amendements, auxquels il sollicite son agrément.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion portant deuxième lecture du Bill (12), intitulé: "Loi modifiant la Loi des chemins de fer".

Après plus ample débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et—
Déféré au comité permanent des Transports et communications.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Jeudi, 6 décembre 1951

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

ORDRE DU JOUR

Pour jeudi, 6 décembre 1951

N° 1.

3 décembre—Troisième lecture du Bill (28), intitulé: "Loi modificative de la Loi modifiant la Loi de 1943 sur la Convention relative à l'impôt entre le Canada et les États-Unis d'Amérique, ainsi que la Loi de 1944 sur une convention fiscale entre le Canada et les États-Unis d'Amérique".—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 2.

5 décembre—Deuxième lecture du Bill (24), intitulé: "Loi modifiant la Loi des impressions et de la papeterie publiques".—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 3.

5 décembre—Deuxième lecture du Bill (30), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Cour suprême".—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 4.

5 décembre—Deuxième lecture du Bill (31), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Cour de l'Échiquier".—(L'honorable sénateur Robertson.)

N° 5.

5 décembre—Deuxième lecture du Bill (32), intitulé "Loi ayant pour objet de modifier la Loi concernant les Statuts revisés du Canada".—(L'honorable sénateur Robertson.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le jeudi, 6 décembre	
262	Transports et communications	10.30 a.m.
368	Comité mixte sur les coalitions	10.30 a.m.
	Le vendredi, 7 décembre	
368	Comité mixte sur les coalitions	10.30 a.m.
	Le mardi, 11 décembre	
262	Transports et communications	10.30 a.m.
	Le mercredi, 12 décembre	
262	Transports et communications	10.30 a.m.

OTTAWA—EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1951.

N° 23

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le jeudi 6 décembre 1951

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable ÉLIE BEAUREGARD, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Doone,	Hardy,	McLean,
Baird,	Duff,	Hawkins,	Paterson,
Barbour,	Duffus,	Hayden,	Petten,
Beaubien,	Dupuis,	Horner,	Quinn,
Beauregard,	Emmerson,	Howden,	Reid,
Bishop,	Euler,	Hushion,	Robertson,
Blais,	Fafard,	Isnor,	Roebuck,
Buchanan,	Farquhar,	King,	Ross,
Burchill,	Farris,	Kinley,	Stambaugh,
Calder,	Fogo,	Lacasse,	Stevenson,
Campbell,	Fraser,	Lambert,	Taylor,
Comeau,	Gershaw,	MacKinnon,	Turgeon,
Crerar,	Godbout,	MacLennan,	Vaillancourt,
Davis,	Golding,	McDonald,	Veniot,
Dennis,	Gouin,	McGuire,	Vien,
Dessureault,	Haig,	McIntyre,	Wilson.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées:—

Par l'honorable sénateur Burchill, pour l'honorable sénateur Hugessen—

De The General Synod of the Church of England in Canada, demandant l'adoption d'une loi qui modifie sa loi de constitution à l'égard du placement de ses fonds, et pour d'autres fins.

De The General Synod of the Church of England in Canada and the Missionary Society of the Church of England in Canada, demandant l'adoption d'une loi qui les autorise à consolider, gérer et placer les fonds en fiducie sous leur contrôle, comme une caisse qui sera connue sous le nom de Church of England Consolidated Fund, et pour d'autres fins.

Par l'honorable sénateur Aseltine:—

De Edward G. Wheeler et autres, de Langham, Saskatchewan, demandant d'être constitués en une corporation portant nom "Evangelical Mennonite Brethren of Canada".

Par l'honorable sénateur Duffus:—

De The Sisters of Charity of the House of Providence, Kingston, Ontario, demandant d'être constituées en une corporation portant nom Sœurs de la Providence.

L'honorable sénateur Kinley, du comité permanent des Transports et communications, présente le rapport suivant:—

Le MERCREDI 5 décembre 1951.

Le comité permanent des Transports et communications a l'honneur de présenter un rapport ainsi conçu:—

Votre Comité recommande qu'il soit autorisé à faire imprimer 300 copies anglaises et 100 copies françaises de ses délibérations relativement au Bill 6, Loi modifiant la Loi du National-Canadien et du Pacifique-Canadien, 1933; aussi au Bill 7, Loi modifiant la Loi des taux de transport des marchandises dans les Provinces Maritimes et au Bill 12, Loi modifiant la Loi des chemins de fer; et que la Règle 100 en ce qui concerne lesdites impressions soit suspendue.

Le tout respectueusement soumis.

J. J. KINLEY,
Président suppléant.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

Suivant l'Ordre du jour, le Bill (28), intitulé: "Loi modificative de la Loi modifiant la Loi de 1943 sur la Convention relative à l'impôt entre le Canada et les États-Unis d'Amérique", est lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Robertson propose que le Bill (24), intitulé: "Loi modifiant la Loi des impressions et de la papeterie publiques", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Roebuck propose que le Bill (30), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Cour suprême", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,
Ledit bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Roebuck propose que le Bill (31), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Cour de l'Échiquier", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,
Ledit bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Farris propose que le Bill (32), intitulé: "Loi ayant pour objet de modifier la Loi concernant les Statuts revisés du Canada", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,
Ledit bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

Avec la permission du Sénat, et—
Sur motion de l'honorable sénateur Robertson, il est—
Ordonné: Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeurera ajourné jusqu'à lundi prochain, à huit heures du soir.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Lundi, 10 décembre 1951

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

MOTION

Pour lundi, 10 décembre 1951

Par l'honorable sénateur Robertson:—

6 décembre—Que, pour la durée de la présente session du Parlement, les règles 23, 24 et 63 soient suspendues dans la mesure où elles concernent les bills publics.

ORDRE DU JOUR

Pour lundi, 10 décembre 1951

No 1.

5 décembre—Troisième lecture du Bill (24), intitulé: "Loi modifiant la Loi des impressions et de la papeterie publiques".—(L'honorable sénateur Robertson.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le vendredi, 7 décembre	
368	Comité mixte sur les coalitions.....	10.30 a.m
	Le mardi, 11 décembre	
262	Transports et communications.....	10.30 a.m.
	Le mercredi, 12 décembre	
262	Transports et communications.....	10.30 a.m.

OTTAWA—EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1951.

Nº 24

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le lundi 10 décembre 1951

Huit heures du soir.

L'honorable ÉLIE BEAUREGARD, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Dennis,	Haig,	McIntyre,
Baird,	Doone,	Hawkins,	Paterson,
Barbour,	Duff,	Horner,	Quinn,
Beaubien,	Duffus,	Hugessen,	Reid,
Beauregard,	Emmerson,	Isnor,	Roebuck,
Bishop,	Fafard,	Kinley,	Ross,
Bourque,	Farquhar,	Lacasse,	Stambaugh,
Buchanan,	Farris,	Lambert,	Stevenson,
Burchill,	Fogo,	MacKinnon,	Turgeon,
Comeau,	Golding,	Marcotte,	Vaillancourt,
Crerar,	Grant,	McDonald,	Veniot,
Davis,			Wilson.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues séparément:

De "The General Synod of the Church of England in Canada", demandant l'adoption d'une loi qui modifie sa loi de constitution relativement au placement de ses fonds, et qui pourvoit à d'autres objets.

"The General Synod of the Church of England in Canada" et la Société des Missions de l'Église Anglicane en Canada, demandant l'adoption d'une loi qui les autorise à consolider, gérer et placer leurs fonds en fiducie sous leur contrôle, en une seule caisse devant être connue comme Caisse de fiducie consolidée de l'Église d'Angleterre, et qui pourvoit à d'autres objets.

"The Sisters of Charity of the House of Providence", Kingston, Ontario, demandant d'être constituées en une corporation portant nom "The Sisters of Charity of the House of Providence".

Edward G. Wheeler et autres, de Langham, Saskatchewan, demandant d'être constitués en une corporation portant nom "Evangelical Mennonite Brethren of Canada".

Le Greffier du Sénat dépose sur la Table le premier rapport de l'Examinateur des pétitions, comme suit:

Conformément à la Règle 111, article 2, l'Examinateur des Pétitions des bills privés a l'honneur de présenter son premier rapport, comme suit:

Votre examinateur a régulièrement étudié les pétitions suivantes et il constate que les exigences de la Règle 107 ont été observées à tous importants égards, savoir:

De "The General Synod of the Church of England in Canada", demandant l'adoption d'une loi qui modifie sa loi de constitution relativement au placement de ses fonds, et qui pourvoit à d'autres objets.

"The General Synod of the Church of England in Canada" et la Société des Missions de l'Église Anglicane en Canada, demandant l'adoption d'une loi qui les autorise à consolider, gérer et placer leurs fonds en fiducie sous leur contrôle, en une seule caisse devant être connue comme Caisse de fiducie consolidée de l'Église d'Angleterre, et qui pourvoit à d'autres objets.

"The Sisters of Charity of the House of Providence", Kingston, Ontario, demandant d'être constituées en une corporation portant nom "The Sisters of Charity of the House of Providence".

Edward G. Wheeler et autres, de Langham, Saskatchewan, demandant d'être constitués en une corporation portant nom "Evangelical Mennonite Brethren of Canada".

Respectueusement soumis.

H. ARMSTRONG,
Examinateur des Pétitions des bills privés.

Ordonné: Que ledit rapport soit déposé sur la Table.

L'honorable sénateur Beaubien, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes institué aux fins d'étudier la législation relative aux coalitions, présente le rapport suivant:

Le VENDREDI, 7 décembre 1951.

Le Comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes institué aux fins d'étudier la législation relative aux coalitions, a l'honneur de présenter son deuxième et dernier rapport comme suit:

Votre comité, ayant étudié conformément à l'ordre de renvoi le rapport intérimaire sur le maintien des prix de revente du comité nommé en vue d'étudier la Loi des coalitions, recommande au Sénat et à la Chambre des communes qu'un bill rédigé dans le même sens que l'avant-projet de loi ci-annexé soit présenté afin de donner suite aux recommandations dudit rapport.

Certains groupements qui ont comparu devant le Comité ont exprimé l'opinion qu'une des conséquences de l'interdiction du maintien des prix de revente sera de permettre à de vastes et puissantes entreprises de détail d'adopter un programme de vente de marchandises à des prix excessivement bas aux fins de ruiner le détaillant indépendant. Votre comité ne croit pas que, dans les conditions présentes, il y ait forte probabilité d'adoption de tels programmes, mais il recommanderait que le gouvernement, si de tels programmes étaient mis à exécution, mette sévèrement en vigueur l'article 498A du Code criminel, qui se lit comme il suit:

> "Est coupable d'un acte criminel et passible d'une amende d'au plus mille dollars ou d'un mois d'emprisonnement, ou, s'il s'agit d'une corporation, d'une amende d'au plus cinq mille dollars, toute personne engagée dans le commerce ou l'industrie qui
>
> *a*) Est partie intéressée ou participe, ou aide à une opération de vente qui établit, à sa connaissance, une discrimination à l'encontre de concurrents de l'acheteur en ce qu'un escompte, un rabais ou une allocation est accordée à l'acheteur en plus de tout escompte, rabais ou toute allocation disponible lors de ladite transaction pour les concurrents susdits à l'égard d'une vente de marchandises de qualité et de quantité semblables;
>
> Toutefois, les dispositions du présent alinéa n'empêchent pas une société coopérative de remettre aux producteurs ou aux consommateurs, ou une société coopérative de gros de remettre à ses membres qui font le commerce du détail, la totalité ou une partie du surplus net réalisé dans ses opérations commerciales en proportion des achats faits ou des ventes de la société;
>
> *b*) Entreprend de vendre des marchandises dans une région du Canada à des prix inférieurs à ceux qu'exige ce vendeur ailleurs au Canada, afin de détruire la concurrence ou d'éliminer un concurrent dans cette partie du Canada;
>
> *c*) Entreprend de vendre des marchandises à des prix déraisonnablement bas afin de détruire la concurrence ou d'éliminer un concurrent. 1935, chap. 56, art. 9."

Votre comité est d'avis que si d'autres réductions de prix sont effectuées par esprit de rapacité, réductions dont il est actuellement impossible de prévoir la nature ou la possibilité d'application, le Gouvernement devrait alors songer à soumettre au Parlement de nouveaux amendements à la Loi des enquêtes sur

les coalitions ou au Code criminel visant à interdire ces autres genres d'abaissements prédateurs de prix et à imposer des peines convenables en cas d'infraction.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages du Comité est annexé au présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

A. L. BEAUBIEN,
Président Conjoint.

AVANT-PROJET DE LOI

Loi modifiant la Loi des enquêtes sur les coalitions.

Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

1. La Loi des enquêtes sur les coalitions, chapitre vingt-six des Statuts revisés du Canada, est modifiée par l'insertion de l'article suivant, immédiatement après l'article trente-sept:

Définition: "marchand".

37A. (1) Dans le présent article, l'expression "marchand" signifie une personne dont les opérations consistent à fabriquer, fournir ou vendre quelque article ou produit.

Fixation du prix de revente.

(2) Nul marchand ne doit directement ou indirectement, par entente, menace, promesse ou quelque autre moyen, astreindre ou engager une autre personne, ni tenter d'astreindre ou d'engager une autre personne, à revendre un article ou produit

a) à un prix spécifié par le marchand ou établi par entente,

b) à un prix non inférieur à un prix minimum spécifié par le marchand ou établi par entente,

c) moyennant une majoration spécifiée par le marchand ou établie par le marchand ou établie par entente, ou

d) moyennant une majoration non inférieure à une majoration minimum spécifiée par le marchand ou établie par entente,

que cette majoration ou ladite majoration minimum soit exprimée en pourcentage ou autrement.

Refus de vendre ou de fournir des marchandises.

(3) Nul marchand ne doit refuser de vendre ou de fournir un article ou produit à une autre personne pour le motif que celle-ci

a) a refusé de revendre ou d'offrir en revente l'article ou le produit

(i) à un prix spécifié par le marchand ou établi par entente,

(ii) à un prix non inférieur à un prix minimum spécifié par le marchand ou établi par entente,

(iii) moyennant une majoration spécifiée par le marchand ou établie par entente, ou

(iv) moyennant une majoration non inférieure à une majoration minimum spécifiée par le marchand ou établie par entente, ou

b) a revendu ou offert de revendre l'article ou le produit.

(i) à un prix moindre qu'un prix ou un prix minimum spécifié par le marchand ou établi par entente, ou

(ii) moyennant une majoration inférieure à une majoration ou une majoration minimum spécifiée par le marchand ou établie par entente.

Sanction pénale.

(4) Quiconque enfreint le paragraphe deux ou le paragraphe trois est coupable d'un acte criminel et encourt, sur condamnation, une amende d'au plus dix mille dollars ou un emprisonnement de deux ans, ou, s'il s'agit d'une corporation, une amende d'au plus vingt-cinq mille dollars.

Enquête.

(5) Le Commissaire a qualité pour ouvrir et conduire une enquête sur toute semblable matière en vue de décider si le présent article a été enfreint ou de décider si l'on est à enfreindre ledit article et pour présenter en l'espèce un rapport écrit au Ministre. A ces fins, le Commissaire a les pouvoirs, l'autorité, la juridiction et les devoirs que la présente loi, y compris les articles seize et dix-sept, lui attribue en ce qui concerne une enquête sur la question de savoir si une coalition existe ou est en cours de formation.

(6) Le rapport d'une enquête prévue par le présent article doit être traité de la même manière qu'un rapport d'enquête ou investigations aux termes de la présente loi sur la question de savoir si une coalition existe ou est en cours de formation.

2. La partie du paragraphe deux de l'article trente-neuf-A de ladite loi, qui précède l'alinéa *a*), est abrogée et remplacée par ce qui suit:

(2) Dans une poursuite en vertu de l'article trente-deux *ou trente-sept-A* de la présente loi ou sous le régime de l'article quatre cent quatre-vingt-dix-huit ou de l'article quatre cent quatre-vingt-dix-huit-A du Code criminel,

L'honorable sénateur Hugessen dépose sur la Table:

Arrêté en conseil C.P. 6598, approuvé le 6 décembre 1951: concernant l'admission au Canada, en franchise de droits de douane et des taxes d'accise, des cadeaux personnels n'excédant pas une valeur de vingt-cinq dollars, à l'exclusion des cigarettes, du tabac et des breuvages alcooliques, expédiés par des membres des forces canadiennes en service à l'étranger à des parents ou amis du Canada (en anglais et en français).

L'honorable sénateur Hugessen présente au Sénat un bill (C), intitulé: "Loi concernant *The General Synod of the Church of England in Canada*".

Ledit bill est lu la première fois, et—

Avec la permission du Sénat, il est—

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture demain.

L'honorable sénateur Hugessen présente au Sénat un bill (D), intitulé: "Loi concernant *The General Synod of the Church of England in Canada* et la Société des Missions de l'Église Anglicane en Canada".

Ledit bill est lu la première fois, et—
Avec la permission du Sénat, il est—
Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture demain.

L'honorable sénateur Aseltine présente au Sénat un bill (E), intitulé: "Loi constituant en corporation *The Evangelical Mennonite Brethren of Canada*".

Ledit bill est lu la première fois, et—
Avec la permission du Sénat, il est—
Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture demain.

L'honorable sénateur Duffus présente au Sénat un bill (F), intitulé: "Loi constituant en corporation *The Sisters of Charity of the House of Providence.*"

Ledit bill est lu la première fois, et—
Avec la permission du Sénat, il est—
Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture demain.

Sur la motion de l'honorable sénateur Hugessen, pour l'honorable sénateur Robertson, il est
Ordonné: Que, pour la durée de la présente session du Parlement, les règles 23, 24 et 63 soient suspendues dans la mesure où elles concernent les bills publics.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (24), intitulé: "Loi modifiant la Loi des impressions et de la papeterie publiques" est lu la troisième fois.

Ce bill étant mis aux voix,
Il est adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mardi, 11 décembre 1951

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

ORDRE DU JOUR

Pour mardi, 11 décembre 1951

N° 1.

10 décembre—Deuxième lecture du Bill (C), intitulé: "Loi concernant "the General Synod of the Church of England in Canada".—(L'honorable sénateur Hugessen.)

N° 2.

10 décembre—Deuxième lecture du Bill (D), intitulé: "Loi concernant "the General Synod of the Church of England in Canada" et la Société des Missions de l'Église Anglicane en Canada".—(L'honorable sénateur Hugessen.)

N° 3.

10 décembre—Deuxième lecture du Bill (E), intitulé: "Loi constituant en corporation "the Evangelical Mennonite Brethren of Canada".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

N° 4.

10 décembre—Deuxième lecture du Bill (F), intitulé: "Loi constituant en corporation "the Sisters of Charity of the House of Providence".—(L'honorable sénateur Duffus.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mardi, 11 décembre	
262	Transports et communications	10.30 a.m.
262	Régie interne et comptabilité	à l'ajournement du Sénat
	Le mercredi, 12 décembre	
262	Transports et communications	10.30 a.m.
368	Bills d'intérêt privé	11.00 a.m.

OTTAWA—EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1951.

N° 25

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mardi 11 décembre 1951

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable ÉLIE BEAUREGARD, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Doone,	Hawkins,	Nicol,
Baird,	Duff,	Hayden,	Petten,
Barbour,	Duffus,	Horner,	Quinn,
Beaubien,	Emmerson,	Hugessen,	Reid,
Beauregard,	Euler,	Isnor,	Robertson,
Bishop,	Fafard,	Kinley,	Roebuck,
Buchanan,	Farquhar,	Lacasse,	Ross,
Burchill,	Farris,	Lambert,	Stambaugh,
Calder,	Fogo,	MacKinnon,	Stevenson,
Comeau,	Godbout,	Marcotte,	Turgeon,
Crerar,	Golding,	McDonald,	Vaillancourt,
Davis,	Grant,	McGuire,	Veniot,
Dennis,	Haig,	McIntyre,	Vien,
Dessureault,	Hardy,	McLean,	Wilson.

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Robertson dépose sur la Table:—

Copie du protocole au Traité de l'Atlantique-Nord sur l'accession de la Grèce et de la Turquie. Signé par le Canada à Londres le 17 octobre 1951. (Bilingue).

Rapport du ministère de la Défense nationale pour l'année financière terminée le 31 mars 1951. (Version anglaise).

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Hugessen propose que le Bill (C), intitulé: "Loi concernant "The General Synod of the Church of England in Canada", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et—
Déféré au comité permanent des Bills d'intérêt privé.

Avec la permission du Sénat, et—
Sur motion, il est—
Ordonné: Que la Règle 119 soit suspendue en ce qui a trait au Bill (C), intitulé: "Loi concernant "The General Synod of the Church of England in Canada".

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Hugessen propose que le Bill (D), intitulé: "Loi concernant "The General Synod and the Church of England in Canada and the Missionary Society of the Church of England in Canada", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et—
Déféré au comité permanent des Bills d'intérêt privé.

Avec la permission du Sénat, et—
Sur motion, il est—
Ordonné: Que la Règle 119 soit suspendue en ce qui a trait au Bill (D), intitulé: "Loi concernant "The General Synod of the Church of England in Canada and the Missionary Society of the Church of England in Canada".

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Aseltine propose que le Bill (E), intitulé: "Loi constituant en corporation Evangelical Mennonite Brethren of Canada", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et—
Déféré au comité permanent des Bills d'intérêt privé.

Avec la permission du Sénat, et—
Sur motion, il est—
Ordonné: Que la Règle 119 soit suspendue en ce qui a trait au Bill (E), intitulé: "Loi constituant en corporation Evangelical Mennonite Brethren of Canada".

Suivant l'Ordre du jour, le Bill (F), intitulé: "Loi constituant en corporation "The Sisters of Charity of the House of Providence", est lu la deuxième fois, et—
Déféré au comité permanent des Bills d'intérêt privé.

Avec la permission du Sénat, et—
Sur motion, il est—
Ordonné: Que la Règle 119 soit suspendue en ce qui a trait au Bill (F), intitulé: "Loi constituant en corporation "The Sisters of Charity of the House of Providence".

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mercredi, 12 décembre 1951

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

MOTION

Pour mercredi, 12 décembre 1951

Par l'honorable sénateur Robertson:

11 décembre—Résolu: Qu'il importe que les deux Chambres du Parlement approuvent le Protocole au Traité de l'Atlantique-Nord sur l'accession de la Grèce et de la Turquie, signé par le Canada à Londres, le dix-sept octobre 1951, et que cette Chambre approuve ledit Protocole.

ORDRE DU JOUR

Pour mercredi, 12 décembre 1951

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mercredi, 12 décembre	
262	Transports et communications	10.30 a.m.
368	Bills d'intérêt privé	11.00 a.m.

OTTAWA—EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1951.

N° 26

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mercredi 12 décembre 1951

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable ÉLIE BEAUREGARD, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Doone,	Hardy,	McLean,
Baird,	Duff,	Hawkins,	Nicol,
Barbour,	Duffus,	Hayden,	Petten,
Beaubien,	Emmerson,	Horner,	Quinn,
Beauregard,	Euler,	Hugessen,	Reid,
Bishop,	Fafard,	Hushion,	Robertson,
Buchanan,	Farquhar,	Isnor,	Roebuck,
Burchill,	Farris,	Kinley,	Ross,
Calder,	Fogo,	Lacasse,	Stambaugh,
Campbell,	Fraser,	Lambert,	Stevenson,
Comeau,	Godbout,	MacKinnon,	Taylor,
Crerar,	Golding,	Marcotte,	Turgeon,
Davis,	Gouin,	McDonald,	Vaillancourt,
Dennis,	Grant,	McGuire,	Veniot,
Dessureault,	Haig,	McIntyre,	Vien,
			Wilson.

PRIÈRES.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message formulé dans les termes suivants:—

Le MARDI, 11 décembre 1951.

RÉSOLU,—Qu'un message soit envoyé au Sénat afin d'informer Leurs Honneurs que cette Chambre agrée les amendements faits par le Sénat au Bill nº 12, Loi concernant les forces canadiennes, sauf le seizième amendement, auquel la Chambre propose l'amendement corrélatif suivant:

"Que le sous-alinéa (iii) de l'alinéa *d*) de l'article deux de la loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants, proposé par le Sénat, soit retranché et remplacé par le suivant:

"(iii) qui, quel que soit l'endroit où cette personne a pu servir reçoit une pension en raison d'une invalidité attribuable à ce service ou occasionnée pendant ledit service:"

ORDONNÉ,—Que le Greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

ATTESTÉ.

LÉON J. RAYMOND,
Le Greffier de la Chambre des communes.

Avec permission,
Le Sénat passe à la prise en considération dudit message.

L'honorable sénateur Hayden alors propose que le Sénat agrée ledit amendement.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a agréé l'amendement apporté par la Chambre des communes à l'amendement seize effectué par le Sénat, sans autre modification.

L'honorable sénateur McDonald, du comité permanent des Bills d'intérêt privé, auquel a été déféré le Bill (C), intitulé: "Loi concernant "The General Synod of the Church of England in Canada", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Avec la permission du Sénat,
Ledit bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

L'honorable sénateur McDonald, du comité permanent des Bills d'intérêt privé, auquel a été déféré le Bill (D), intitulé: "Loi concernant "The General Synod and the Church of England in Canada and the Missionary Society of the Church of England in Canada", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Avec la permission du Sénat,
Ledit bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

L'honorable sénateur McDonald, du comité permanent des Bills d'intérêt privé, auquel a été déféré le Bill (E), intitulé: "Loi constituant en corporation Evangelical Mennonite Brethren of Canada", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Avec la permission du Sénat,
Ledit bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

L'honorable sénateur McDonald, du comité permanent des Bills d'intérêt privé, auquel a été déféré le Bill (F), intitulé: "Loi constituant en corporation "The Sisters of Charity of the House of Providence", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Avec la permission du Sénat,
Ledit bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

L'honorable sénateur Hugessen, du comité permanent des Transports et communications, auquel a été déféré le Bill (12), intitulé: "Loi modifiant la Loi des chemins de fer", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport, avec plusieurs amendements, qu'il est prêt à soumettre au Sénat dès qu'il lui plaira de les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le Greffier, comme suit:—

1. *Page 4, lignes 37 à 41.* Retrancher l'alinéa *b*) et y substituer le suivant:

"*b*) Peuvent, en outre, spécifier des taux de catégories entre des points déterminés sur le chemin de fer, et, lorsque ces taux sont établis en groupes, les taux depuis ou jusqu'à ces points particuliers dans ces groupes, peuvent être supérieurs ou inférieurs à ceux qui sont spécifiés en vertu de l'alinéa *a*)."

2. *Page 5, ligne 41.* Aux mots "existe effectivement;", substituer "existe;".

3. *Page 8, ligne 31.* Après le mot "intermédiaire;", insérer", à moins que la Commission, pour cause valable, n'en ordonne autrement.".

4. *Page 8, ligne 46.* Après le mot "intermédiaire.", insérer", à moins que la Commission, pour cause valable, n'en ordonne autrement."

5. *Page 9, ligne 35.* Après le mot "loi", insérer", sauf l'article trois cent trente-deux A,".

Ordonné: Que lesdits amendements soient pris en considération demain.

L'honorable sénateur Robertson dépose sur la Table:—

Copies d'un Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la province d'Ontario concernant l'aménagement de l'énergie dans la section internationale du fleuve Saint-Laurent, signé à Ottawa le 3 décembre 1951.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Jeudi, 13 décembre 1951

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

MOTION

Pour jeudi, 13 décembre 1951

Par l'honorable sénateur Robertson:

11 décembre—Résolu: Qu'il importe que les deux Chambres du Parlement approuvent le Protocole au Traité de l'Atlantique-Nord sur l'accession de la Grèce et de la Turquie, signé par le Canada à Londres, le dix-sept octobre 1951, et que cette Chambre approuve ledit Protocole.

ORDRE DU JOUR

Pour jeudi, 13 décembre 1951

No 1.

12 décembre—Prise en considération des amendements apportés par le comité permanent des Transports et communications au Bill (12), intitulé: "Loi modifiant la Loi des chemins de fer".—(L'honorable sénateur Hugessen.)

OTTAWA—EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1951.

N° 27

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le jeudi 13 décembre 1951

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable ÉLIE BEAUREGARD, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Duffus,	Hayden,	Nicol,
Barbour,	Emmerson,	Horner,	Petten,
Beaubien,	Euler,	Hugessen,	Quinn,
Beauregard,	Fafard,	Hushion,	Reid,
Bishop,	Farquhar,	Isnor,	Robertson,
Buchanan,	Farris,	Kinley,	Roebuck,
Burchill,	Fogo,	Lacasse,	Ross,
Calder,	Fraser,	Lambert,	Stambaugh,
Campbell,	Godbout,	MacKinnon,	Stevenson,
Crerar,	Golding,	Marcotte,	Taylor,
Davis,	Gouin,	McDonald,	Turgeon,
Dennis,	Grant,	McGuire,	Vaillancourt,
Dessureault,	Haig,	McIntyre,	Veniot,
Doone,	Hawkins,	McLean,	Vien,
Duff,			Wilson.

PRIÈRES.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill (33), intitulé: "Loi établissant l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent", pour lequel elle désire l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture à une période ultérieure de la présente séance.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill (34), intitulé: "Loi concernant la construction d'ouvrages destinés à la production d'énergie électrique dans la section internationale des rapides du fleuve Saint-Laurent", pour lequel elle désire l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture à une période ultérieure de la présente séance.

Avec la permission du Sénat, et—
Sur motion de l'honorable sénateur Aseltine, il est—
Ordonné: Que les taxes parlementaires payées à l'égard du Bill (E), intitulé: "Loi constituant en corporation "Evangelical Mennonite Brethren of Canada", soient remboursées aux pétitionnaires, moins les frais d'impression et de traduction.

Avec la permission du Sénat, et—
Sur motion de l'honorable sénateur Haig, il est—
Ordonné: Que les taxes parlementaires payées à l'égard du Bill (B), de la session dernière, intitulé: "Loi constituant en corporation "The Hutterian Brethren Church", soient remboursées à M. James H. Stitt, le représentant à Ottawa du procureur des pétitionnaires, moins les frais d'impression et de traduction.

Avec la permission du Sénat, et—
Sur motion de l'honorable sénateur Duffus, il est—
Ordonné: Que les taxes parlementaires payées à l'égard du Bill (F), intitulé: "Loi constituant en corporation "The Sisters of Charity of the House of Providence", soient remboursées à MM. Henderson et Willoughby, Kingston, Ontario, procureurs des pétitionnaires, moins les frais d'impression et de traduction.

Avec la permission du Sénat, et—
Sur motion de l'honorable sénateur Hugessen, il est—
Ordonné: Que les taxes parlementaires payées à l'égard du Bill (C), intitulé: "Loi concernant "The General Synod of the Church of England in Canada", soient remboursées aux pétitionnaires, moins les frais d'impression et de traduction.

Avec la permission du Sénat, et—
Sur motion de l'honorable sénateur Hugessen, il est—
Ordonné: Que les taxes parlementaires payées à l'égard du Bill (D), intitulé: "Loi concernant "The General Synod of the Church of England in Canada and the Missionary Society of the Church of England in Canada", soient remboursées aux pétitionnaires, moins les frais d'impression et de traduction.

L'honorable sénateur Robertson dépose sur la Table:—

Exemplaires de la *Gazette du Canada*, Partie II, Ordonnances et Règlements statutaires, en date du 12 décembre 1951. (Version bilingue).

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération des amendements apportés par le comité permanent des Transports et communications au Bill (12), intitulé: "Loi modifiant la Loi des chemins de fer".

L'honorable sénateur Hugessen, alors propose que lesdits amendements soient maintenant agréés.

En amendement, l'honorable sénateur Stambaugh propose que ces amendements ne soient pas maintenant agréés mais qu'ils soient déférés à un Comité plénier de cette Chambre, pour étude immédiate.

Étant posée la question sur la motion modificative,
Elle est résolue par l'affirmative.

En conséquence, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité plénier en vue de l'étude desdits amendements.

(*En comité*)

Les amendements numérotés 1 et 2 sont lus et agréés.

L'amendement numéroté 3 est lu, et—
Un débat s'ensuit.

Comme il est six heures, le Président du Comité quitte son fauteuil pour le reprendre à huit heures.

Huit heures.

Après plus ample débat, et—
Étant posée la question d'agrément de l'amendement portant le numéro 3,
Le Comité se divise ainsi qu'il suit:—

Pour, 15.—Contre, 26.

Elle est ainsi déclarée résolue par la négative.

L'amendement numéroté 4 est lu, et—
Étant posée la question d'agrément à ce sujet,
Elle est résolue par la négative.

L'amendement numéroté 5 est lu et agréé.

Quelque temps après, le Sénat reprend sa séance, et—
L'honorable sénateur Beaubien, dudit Comité plénier, fait rapport que celui-ci, après avoir étudié lesdits amendements, l'a chargé de rapporter agrément aux 1er, 2e et 5e amendements et rejet des 3e et 4e amendements.

Le rapport dudit Comité est agréé.

L'honorable sénateur Robertson propose alors que le bill, tel que modifié soit maintenant lu une troisième fois.

En amendement, l'honorable sénateur Campbell propose que ce bill, tel que modifié, ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais qu'il soit en outre modifié, ainsi qu'il suit:

Page 7, lignes 36 à 42: Retrancher l'alinéa *f*) et y substituer le suivant:

"*f*) Des taux arbitraires et des groupements de taux applicables aux mouvements du transport des marchandises dans la mesure où ces mouvements ont lieu sur l'ensemble ou l'une quelconque des lignes de chemin de fer collectivement désignées sous le nom de "lignes de l'est" dans la *Loi des taux de transport des marchandises dans les Provinces Maritimes*, modifiée par la *Loi modifiant le droit statutaire* (*Terre-Neuve*), ou

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion en agrément,
Elle est, sur division, résolue par la négative.

Ledit bill, tel que modifié est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, avec trois amendements, auxquels il désire son agrément.

Suivant l'Ordre antérieur,
L'honorable sénateur Robertson propose que le Bill (33), intitulé: "Loi établissant l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et—
Déféré au comité permanent des Transports et communications.

Suivant l'Ordre antérieur,
L'honorable sénateur Robertson propose que le Bill (34), intitulé: "Loi concernant la construction d'ouvrages destinés à la production d'énergie électrique dans la section internationale des rapides du fleuve Saint-Laurent", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et—
Déféré au comité permanent des Transports et communications.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Vendredi, 14 décembre 1951

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

MOTION

Pour vendredi, 14 décembre 1951

Par l'honorable sénateur Robertson:

11 décembre—Résolu: Qu'il importe que les deux Chambres du Parlement approuvent le Protocole au Traité de l'Atlantique-Nord sur l'accession de la Grèce et de la Turquie, signé par le Canada à Londres, le dix-sept octobre 1951, et que cette Chambre approuve ledit Protocole.

ORDRE DU JOUR

Pour vendredi, 14 décembre 1951

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le vendredi 14 décembre	
262	Transports et communications.....	10.30 a.m.

OTTAWA—EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1951.

N° 28

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le vendredi 14 décembre 1951

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable ÉLIE BEAUREGARD, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Doone,	Horner,	Reid,
Barbour,	Emmerson,	Hugessen,	Robertson,
Beaubien,	Fafard,	Isnor,	Roebuck,
Beauregard,	Farquhar,	Kinley,	Ross,
Bishop,	Farris,	Lacasse,	Stambaugh,
Buchanan,	Fogo,	Lambert,	Stevenson,
Burchill,	Fraser,	MacKinnon,	Taylor,
Calder,	Godbout,	Marcotte,	Turgeon,
Campbell,	Golding,	McDonald,	Veniot,
Crerar,	Grant,	McLean,	Vien,
Davis,	Haig,	Petten,	Wilson.
Dennis,	Hawkins,	Quinn,	

PRIÈRES.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill (17), intitulé: "Loi modifiant la Loi canadienne sur la radiodiffusion (1936)", pour lequel elle désire l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.
Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Kinley, du comité permanent des Transports et communications, auquel a été déféré le Bill (9), intitulé: "Loi concernant les commissaires du havre de Toronto", fait rapport que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé de le rapporter au Sénat, avec plusieurs amendements, qu'il est prêt à lui soumettre dès qu'il sera prêt à les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le Greffier, comme suit:—

1. *Page 1, ligne 19.* Après le mot *"pipe-lines"*, insérer "le contrôle et la réglementation".

2. *Page 1, lignes 24 et 25.* Retrancher les mots "selon les commissaires, atteindrait", et y substituer "atteindrait de façon défavorable".

3. *Page 2, lignes 7 à 15.* Retrancher la sous-clause (3) et y substituer la suivante:

"(3) L'article vingt-et-un de ladite loi est en outre modifié par l'adjonction, immédiatement après l'alinéa *g*), de ce qui suit comme alinéa *gg*):

"gg) Lorsqu'une personne, qui exerce des affaires aux fins de traiter et/ou distribuer des produits du pétrole en vrac sur et à partir de terrains qui sont présentement ou seront par la suite utilisés pour pareille fin, à l'intérieur du port et havre de Toronto, a reçu ces produits du pétrole en vrac par voie maritime dans ledit port et havre pour cette fin et que par la suite elle recevra en vrac ces produits de pétrole dans ledit port et havre par un pipe-line ou au moyen d'un pipe-line, la Corporation peut imposer à la personne ou à toute autre personne employant ces terrains aux fins de traiter et de distribuer des produits de pétrole en vrac dans les limites dudit port et havre, un taux annuel ne dépassant pas le montant des droits portuaires que la Corporation a reçus à l'égard du transport, par cette personne, des produits du pétrole en vrac par voie maritime par cette personne dans ledit port et havre durant la totalité de l'année civile qui précède immédiatement l'année civile au cours de laquelle commencera le transport alternatif par pipe-line, à titre de compensation entière ou partielle à la Corporation, pour la perte annuelle de revenus qu'elle a subie en raison de la substitution du transport par pipe-line, dans ledit port et havre, au transport par voie maritime comme susdit. Toutefois,

(i) la période à l'égard de laquelle la Corporation peut imposer pareil taux annuel expirera le 31 décembre 1961;

(ii) le revenu annuel que la Corporation a reçu de pareille personne pour le transport de produits du pétrole dans le port et havre et hors du port et havre par voie maritime s'applique comme crédit à l'égard de ce taux annuel;

(iii) si quelque personne cesse d'exercer le commerce de la réception et/ou de la distribution des produits du pétrole en vrac dans ledit port et havre pour ces fins par un pipe-line ou au moyen d'un pipe-line, alors ledit taux annuel imposé à cette personne cessera de s'appliquer; et

(iv) la Corporation peut, sans règlement, conclure des ententes avec toute personne ou toutes personnes en vue d'établir et de percevoir une compensation au lieu d'imposer pareil taux annuel par voie de règlement;"

4. *Page 2, ligne 33.* Après le mot "transbordées", insérer "par voie maritime".

5. *Page 2, immédiatement après la ligne 39.* Ajouter la sous-clause suivante:

"(7) L'article vingt-et-un de ladite loi est en outre modifié par l'adjonction du paragraphe suivant:

"(5) Aucun tarif, taux ou droit imposé sous l'autorité de la présente loi n'est censé s'appliquer au transport par camion ou autres véhicules régulièrement munis d'un permis par l'autorité compétente, ni à leur contenu."

Lesdits amendements sont agréés.

Ledit bill, tel que modifié, est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill, tel que modifié, doit être adopté, Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, avec plusieurs amendements, auxquels il désire son agrément.

L'honorable sénateur Robertson dépose sur la Table:—

Rapport du ministère de la Citoyenneté et de l'immigration pour l'année terminée le 31 mars 1951.

Avec la permission du Sénat, et—
Sur motion de l'honorable sénateur Robertson, il est—
Ordonné: Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeurera ajourné jusqu'à lundi prochain, à onze heures de la matinée.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Lundi, 17 décembre 1951

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

MOTION

Pour lundi, 17 décembre 1951

Par l'honorable sénateur Robertson:

11 décembre—Résolu: Qu'il importe que les deux Chambres du Parlement approuvent le Protocole au Traité de l'Atlantique-Nord sur l'accession de la Grèce et de la Turquie, signé par le Canada à Londres, le dix-sept octobre 1951, et que cette Chambre approuve ledit Protocole.

ORDRE DU JOUR

Pour lundi, 17 décembre 1951

No 1.

14 décembre—Deuxième lecture du Bill (17), intitulé: "Loi modifiant la Loi canadienne sur la radiodiffusion (1936)."—(L'honorable sénateur Robertson.)

OTTAWA—EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1951.

N° 29

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le lundi 17 décembre 1951

Onze heures de la matinée.

L'honorable ARTHUR-L. BEAUBIEN, Président *pro tem.*

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Davis,	Haig,	Petten,
Barbour,	Dennis,	Hawkins,	Robertson,
Beaubien,	Dessureault,	Hayden,	Roebuck,
Bishop,	Fafard,	Kinley,	Stambaugh,
Burchill,	Farquhar,	Lacasse,	Stevenson,
Calder,	Fogo,	Lambert,	Turgeon,
Campbell,	Godbout,	MacKinnon,	Vaillancourt,
Crerar,	Golding,	Marcotte,	Wilson.
Daigle,	Gouin,	Paterson,	

Le Greffier informe le Sénat que l'honorable Président est absent pour cause inévitable.

L'honorable sénateur Robertson, appuyé par l'honorable sénateur Haig, propose:

Que, durant l'absence de l'honorable Président, l'honorable sénateur Beaubien le remplace au fauteuil de la présidence.

Étant posée la question d'agrément, le Greffier déclare que ladite motion est résolue par l'affirmative.

En conséquence, l'honorable sénateur Beaubien prend le fauteuil.

PRIÈRES.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message par lequel elle retourne le Bill (C), intitulé: "Loi concernant "The General Synod of the Church of England in Canada",

Et informe le Sénat qu'elle a adopté ce bill, sans modification.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message par lequel elle retourne le Bill (D), intitulé: "Loi concernant "The General Synod of the Church of England in Canada" et la Société des Missions de l'Église Anglicane en Canada",

Et informe le Sénat qu'elle a adopté ce bill, sans modification.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message par lequel elle retourne le Bill (E), intitulé: "Loi constituant en corporation "Evangelical Mennonite Brethren of Canada",

Et informe le Sénat qu'elle a adopté ce bill, sans modification.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message par lequel elle retourne le Bill (F), intitulé: "Loi constituant en corporation "The Sisters of Charity of the House of Providence",

Et informe le Sénat qu'elle a adopté ce bill, sans modification.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill (8), intitulé: "Loi modifiant la Loi des commissaires du havre de North-Fraser", pour lequel elle désire l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture plus tard au cours de la présente journée.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill (41), intitulé: "Loi modifiant la Loi des élections fédérales, 1938, en changeant le titre en "Loi électorale du Canada", pour lequel elle désire l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture plus tard au cours de la présente journée.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill (42), intitulé: "Loi concernant la Galerie nationale du Canada", pour lequel elle désire l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture plus tard au cours de la présente journée.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill (43), intitulé: "Loi modifiant la Loi du service civil", pour lequel elle désire l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture plus tard au cours de la présente journée.

L'honorable sénateur Kinley, du comité permanent des Transports et communications, auquel a été déféré le Bill (34), intitulé: "Loi concernant la construction d'ouvrages destinés à la production d'énergie électrique dans la section internationale des rapides du fleuve Saint-Laurent", fait rapport que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé de le rapporter au Sénat, sans modification.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un mesage soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

L'honorable sénateur Kinley, du comité permanent des Transports et communication, auquel a été déféré le Bill (33), intitulé: "Loi établissant l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent", fait rapport que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé de le rapporter au Sénat, avec un amendement, qu'il est prêt à soumettre à ce dernier quand il lui plaira de le recevoir.

Ledit amendement est alors lu par le Greffier, comme suit:—

Page 2, lignes 38 à 41, et *page 3, lignes 1 à 4*: Retrancher la clause 7. (1) et y substituer la suivante:

"7. (1) Le Président est le principal fonctionnaire exécutif de l'Administration. Il est chargé de la direction générale et du contrôle des affaires de l'Administration, et il possède les autres pouvoirs que les statuts administratifs peuvent lui conférer."

L'honorable sénateur Robertson propose que ledit amendement soit maintenant agréé.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill, tel que modifié, est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill, tel que modifié, doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, avec un amendement, auquel il désire son agrément.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill (25), intitulé: "Loi pourvoyant à l'administration financière du gouvernement du Canada, à la vérification des comptes publics et au contrôle financier des corporations de la Couronne", pour lequel elle désire l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture plus tard au cours de la présente journée.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill (44), intitulé: "Loi assurant aux producteurs de grain, dans les provinces des Prairies, un crédit à court terme pour faire face aux difficultés financières temporaires découlant de l'incapacité de terminer les opérations de moissonnage ou de faire la livraison du grain", pour lequel elle désire l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture plus tard au cours de la présente journée.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill (45), intitulé: "Loi autorisant la prestation de fonds pour faire face à certains engagements concernant le nouveau matériel, contractés par le réseau des chemins de fer Nationaux du Canada pendant l'année civile 1951, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada", pour lequel elle désire l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture plus tard au cours de la présente journée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Robertson propose que le Bill (17), intitulé: "Loi modifiant la Loi canadienne sur la radiodiffusion (1936)" soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, il est—
Ordonné: Que la suite du débat sur ladite motion soit différée à plus tard au cours de la présente journée.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message par lequel elle retourne le Bill (9), intitulé: "Loi concernant les commissaires du havre de Toronto",

Et informe le Sénat qu'elle a agréé les amendements apportés par le Sénat à ce bill, sans autre modification.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message par lequel elle retourne le Bill (12), intitulé: "Loi modifiant la Loi des chemins de fer",

Et informe le Sénat qu'elle a agréé les amendements apportés par le Sénat à ce bill, sans autre modification.

Comme il est une heure, l'honorable Président quitte son fauteuil pour le reprendre à deux heures et demie.

Deux heures et demie de l'après-midi.

Le Sénat reprend sa séance.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat différé sur la motion portant deuxième lecture du Bill (17), intitulé: "Loi modifiant la Loi canadienne sur la radiodiffusion, 1936".

Après plus ample débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et—
Déféré au comité permanent des Banques et du commerce.

Suivant l'Ordre antérieur, l'honorable sénateur Robertson propose que le Bill (8), intitulé: "Loi modifiant la Loi des commissaires du havre de North-Fraser", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et—
Déféré au comité permanent des Banques et du commerce.

Suivant l'Ordre antérieur, l'honorable sénateur Lambert propose que le Bill (42), intitulé: "Loi concernant la Galerie nationale du Canada", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et—
Déféré au comité permanent des Banques et du commerce.

Suivant l'Ordre antérieur, l'honorable sénateur Robertson propose que le Bill (41), intitulé: "Loi modifiant la Loi des élections fédérales, 1938, en changeant le titre en "Loi électorale du Canada", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et—
Déféré au comité permanent des Banques et du commerce.

Suivant l'Ordre antérieur, l'honorable sénateur Robertson propose que le Bill (43), intitulé: "Loi modifiant la Loi du service civil", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et—
Déféré au comité permanent des Banques et du commerce.

Suivant l'Ordre antérieur, l'honorable sénateur Hayden propose que le Bill (25), intitulé: "Loi pourvoyant à l'administration financière du gouvernement du Canada, à la vérification des comptes publics et au contrôle financier des corporations de la Couronne", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et—
Déféré au comité permanent des Banques et du commerce.

Suivant l'Ordre antérieur, l'honorable sénateur Robertson propose que le Bill (45), intitulé: "Loi autorisant la prestation de fonds pour faire face à certains engagements concernant le nouveau matériel, contractés par le réseau des Chemins de fer nationaux du Canada pendant l'année civile 1951, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et—
Déféré au comité permanent des Banques et du commerce.

Suivant l'Ordre antérieur, l'honorable sénateur Robertson propose que le Bill (44), intitulé: "Loi assurant aux producteurs de grain, dans les provinces des Prairies, un crédit à court terme pour faire face aux difficultés financières temporaires découlant de l'incapacité de terminer les opérations de moissonnage ou de faire la livraison du grain", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et—
Défété au comité permanent des Banques et du commerce.

Avec la permission du Sénat, et—
Sur motion de l'honorable sénateur Robertson, il est—
Ordonné: Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeurera ajourné jusqu'à demain à onze heures de la matinée.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mardi, 18 décembre 1951

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

MOTION

Pour mardi, 18 décembre 1951

Par l'honorable sénateur Robertson:

11 décembre—Résolu: Qu'il importe que les deux Chambres du Parlement approuvent le Protocole au Traité de l'Atlantique-Nord sur l'accession de la Grèce et de la Turquie, signé par le Canada à Londres, le dix-sept octobre 1951, et que cette Chambre approuve ledit Protocole.

ORDRE DU JOUR

Pour mardi, 18 décembre 1951

OTTAWA—EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1951.

N° 30

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mardi 18 décembre 1951

Onze heures de la matinée.

L'honorable ARTHUR-L. BEAUBIEN, Président *pro tem.*

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Dessureault,	Grant,	Paterson,
Barbour,	Dupuis,	Haig,	Petten,
Beaubien,	Euler,	Hawkins,	Raymond,
Beauregard,	Fafard,	Hayden,	Robertson,
Bishop,	Farquhar,	Hugessen,	Roebuck,
Burchill,	Fogo,	Lacasse,	Stambaugh,
Calder,	Gershaw,	Lambert,	Stevenson,
Campbell,	Godbout,	MacKinnon,	Taylor,
Crerar,	Golding,	Marcotte,	Turgeon,
Daigle,	Gouin,	Nicol,	Vaillancourt,
Dennis,			Wilson.

PRIÈRES.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill (18), intitulé: "Loi établissant un Office des produits agricoles", pour lequel elle désire l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture plus tard au cours de la présente journée.

L'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill (25), intitulé: "Loi pourvoyant à l'administration financière du gouvernement du Canada, à la vérification des comptes publics et au contrôle financier des corporations de la Couronne", fait rapport que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé de le rapporter au Sénat, sans modification.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

L'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill (8), intitulé: "Loi modifiant la Loi des commissaires du havre de North-Fraser", fait rapport que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé de le rapporter au Sénat, sans modification.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

L'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill (41), intitulé: "Loi modifiant la Loi des élections fédérales, 1938, et changeant son titre en "Loi électorale du Canada", fait rapport que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé de le rapporter au Sénat, sans modification.

L'honorable sénateur Robertson propose alors que ce bill soit maintenant lu une troisième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

L'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill (42), intitulé: "Loi concernant la Galerie nationale du Canada", fait rapport que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé de le rapporter au Sénat, sans modification.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

L'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill (43), intitulé: "Loi modifiant la Loi du service civil", fait rapport que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé de le rapporter au Sénat, sans modification.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

L'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill (44), intitulé: "Loi assurant aux producteurs de grain, dans les provinces des Prairies, un crédit à court terme pour faire face aux difficultés financières temporaires découlant de l'incapacité de terminer les opérations de moissonnage ou de faire la livraison du grain", fait rapport que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé de le rapporter au Sénat, sans modification.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

L'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill (45), intitulé: "Loi autorisant la prestation de fonds pour faire face à certains engagements concernant le nouveau matériel, contractés par le réseau des Chemins de fer nationaux du Canada pendant l'année civile 1951, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada", fait rapport que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé de le rapporter au Sénat, sans modification.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Robertson propose que le Bill (18), intitulé: "Loi établissant un Office des produits agricoles", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, sur division, et—
Déféré au comité permanent des Banques et du commerce.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

3.45 P.M.

Le Sénat reprend sa séance.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message par lequel elle retourne le Bill (33), intitulé: "Loi établissant l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent",

Et informe le Sénat qu'elle a agréé l'amendement qu'il a apporté à ce bill, sans autre modification.

L'honorable sénateur Hugessen, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill (17), intitulé: "Loi modifiant la Loi canadienne sur la radiodiffusion (1936)", fait rapport que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé de le rapporter au Sénat, avec un amendement, qu'il est prêt à soumettre à ce dernier dès qu'il lui plaira de le recevoir.

Ledit amendement est alors lu par le Greffier, comme suit:—

Page 3, ligne 48 et *Page 4, ligne 1*: Retrancher les mots "sur toute question de droit découlant de l'établissement de cet ordre".

Ordonné: Que ledit amendement soit pris en considération demain.

L'honorable sénateur Hugessen, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill (18), intitulé: "Loi établissant un Office des produits agricoles", fait rapport que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé de le rapporter au Sénat, avec un amendement, qu'il est prêt à soumettre à ce dernier dès qu'il lui plaira de le recevoir.

Ledit amendement est alors lu par le Greffier, comme suit:—

Page 4. Ajouter ce qui suit comme clause 7:

"7. Le ministre doit préparer chaque année un rapport sur l'administration de la présente loi durant la précédente année civile, et ce rapport sera dès lors présenté au Parlement ou, si le Parlement n'est pas alors en session, le rapport sera présenté dans les quinze jours qui suivront l'ouverture de la session suivante."

Ledit amendement est agréé.

Ledit bill, tel que modifié, est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, avec un amendement, auquel il désire son agrément.

Avec la permission du Sénat, et—
Sur motion de l'honorable sénateur Robertson, il est—
Ordonné: Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeurera ajourné jusqu'à demain, à onze heures de la matinée.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mercredi, 19 décembre 1951

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

MOTION

Pour mercredi, 19 décembre 1951

Par l'honorable sénateur Robertson:

11 décembre—Résolu: Qu'il importe que les deux Chambres du Parlement approuvent le Protocole au Traité de l'Atlantique-Nord sur l'accession de la Grèce et de la Turquie, signé par le Canada à Londres, le dix-sept octobre 1951, et que cette Chambre approuve ledit Protocole.

ORDRE DU JOUR

Pour mercredi, 19 décembre 1951

No 1.

18 décembre—Prise en considération de l'amendement apporté par le comité permanent des Banques et du commerce au Bill (17), intitulé: "Loi modifiant la Loi canadienne sur la radiodiffusion (1936)".—(L'honorable sénateur Hugessen.)

OTTAWA—EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1951.

N° 31

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mercredi 19 décembre 1951

Onze heures de la matinée.

L'honorable ÉLIE BEAUREGARD, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Dupuis,	Hawkins,	Paterson,
Beaubien,	Euler,	Howard,	Raymond,
Beauregard,	Fafard,	Hugessen,	Robertson,
Bishop,	Farquhar,	Hushion,	Roebuck,
Burchill,	Fogo,	Lacasse,	Stambaugh,
Calder,	Godbout,	Lambert,	Stevenson,
Crerar,	Golding,	MacKinnon,	Taylor,
Daigle,	Gouin,	Marcotte,	Turgeon,
Dennis,	Grant,	McLean,	Vaillancourt,
Dessureault,	Haig,	Nicol,	Vien,
			Wilson.

PRIÈRES.

L'honorable Président présente au Sénat le message suivant de Son Excellence le Gouverneur général:

HÔTEL DU GOUVERNEMENT
OTTAWA

Le 17 décembre 1951.

Les Honorables

Les Membres du Sénat:

J'ai reçu avec grand plaisir l'adresse que vous avez votée en réponse au discours que j'ai prononcé à l'ouverture de la session du Parlement. Je vous remercie sincèrement pour cette adresse.

ALEXANDER OF TUNIS.

L'honorable sénateur Robertson, appuyé par l'honorable sénateur Hugessen, propose qu'il soit—

Résolu,—Qu'il importe que les deux Chambres du Parlement approuvent le Protocole au Traité de l'Atlantique-Nord sur l'accession de la Grèce et de la Turquie, signé par le Canada à Londres, le 17 octobre 1951, et que cette Chambre approuve ledit Protocole.

Après débat, il est—

Ordonné: Que la suite du débat soit différée à plus tard au cours de la présente journée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la prise en considération de l'amendement apporté par le comité permanent des Banques et du commerce au Bill (17), intitulé: "Loi modifiant la Loi canadienne sur la radiodiffusion (1936)", il est—

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à plus tard au cours de la présente journée.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Quatre heures de l'après-midi.

Le Sénat reprend sa séance.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Robertson, appuyé par l'honorable sénateur Hugessen, qu'il soit—

Résolu,—Qu'il importe que les deux Chambres du Parlement approuvent le Protocole au Traité de l'Atlantique-Nord sur l'accession de la Grèce et de la Turquie, signé par le Canada à Londres, le 17 octobre 1951, et que cette Chambre approuve ledit Protocole.

Après plus ample débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message par lequel elle retourne le Bill (18), intitulé: "Loi établissant un Office des produits agricoles",

Et informe le Sénat qu'elle a agréé l'amendement apporté par le Sénat à ce bill, sans autre modification.

Suivant l'Ordre antérieur, le Sénat passe à l'étude de l'amendement apporté par le comité permanent des Banques et du commerce au Bill (17), intitulé: "Loi modifiant la Loi canadienne sur la radiodiffusion (1936)".

L'honorable sénateur Roebuck propose que ledit amendement soit maintenant agréé.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Le Sénat se divise ainsi qu'il suit:—

POUR, 10. — CONTRE, 18.

Elle est ainsi déclarée par la négative.

Ledit bill est alors lu la troisième fois, sur division.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

Avec la permission du Sénat, et—
Sur motion de l'honorable sénateur Robertson, il est—
Ordonné: Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeurera ajourné jusqu'à demain, à onze heures de la matinée.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Jeudi, 20 décembre 1951

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

ORDRE DU JOUR

Pour jeudi, 20 décembre 1951

OTTAWA—EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1951.

N° 32

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le jeudi 20 décembre 1951

Onze heures de la matinée.

L'honorable ÉLIE BEAUREGARD, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Beaubien,	Euler,	Hawkins,	Robertson,
Beauregard,	Fafard,	Howard,	Roebuck,
Bishop,	Farquhar,	Hugessen,	Stambaugh,
Calder,	Fogo,	Hushion,	Stevenson,
Crerar,	Godbout,	Lacasse,	Taylor,
Daigle,	Golding,	Lambert,	Turgeon,
Dennis,	Gouin,	Marcotte,	Vaillancourt,
Dessureault,	Grant,	McLean,	Vien,
Dupuis,	Haig,	Paterson,	Wilson.

PRIÈRES.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

4 h. 15 p.m.

Le Sénat reprend sa séance.

Avec la permission du Sénat, et—
Sur motion de l'honorable sénateur Robertson, il est—
Ordonné: Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeurera ajourné jusqu'à demain à onze heures de la matinée.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Vendredi, 21 décembre 1951

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

ORDRE DU JOUR

Pour vendredi, 21 décembre 1951

OTTAWA—EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1951.

N° 33

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le vendredi 21 décembre 1951

Onze heures A.M.

L'honorable ÉLIE BEAUREGARD, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Beauregard,	Farquhar,	Hushion,	Robertson,
Bishop,	Fogo,	Lacasse,	Stambaugh,
Daigle,	Godbout,	Lambert,	Stevenson,
Dennis,	Golding,	MacKinnon,	Taylor,
Dupuis,	Gouin,	Marcotte,	Vaillancourt,
Fafard,	Hugessen,	Paterson,	Vien,
			Wilson.

PRIÈRES.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du Secrétaire adjoint du Gouverneur général.

L'honorable Président lit alors ladite communication comme suit:

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL, CANADA

Le 20 décembre 1951.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le très honorable Thibaudeau Rinfret, Juge en chef du Canada, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra en la salle du Sénat aujourd'hui, ce vendredi 21 décembre à 12 h. 30 p.m. afin de sanctionner certains bills.

Veuillez agréer,
Monsieur,
l'assurance de ma haute considération.

J. F. DELAUTE,
Secrétaire adjoint du Gouverneur général.

L'honorable
Président du Sénat,
Ottawa.

ORDONNÉ: Que ledit document soit déposé sur la Table.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Le Sénat reprend sa séance.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, le très honorable Thibaudeau Rinfret, Juge en chef de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, étant venu et étant assis au pied du Trône,

L'honorable Président ordonne au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des communes et d'informer cette Chambre que—

"C'est le désir du très honorable Député du Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat."

La Chambre des communes étant venue,

Le Greffier lit comme suit les titres des bills à sanctionner:

Loi donnant suite à la Convention internationale pour la réglementation de la chasse à la baleine.

Loi portant exécution de la Convention entre les États Parties au Traité de l'Atlantique-Nord sur le statut de leurs forces, signée le 19 juin 1951.

Loi concernant l'arpentage des terres publiques du Canada.

Loi modifiant la Loi des lettres de change.

Loi ratifiant l'accord financier entre le Canada et le Royaume-Uni, signé le vingt-neuf juin 1951.

Loi modifiant la Loi de 1946 sur les juges.

Loi pourvoyant à la sécurité de la vieillesse.

Loi modifiant la Loi des pensions.

Loi modifiant la Loi du National-Canadien et du Pacifique-Canadien, 1933.

Loi modifiant la Loi des taux de transport des marchandises dans les Provinces Maritimes.

Loi modificative de la Loi modifiant la Loi de 1943 sur la Convention relative à l'impôt entre le Canada et les États-Unis d'Amérique, ainsi que la Loi de 1944 sur une convention fiscale entre le Canada et les États-Unis d'Amérique.

Loi modifiant la Loi de la Cour suprême.

Loi modifiant la Loi de la Cour de l'Échiquier.

Loi ayant pour objet de modifier la Loi concernant les Statuts revisés du Canada.

Loi modifiant la Loi des impressions et de la papeterie publiques.

Loi concernant les forces canadiennes.

Loi concernant "The General Synod of the Church of England in Canada".

Loi concernant "The General Synod of the Church of England in Canada" et la Société des Missions de l'Église Anglicane en Canada.

Loi constituant en corporation "Evangelical Mennonite Brethren of Canada".

Loi constituant en corporation "The Sisters of Charity of the House of Providence".

Loi concernant les commissaires du havre de Toronto.

Loi modifiant la Loi des chemins de fer.

Loi concernant la construction d'ouvrages destinés à la production d'énergie électrique dans la section internationale des rapides du fleuve Saint-Laurent.

Loi établissant l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent.

Loi modifiant la Loi des commissaires du havre de North-Fraser.

Loi pourvoyant à l'administration financière du gouvernement du Canada, à la vérification des comptes publics et au contrôle financier des corporations de la Couronne.

Loi modifiant la Loi des élections fédérales, 1938, et changeant son titre en "Loi électorale du Canada".

Loi concernant la Galerie nationale du Canada.

Loi modifiant la Loi du service civil.

Loi assurant aux producteurs de grain, dans les provinces des Prairies, un crédit à court terme pour faire face aux difficultés financières temporaires découlant de l'incapacité de terminer les opérations de moissonnage ou de faire la livraison du grain.

Loi autorisant la prestation de fonds pour faire face à certains engagements concernant le nouveau matériel, contractés par le réseau des Chemins de fer nationaux du Canada pendant l'année civile 1951, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada.

Loi modifiant la Loi canadienne sur la radiodiffusion (1936).

Loi établissant un Office des produits agricoles.

Le Greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que ces bills ont reçu la sanction royale:

"Au nom de Sa Majesté, le très honorable Député du Gouverneur général sanctionne ces bills."

Après quoi, il a plu au très honorable Député du Gouverneur général de se retirer.

La Chambre des communes se retire.

Le Sénat reprend sa séance.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

3 h. 30 p.m.

Le Sénat reprend sa séance.

Avec la permission du Sénat, et—
Sur motion de l'honorable sénateur Robertson, il est—
Ordonné: Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeurera ajourné jusqu'à jeudi prochain, le 27 décembre, à huit heures du soir.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Jeudi, 27 décembre 1951

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

ORDRE DU JOUR

Pour jeudi, 27 décembre 1951

OTTAWA—EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1951.

BIND

N° 34

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le jeudi 27 décembre 1951

---

8 heures P.M.

L'honorable ÉLIE BEAUREGARD, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Beauregard,	Fogo,	Lambert,	Paterson,
Bishop,	Godbout,	MacKinnon,	Robertson,
Daigle,	Golding,	MacLennan,	Stevenson,
Dessureault,	Gouin,	Marcotte,	Taylor,
Duffus,	Hugessen,	McLean,	Vaillancourt,
Dupuis,	Lacasse,	Nicol,	Vien,
Fafard,			Wilson.

PRIÈRES.

Avec la permission du Sénat, et—
Sur motion de l'honorable sénateur Robertson, il est—
Ordonné: Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeurera ajourné jusqu'à demain, à onze heures de la matinée.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Vendredi, 28 décembre 1951

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

ORDRE DU JOUR

Pour vendredi, 28 décembre 1951

OTTAWA—EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1951.

N° 35

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le vendredi 28 décembre 1951

---

11 heures A.M.

L'honorable ÉLIE BEAUREGARD, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Baird,	Fafard,	Lambert,	Robertson,
Beauregard,	Fogo,	MacKinnon,	Stevenson,
Bishop,	Godbout,	MacLennan,	Taylor,
Daigle,	Golding,	Marcotte,	Vaillancourt,
Dessureault,	Gouin,	McLean,	Vien,
Duffus,	Hugessen,	Nicol,	Wilson,
Dupuis,	Lacasse,	Paterson,	Wood.

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Robertson dépose sur la Table:—

Exemplaires des Ordonnances rendues par le commissaire en conseil des Territoires du Nord-Ouest au cours de la période du 18 juin au 26 décembre 1951, conformément à l'article 13 de la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest, chapitre 142, S.R.C., 1927.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

3 h. 30 p.m.

Le Sénat reprend sa séance.

Sur motion de l'honorable sénateur Robertson, il est—

Ordonné: Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeurera ajourné jusqu'à demain à onze heures de la matinée.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Samedi, 29 décembre 1951

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

ORDRE DU JOUR

Pour samedi, 29 décembre 1951

OTTAWA—EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1951.

N° 36

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le samedi 29 décembre 1951

---

11 heures A.M.

L'honorable ÉLIE BEAUREGARD, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Baird,	Fafard,	Lacasse,	Robertson,
Beauregard,	Fogo,	Lambert,	Stevenson,
Bishop,	Godbout,	Marcotte,	Taylor,
Dessureault,	Golding,	Nicol,	Vaillancourt,
Duffus,	Gouin,	Paterson,	Vien,
Dupuis,			Wilson.

PRIÈRES.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un bill (36), intitulé: "Loi modifiant la Loi des enquêtes sur les coalitions", auquel elle désire le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture plus tard aujourd'hui.

L'honorable sénateur Robertson dépose sur la Table:

Exemplaires de la *Gazette du Canada*, Partie II, Décrets, Ordonnances et Règlements statutaires, en date du 26 décembre 1951. (Versions anglaise et française).

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Robertson propose que le bill (36), intitulé: "Loi modifiant la Loi des enquêtes sur les coalitions", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Ladite motion étant mise aux voix,
Elle est adoptée.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois.

Ledit bill est alors, sur division, lu la troisième fois.

Ce bill étant mis aux voix—
Il est adopté sur division.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

3 heures p.m.

Le Sénat reprend sa séance.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du Secrétaire adjoint du Gouverneur général.

L'honorable Président lit alors ladite communication comme suit:

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL, CANADA

OTTAWA, le 29 décembre 1951.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous informer que le très honorable Thibaudeau Rinfret, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la Chambre du Sénat, aujourd'hui à 7 h. p.m., afin de proroger la cinquième session du vingt et unième Parlement.

Veuillez agréer,

Monsieur,

l'assurance de ma haute considération,

J. F. DELAUTE,
Secrétaire adjoint du Gouverneur général.

L'honorable
Président du Sénat,
Ottawa.

Ordonné: Que ledit document soit déposé sur la Table.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Le Sénat reprend sa séance.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message, avec un bill (46), intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies", auquel elle désire le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

L'honorable sénateur Robertson propose alors que le bill soit lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Ladite motion étant mise aux voix,
Elle est adoptée.

Ledit bill est alors lu les deuxième et troisième fois.

Ledit bill étant mis aux voix—
Il est adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

La Chambre des Communes, par son Greffier, transmet un message, avec un bill (15), intitulé: "Loi pourvoyant aux privilèges et immunités relatifs à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord", auquel elle désire le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

L'honorable sénateur Robertson propose alors que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Ladite motion étant mise aux voix;
Elle est adoptée.

Ledit bill est alors lu une deuxième et troisième fois.

Ledit bill étant mis aux voix—
Il est adopté.

Ordonné: Qu'un mesage soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat l'a adopté sans amendement.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message, avec un bill (26), intitulé: "Loi modifiant la Loi des travaux publics", auquel elle désire le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

L'honorable sénateur Robertson propose alors que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Ladite motion étant mise aux voix—
Elle est adoptée.

Ledit bill est alors lu une deuxième et troisième fois.

Ce bill étant mis aux voix—
Il est adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

L'honorable sénateur Robertson dépose sur la Table:

Exemplaire de l'arrêté ministériel C.P. 6595, en date du 6 décembre 1951, établissant des règlements sous l'autorité de la Loi sur les allocations aux aveugles.

Exemplaires de l'arrêté ministériel C.P. 6596, en date du 6 décembre 1951, établissant des règlements sous l'autorité de la Loi sur l'assistance-vieillesse.

Exemplaires de l'arrêté ministériel C.P. 7008, en date du 28 décembre 1951, établissant des règlements sous l'autorité de la Loi sur la sécurité de la vieillesse.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, le très honorable Thibaudeau Rinfret, Juge en chef de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, étant venu et étant assis au pied du Trône,

L'honorable Président ordonne au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des communes et d'informer cette Chambre que—

"C'est le désir du très honorable Député du Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat."

La Chambre des communes étant venue,

Le Greffier lit comme suit les titres des bills à sanctionner:

Loi modifiant la Loi des enquêtes sur les coalitions.

Loi modifiant la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies.

Loi pourvoyant aux privilèges et immunités relatifs à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

Loi modifiant la Loi des travaux publics.

Le Greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que ces bills ont reçu la sanction royale:

"Au nom de Sa Majesté, le très honorable Député du Gouverneur général sanctionne ces bills."

Il a plu au très honorable Député du Gouverneur général de proroger la quatrième session du vingt et unième Parlement du Canada par le discours suivant:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

La population du Canada s'est grandement réjouie du rétablissement rapide et constant du Roi. Le voyage à travers notre pays de Leurs Altesses royales, la princesse Élizabeth et le duc d'Édimbourg, a fourni à la population du Canada l'occasion de manifester, dans un témoignage universel et sincère, son attachement à la Couronne et à la famille royale.

Pendant toute la session, mes Ministres ont continué d'accorder une attention constante à la politique visant à assurer, par l'établissement d'une paix réelle et durable, la sécurité de notre pays en collaboration avec les autres peuples épris de paix.

Pour résister à l'agression en Corée et pour dissuader toute agression ailleurs, les forces armées de notre pays, alliées aux contingents mis à la disposition des Nations Unies par d'autres États, s'acquittent de leur tâche en terre coréenne avec bravoure et honneur. Entre temps, des négociations en vue d'amener une cessation d'armes ont été engagées et se poursuivent.

On a envoyé en Europe des éléments de notre armée et de notre aviation; ils y feront partie des forces unifiées que commande le général Eisenhower.

En conformité des exigences de notre politique étrangère, certains de mes Ministres se sont absentés du Canada pour assister aux séances de l'Assemblée générale et d'autres organes des Nations Unies, à celles du Conseil et d'autres organes de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, ainsi qu'aux réunions tenues en vue de la négociation avec les États-Unis et le Japon d'un traité portant sur les pêcheries de l'océan Pacifique.

Vous avez approuvé un protocole visant à transmettre à la Grèce et à la Turquie l'invitation à adhérer à l'Alliance nord-atlantique.

Vous avez adopté des mesures législatives destinées à ratifier les accords intervenus entre les parties au Traité de l'Atantlique Nord au sujet du statut de leurs forces. Vous avez également adopté une mesure concernant les forces canadiennes.

La loi des pensions a été modifiée de façon à assurer un relèvement sensible du chiffre de la pension des anciens combattants invalides ainsi que des veuves d'ex-militaires et de leurs ayants droit.

Tenant compte du principal motif de la convocation des Chambres, vous avez adopté une mesure qui prévoit le versement, sans évaluation des ressources, à partir du 1er janvier 1952, d'une pension de plein droit à tous les Canadiens qui ont atteint 70 ans, sous réserve de certaines exigences du point de vue de la résidence.

Vous avez donné votre approbation à une mesure visant à interdire, aux personnes qui se livrent à la fabrication, à l'achat ou la vente d'articles ou de denrées, de fixer des prix de revente précis ou minimums.

Vous avez autorisé l'établissement d'une corporation appelée l'*Administration de la voie maritime du Saint-Laurent,* en vue d'aménager, de mettre en service et d'entretenir, seule ou de concert avec les États-Unis, une voie maritime en eau profonde entre Montréal et le lac Érié.

Vous avez aussi approuvé un accord intervenu entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la province d'Ontario relativement à l'exploitation par l'Ontario, de concert avec une autorité compétente des États-Unis, des ressources hydro-électriques de la section internationale des rapides du fleuve Saint-Laurent.

La loi des chemins de fer, la loi sur le National-Canadien et le Pacifique-Canadien et la loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes ont été modifiées, en conformité, généralement parlant, des vœux de la Commission royale d'enquête sur les transports.

Vous avez adopté dès dispositions législatives prévoyant une garantie limitée de crédit bancaire à court terme aux producteurs de céréales des provinces des Prairies, pour leur permettre de faire face aux difficultés financières temporaires, attribuables aux intempéries de la saison des moissons.

Vous avez adopté des mesures législatives pour donner suite aux recommandations de la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, lettres et sciences, en matière de radiodiffusion. Vous avez aussi revisé la loi sur la Galerie nationale du Canada dans le sens proposé par la Commission. Mon Gouvernement continue d'accorder une attention soigneuse à d'autres recommandations du rapport de la Commission.

Vous avez adopté des mesures législatives concernant l'Office des produits agricoles, l'arpentage des terres publiques du Canada, les Statuts revisés du Canada et la Convention internationale pour la réglementation de la chasse à la baleine.

Le Parlement a modifié la loi des élections fédérales; la loi des juges (1946); la loi de la Cour de l'Échiquier; la loi de la Cour suprême; la loi des impressions et de la papeterie publiques; la loi des lettres de change; la loi modifiant les lois de 1943 et 1944 sur la Convention relative à l'impôt entre le Canada et les États-Unis d'Amérique; la loi du service civil; la loi des commissaires du havre de Toronto et la loi des commissaires du havre de North-Fraser.

Vous avez adopté une mesure pourvoyant à l'administration financière du gouvernement du Canada, à la vérification des comptes publics et au contrôle financier des corporations de la Couronne.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Puisse la divine Providence continuer de répandre ses bienfaits sur notre nation et de bénir les efforts des peuples pacifiques qui veulent assurer le règne du droit dans les rapports entre nations.

L'honorable Président du Sénat dit alors:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

C'est la volonté et le plaisir du très honorable Député-Gouverneur Général que ce Parlement soit prorogé au jeudi, sept février prochain, pour être tenu en ce lieu; et ce Parlement est en conséquence prorogé au septième jour de février prochain.

OTTAWA—EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1952.

Relié par
Harpell's Press Co-operative
Gardenvale